
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 5 novembre 2018

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 7)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
Installation de monsieur Marc Augoyard dans ses fonctions de Conseiller métropolitain	(p. 8)
Communication de monsieur le Président relative à la mise à jour de la composition des commissions	(p. 8)
Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 25 juin et 9 juillet 2018	(p. 8)
Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 10 septembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2018-3045)	(p. 10)
Comptes-rendus des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 ^{er} août 2018 au 30 septembre 2018 - (dossier n° 2018-3046)	(p. 10)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 18 juillet 2018 et le 3 octobre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2018-3047)	(p. 11)
Intervention de monsieur Philippe Cochet sur la présence des sapeurs-pompiers devant l'Hôtel de la Métropole	(p. 27)
Désignation d'un représentant :	
- au sein du conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon (dossier n° 2018-3059)	(p. 35)
- au sein de la société par actions simplifiées (SAS) Lyon Rhône solaire (dossier n° 2018-3104)	(p. 42)
- au sein de l'assemblée générale de l'Association syndicale libre (ASL) Le Rhodanien (dossier n° 2018-3094)	(p. 79)
Désignation de représentants au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes (dossier n° 2018-3103)	(p. 35)
Vœu :	
- déposé par les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2018-3132	
* interventions	(p. 95)
* annexe 1	(p. 100)
- déposé par le groupe Les Républicains et apparentés pour soutenir le réseau des Missions locales Jeunes	
* interventions	(p. 97)
* annexe 2	(p. 102)
- déposé par le groupe Communiste, parti de gauche et républicain "Gardons nos missions locales"	
* interventions	(p. 97)
* annexe 3	(p. 103)
- pour soutenir le réseau des Missions locales Jeunes, version amendée, ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2018-3133	
* interventions	(p. 98)
* annexe 4	(p. 105)

N° 2018-3045	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 10 septembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 10)
N° 2018-3046	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1^{er} août 2018 au 30 septembre 2018 -</i>	(p. 10)
N° 2018-3047	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président de la Métropole de Lyon en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 18 juillet 2018 et le 3 octobre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -</i>	(p. 11)
N° 2018-3132	<i>Vœu présenté par les groupes Les Républicains et apparentés et Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés -</i>	(p. 100)
N° 2018-3133	<i>Vœux présentés par les groupes Les Républicains et apparentés et Communiste, Parti de gauche et républicain -</i>	(p. 105)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-3048	<i>Parc de stationnement Antonin Poncet - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation de service public (DSP) -</i>	(p. 87)
N° 2018-3049	<i>Bron - Carrefour de la Boutasse - Convention de participation financière et en nature avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 87)
N° 2018-3050	<i>Lyon - Gares routières - Approbation des règles d'accès au Centre d'échanges de Lyon-Perrache et des règlements d'exploitation des gares routières de Lyon-Perrache et de Lyon-Part-Dieu -</i>	(p. 11)
N° 2018-3051	<i>Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pro2cycle pour la mise en place de la Maison du vélo et des modes doux -</i>	(p. 88)
N° 2018-3052	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Requalification de la rue du 8 mai 1945 - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 87)
N° 2018-3053	<i>Solaize - Rue du 11 novembre 1918 - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 88)
N° 2018-3054	<i>Sainte Foy lès Lyon - Secteur Chantegrillet - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 87)
N° 2018-3055	<i>Rochetaillée sur Saône - Rue Henri Bouchard - Requalification de la voie - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 88)
N° 2018-3056	<i>Villeurbanne - Requalification de la rue Bonnetterre - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 12)
N° 2018-3057	<i>Craponne - Prolongement de l'impasse de la voie Romaine - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 88)
N° 2018-3058	<i>Fontaines sur Saône - Rue Pierre Carbon - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 88)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-3059	<i>Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 32)
N° 2018-3060	<i>Réseau d'initiative publique la fibre Grand Lyon - Protocole transactionnel et avenant n° 2 à la convention de délégation de service public (DSP) -</i>	(p. 14)
N° 2018-3061	<i>Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins Centre-ville, Lyon 7 Rive gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2018 -</i>	(p. 89)
N° 2018-3062	<i>Dissolution de l'association Techlid - Intégration des personnels en charge du développement économique à la Métropole de Lyon -</i>	(p. 16)

N° 2018-3063	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Actions favorisant l'emploi – Projet ODAS - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement à la société par actions simplifiée (SAS) Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée -</i>	(p. 17)
N° 2018-3064	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Plan d'actions emploi insertion filières - Attribution de subventions de fonctionnement pour des actions en faveur du retour à l'emploi en direction de publics en insertion et prioritairement de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) -</i>	(p. 20)
N° 2018-3065	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour 2018-2019 -</i>	(p. 20)
N° 2018-3066	<i>Pôle de compétitivité Axelera - Attribution de subventions d'équipement à la société Mathym pour son projet DISCOVER et à la société Centralp pour son projet PIANO -</i>	(p. 26)
N° 2018-3067	<i>Projet Self data territorial - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Fondation internet nouvelle génération (FING) -</i>	(p. 27)
N° 2018-3068	<i>Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech la Doua - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 89)
N° 2018-3069	<i>Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 -</i>	(p. 89)
N° 2018-3070	<i>Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2018-3071	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 1ère édition Silk in Lyon du 15 au 18 novembre 2018 -</i>	(p. 90)
N° 2018-3072	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2018 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) -</i>	(p. 89)
N° 2018-3073	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2018 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) -</i>	(p. 89)
N° 2018-3074	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projets Preuve de concept 2018 - Attribution de subventions d'équipement au Centre Léon Bérard pour le projet de recherche et de développement PELICAN et à VetAgro Sup pour le projet de recherche et développement UreStentPro -</i>	(p. 29)
N° 2018-3075	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association I-Care Cluster pour l'animation et la structuration de la filière e-santé et autonomie, avec la création d'un living lab sanitaire et médico-social et la gestion de l'évènement Hacking Health Lyon - Année 2018 -</i>	(p. 89)
N° 2018-3076	<i>Lyon 5° - Attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2018 -</i>	(p. 30)
N° 2018-3077	<i>Oullins - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Arménie formation échanges (RAFE) pour son programme d'actions 2018 -</i>	(p. 90)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-3078	<i>Convention relative au déploiement du système d'information commun aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Métropole de Lyon et la Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) -</i>	(p. 90)
N° 2018-3079	<i>Etablissements et services pour personnes âgées et en situation de handicap - Enveloppe de tarification 2019 -</i>	(p. 58)
N° 2018-3080	<i>Résidences autonomie - Tarification et contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) - Approbation et signature d'un avenant budgétaire -</i>	(p. 59)
N° 2018-3081	<i>Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour l'expérimentation d'un projet de plateforme de l'aide à domicile -</i>	(p. 61)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-3082	<i>Lyon - Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2017 et une partie 2018 - Avenant à la convention cadre -</i>	(p. 90)
N° 2018-3083	<i>Sainte Foy lès Lyon, Rillieux la Pape, Lyon 6°, Lyon 3°, Lyon 2°, Lyon 4° - Collèges publics - Dotations complémentaires 2018 -</i>	(p. 64)
N° 2018-3084	<i>Vénissieux - Restructuration partielle du collège public Elsa Triolet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre -</i>	(p. 65)
N° 2018-3085	<i>Fontaines sur Saône - Collège Jean de Tournes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 66)
N° 2018-3086	<i>Saint Priest - Construction d'un collège - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	retiré
N° 2018-3087	<i>Culture - Soutien aux acteurs associatifs de la culture - Attribution de subventions aux associations artistiques et culturelles - Année 2018 - 2ème session -</i>	(p. 91)
N° 2018-3088	<i>Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions d'équipement - Approbation des conventions financières pour 3 équipements culturels et artistiques d'intérêt collectif métropolitain -</i>	(p. 91)
N° 2018-3089	<i>Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut Lumière pour les travaux d'aménagement de la librairie de l'Institut Lumière - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 90)
N° 2018-3090	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Lecture publique - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour la mise en réseau de 8 bibliothèques par le biais d'un contrat territoire lecture sur le territoire ouest-nord -</i>	(p. 67)
N° 2018-3091	<i>Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence pour l'organisation d'un événement en résonance au festival Nouvelles voix en Beaujolais 2018 -</i>	(p. 91)
N° 2018-3092	<i>Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2018 -</i>	(p. 68)
N° 2018-3093	<i>Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif Coup de pouce - 2ème session 2018 -</i>	(p. 68)
N° 2018-3131	<i>Demande de création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences – Approbation des statuts</i>	(p. 70)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-3094	<i>Lyon 3° - Adhésion de la Métropole de Lyon à l'Association syndicale libre (ASL) Le Rhodanien - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 79)
N° 2018-3095	<i>Décision modificative n° 2 - 2018 -</i>	(p. 80)
N° 2018-3096	<i>Garantie annuelle Agence France locale (AFL) 2018 -</i>	(p. 91)
N° 2018-3097	<i>Changement du mode de gestion chômage - Adhésion révocable -</i>	(p. 91)
N° 2018-3098	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2018 -</i>	(p. 92)
N° 2018-3099	<i>Travaux de désamiantage sur les biens de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 92)
N° 2018-3100	<i>Nettoyage des biens immobiliers de la Métropole de Lyon - 9 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 92)
N° 2018-3101	<i>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination en système de sécurité incendie (SSI) sur le patrimoine de la Métropole de Lyon et pour des opérations immobilières impliquant la Métropole - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 92)
N° 2018-3102	<i>Location de bâtiments modulaires, lot n° 2 Territoire de la future Métropole - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -</i>	(p. 92)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

- N° 2018-3103** *Vaulx en Velin, Villeurbanne - Convention de groupement de commandes relative aux études de dangers pour les systèmes d'endiguement - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Désignation de représentants du Conseil à la commission d'appel d'offres (CAO) -* (p. 35)
- N° 2018-3104** *Participation minoritaire de la Métropole de Lyon au capital et au financement de la société de projet Lyon Rhône solaire, lauréat de l'Appel des 30 sur la Vallée de la Chimie - Désignation d'un représentant du Conseil - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 36)
- N° 2018-3105** *Déchets - Contrat avec l'éco-organisme agréé de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) pour le soutien et la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus des déchèteries -* (p. 92)
- N° 2018-3106** *Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de Palier pour ses actions en faveur du tri pour les années 2018 et 2019 -* (p. 42)
- N° 2018-3107** *Vaulx en Velin - Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention au bailleur social Dynacité pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour les années 2018 et 2019 -* (p. 42)
- N° 2018-3108** *Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à la société Yoyo pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour 2018-2019 -* (p. 42)
- N° 2018-3109** *Vénissieux - Déchèterie - Réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 44)
- N° 2018-3110** *Qualité de l'air - Attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2018 -* (p. 45)
- N° 2018-3111** *Solaize - Syndicat intercommunal des eaux de Communay et Région - Approbation des conventions de transfert de patrimoine et de vente d'eau -* (p. 56)
- N° 2018-3112** *Corbas - Eaux pluviales - Réhabilitation du bassin de rétention de Montmartin - Individualisation totale de l'autorisation de programme -* (p. 93)
- N° 2018-3113** *Francheville, La Mulatière, Oullins, Sainte Foy lès Lyon - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de demande de subvention -* (p. 57)
- N° 2018-3114** *Convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement des données des exercices 2015 à 2019 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) au titre de l'analyse de l'année 2017 -* (p. 93)
- N° 2018-3115** *Givors - Politique agricole - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation des Hauts de Bans -* (p. 93)
- N° 2018-3116** *Quincieux - Exploitation du service de nettoyage et de viabilité hivernale - Convention 2018-2022 avec la Commune -* (p. 93)
- N° 2018-3117** *Fourniture, assistance technique et remplacement d'éléments tubulaires de chaudières de l'unité de traitement et de valorisation énergétiques (UTVE) de Lyon-Sud - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 93)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- N° 2018-3118** *Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2017 -* (p. 72)
- N° 2018-3119** *Saint Genis les Ollières - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Abrogation de l'emplacement réservé aux équipements publics n° 8 sur le territoire de la Commune de Saint Genis les Ollières -* (p. 93)
- N° 2018-3120** *Bron - Secteur Raby - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Les Terrasses - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif - Conventions de remise d'ouvrage et de partenariat - Individualisation partielle d'autorisation de programme -* (p. 74)
- N° 2018-3121** *Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Nord - Protocole d'accord sur les modalités matérielles et financières de viabilisation pour l'opération réalisée par la société SNC Floriot Mermoz -* (p. 94)
- N° 2018-3122** *Feyzin - La Bégude - Requalification - Reventilation de l'autorisation de programme individualisée en 2016 - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Feyzin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -* (p. 94)

N° 2018-3123	<i>Saint Fons - Les Clochettes - Requalification des espaces extérieurs - Aménagement des abords du collège Alain - Réalisation d'une voie nouvelle est/ouest - Acquisitions foncières, démolition et études préalables - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 94)
N° 2018-3124	<i>Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de PUP Gimenez - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2018-3125	<i>Chassieu - Secteur du Raquin - Etudes et acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2018-3126	<i>Lyon 7° - Site Ginkgo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 75)
N° 2018-3127	<i>Neuville sur Saône - Secteur de Carnot - Terrain du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Etudes et acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 94)
N° 2018-3128	<i>Villeurbanne - Réaménagement de la place Grandclément - Conception et la réalisation d'aménagements transitoires concertés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 76)
N° 2018-3129	<i>Lyon 7° - Ilot Fontenay - Place des Pavillons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 94)
N° 2018-3130	<i>Fontaines Saint Martin - Élargissement de la rue du Prado à Fontaines Saint-Martin - Réalisation des travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 94)

Présidence de monsieur David Kimelfeld**Président**

Le lundi 5 novembre 2018 à 14 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 16 octobre 2018 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale. J'insiste là-dessus parce que, comme il y a eu la commission générale, peut-être que certains n'ont pas émargé ; donc pensez-y parce que, sinon, vous serez rattrapés par la "patrouille" dans quelques jours.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beutemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Laurent (pouvoir à Mme Peillon), M. Bernard (pouvoir à M. Le Faou), M. Eymard (pouvoir à M. Pouzol), Mme Beutemps (pouvoir à M. Forissier), Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Bousson (pouvoir à M. Curtelin), M. Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burricand (pouvoir à M. Millet), M. Devinaz (pouvoir à M. Bret), M. Gachet (pouvoir à Mme Vessiller), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Gouverneyre (pouvoir à M. David), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Lebuhotel (pouvoir à M. Dercamp), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), M. Morage (pouvoir à M. Odo), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Servien (pouvoir à M. Da Passano), M. Uhlich (pouvoir à M. Augoyard), M. Vial (pouvoir à M. Vaganay).

**Installation de monsieur Marc Augoyard
dans ses fonctions de Conseiller métropolitain**

M. LE PRÉSIDENT : Je vous informe que monsieur Georges Fenech a démissionné, en date du 1er novembre 2018, de son mandat de Conseiller métropolitain de la Ville de Lyon 6ème arrondissement.

Conformément aux articles L 273-10 du code électoral, 33 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et 5 de l'ordonnance n° 2014-1539 du 19 décembre 2014 relative à l'élection des Conseillers métropolitains de Lyon, monsieur Marc Augoyard, suivant de liste tel qu'il résulte du procès-verbal des opérations électorales qui ont eu lieu les 23 et 30 mars 2014 à Lyon, devient membre de notre assemblée.

Celui-ci a été convoqué pour notre séance et est présent ce jour. En votre nom à tous, je lui souhaite donc la bienvenue et le déclare installé dans ses fonctions.

(Applaudissements).

(Monsieur Marc Augoyard est installé).

M. LE PRÉSIDENT : Certains ne connaissent pas monsieur Augoyard mais celui-ci connaît la maison puisqu'il y a déjà siégé sous le mandat précédent, si mes souvenirs sont bons.

Par ailleurs, je souhaitais saluer le nouveau Maire de Lyon élu ce matin en Conseil municipal, qui devrait nous rejoindre dans l'après-midi... (Brouhaha). Si je peux aller jusqu'au bout de mon propos, je le ferai avec beaucoup de plaisir et vous pourrez ensuite exprimer votre joie de la façon dont vous le souhaitez.

Je voudrais répondre à ses premiers propos de ce matin, appelant de ses vœux à une grande et une belle collaboration avec la Métropole. Je voudrais l'assurer que cette collaboration, que nous avons finalement inaugurée de manière originale avec Georges Képénékian, gardera la même intensité et la même régularité que celles que nous avons connues pendant ces quinze derniers mois.

C'est l'occasion aussi pour moi de saluer Georges Képénékian, de saluer le fait que nous ayons pu, avec son sens du contact, avec son humanité, avec sa vision partagée, de partager ensemble quelque part les ambitions d'une Métropole, une Métropole que nous souhaitons attractive et attentive aux plus fragiles, à l'écoute des Communes et une Métropole –et nous l'avons évoqué en commission générale– qui réponde aux enjeux du climat.

Cette vision d'une Métropole équilibrée, je souhaite qu'avec Gérard Collomb –comme nous l'avons fait avec Georges Képénékian– nous puissions la partager ainsi que nous la partageons et la partagerons avec toutes les Communes.

**Communication de monsieur le Président
relative à la mise à jour de la composition des commissions**

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à la délibération numéro 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- suite à l'adhésion de madame Marylène Millet et de monsieur Marc Augoyard au groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et au passage de 1 à 2 sièges par commission pour ce groupe,
- de même que suite à diverses demandes de changement d'affectation,

vous disposez, sur vos pupitres, d'un état récapitulatif des modifications effectuées sur la composition des commissions thématiques.

(La composition des commissions thématiques est disponible sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle).

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication de sorte que celle-ci puisse être effective en vue de notre prochaine séance.

Je vous remercie.

(Acte est donné).

**Approbation des procès-verbaux
des séances publiques des 25 juin et 9 juillet 2018**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 25 juin et 9 juillet 2018.

La Conférence des Présidents a retenu une intervention de six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, nous nous associons bien sûr à la bienvenue de monsieur Augoyard dans cette assemblée. Dommage que monsieur Collomb n'ait pas entendu et n'ait eu le loisir de vous entendre, monsieur le Président.

En premier lieu, notre groupe LR et apparentés aurait aimé souhaiter la bienvenue au nouveau Maire de Lyon qui a été élu ce matin avec 41 voix –certes, c'est moins mais cela passe encore–. C'est donc le retour du fils prodige, enfin le fils retrouvé mais pas exactement le même car ce n'est pas celui qui a été socialiste pendant des années, ce n'est pas celui qui est devenu macroniste le temps d'un aller-retour au ministère de l'Intérieur, ce n'est pas celui qui a fait voter des lois contre lesquelles il s'était battu pendant des années, les rares fois où il était au Sénat.

C'est plutôt celui qui, sentant le retournement de l'opinion et l'amateurisme du macronisme, a choisi de revenir à Lyon prestement pour assurer une éventuelle retraite électorale. Et là, que ne fût pas notre surprise de voir se déchirer deux camps parmi les brebis égarées qui, depuis des décennies, faisaient des courbettes devant celui qui faisait et défaisait les carrières politiques à gauche, jusqu'à voir certains courageux dire tout haut ce que tout le monde pensait tout bas, que ce retour n'était pas le bienvenu.

Le discours du nouveau Maire de Lyon ce matin était pathétique. Vous découvrez dans ce discours des sujets qui maintenant vous passionnent, vous essayez de compléter votre majorité avec l'opposition car vos amis s'éloignent de vous. Mais, après tout, ce ne sera qu'une conversion de plus comme dans la chanson de Jacques Dutronc *L'opportuniste* : "Moi je ne fais qu'un seul geste, je retourne ma veste, toujours du bon côté".

Par vos jeux de pouvoir, par cette majorité unie comme le costume d'Arlequin, vous avez transformé notre Assemblée en jeu de dupes.

Dupés car la Métropole a été créée par Gérard Collomb et Michel Mercier sans concertation et sans information préalable du Conseil. Souvenons-nous de la présentation faite à l'auditorium le 1^{er} février 2013. Les questions légitimes posées à l'époque par le Maire de Villeurbanne et moi-même étaient les rares interrogations sur cette construction métropolitaine face à la béatitude de certains. Nous avions raison avant l'heure. Nous avons prévenu ceux qui, à l'époque, considéraient nos interventions comme "politiques".

Dupés lorsque votre majorité hétéroclite a validé benoîtement vos orientations qui s'imposent dorénavant aux Grand Lyonnais : hausse d'impôts, densification, baisse des moyens en faveur des transports en commun, non-accompagnement des territoires communaux dans leur croissance démographique –et j'en passe !–.

Dupés quand on voit que le groupe des deux Présidents successifs de la Métropole est composé de gens qui ne savent plus qui ils sont et dont le mot "socialiste" est galvaudé par les renoncements individuels au profit des strapontins.

S'il y en a un qui ne peut pas parler de clarification, c'est bien le nouveau Maire de Lyon qui, à peine sorti du TGV le ramenand de son ministère parisien, déclare qu'il ne sera pas un candidat étiqueté La République en Marche, sous les yeux naïfs de la Présidente du groupe Socialistes de notre Assemblée et accessoirement Députée En Marche. Comprenez qui pourra !

Dupés quand vous avez échafaudé un stratagème pour permettre à monsieur Kimelfeld d'être élu à votre place en signant un accord avec Synergies-Avenir, accord que vous n'avez pas tenu sur la représentation de toutes les Communes au sein du Conseil de la Métropole à partir des élections de 2020. Et dire que certains ici continuent à tenter de nous expliquer que cette Assemblée n'est absolument pas politique et qu'ils travaillent sans arrière-pensée électorale !

Dupés quand cette collectivité territoriale est la seule à ne pas appliquer la parité dans son exécutif. Quelle tartufferie de la part de certaines élues qui n'ont jamais de mots assez durs pour dénoncer l'absence de la parité ailleurs que de les voir taire leur combat dans notre collectivité dès l'instant où elles bénéficient d'avantages à titre individuel. (*Manifestations dans l'assemblée*).

Dupés quand on voit que la Commission permanente n'intègre aucun représentant de l'opposition, contrairement à toutes les autres collectivités départementales et régionales. Il ne faudrait donc pas de représentants de l'opposition dans les Assemblées ? Ils sont beaux les discours plein d'emphase sur le nouveau monde et sur la Métropole de Lyon comme un modèle à dupliquer en France !

Dupés quand on voit cet exécutif qui se plaint du fonctionnement de la Métropole alors qu'ils sont élus Président, Vice-présidents ou Conseillers délégués. Comment ne pas s'étrangler en lisant dans la presse les propos du Président de notre institution dire que certains dossiers sont bloqués car on ne respecte pas sa volonté politique ?

Nous respectons le suffrage des urnes, nous respectons aussi les alliances qui vous donnent votre majorité car nous sommes dans le débat démocratique. Mais nous mesurons l'ampleur de ces non-dits, de ces faux-fuyants, de ces renoncements de certains au sein de cette Assemblée. Une mention particulière à ces élus qui ont soutenu monsieur Macron aux élections présidentielles et législatives.

La clarification vis-à-vis des Grand Lyonnais est impérative. Il en va de la crédibilité de l'institution. Les méthodes de gouvernance sont à revoir totalement car il en va du respect et de la prise en compte des citoyens de la Métropole de Lyon. Monsieur Képénékian a évoqué ce matin un très beau mot : la sincérité ; que chacun ici médite sur la définition de celui-ci.

Notre groupe Les Républicains et apparentés continuera son travail de fond et ses contre-propositions. Vous en aurez l'illustration lors des rapports que nous allons étudier.

Nous renouvelons nos félicitations au nouveau Maire de Lyon pour son élection et nos félicitations au Président de la Métropole de Lyon qui a déjà intégré le non-cumul Maire/Président de la Métropole, même si ce choix n'en est pas vraiment un.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet. Je confirme que c'était bien samedi la journée de la gentillesse !
(Rires dans la salle)

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je mets aux voix les procès-verbaux.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2018-3045 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 10 septembre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 10 septembre 2018 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2018-3045.

La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, ce n'est pas cinq minutes, c'est juste pour confirmer notre non-participation au vote, conformément à nos votes précédents. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines -GRAM- s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Comptes-rendus des décisions par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2018-3046 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1^{er} août 2018 au 30 septembre 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} août au 30 septembre 2018, en vertu de la délégation d'attribution accordée au Président et qui font l'objet du dossier numéro 2018-3046. Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2018-3047 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président de la Métropole de Lyon en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 18 juillet 2018 et le 3 octobre 2018 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 18 juillet et le 3 octobre 2018 et qui font l'objet du dossier numéro 2018-3047. Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la Conférence des Présidents*

N° 2018-3050 - déplacements et voirie - Lyon - Gares routières - Approbation des règles d'accès au Centre d'échanges de Lyon-Perrache et des règlements d'exploitation des gares routières de Lyon-Perrache et de Lyon-Part-Dieu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Véron a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3050. Monsieur Véron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, cette première délibération concerne les gares routières de Lyon-Perrache et de Lyon-Part-Dieu et notamment les règles d'accès, les règles de circulation et de présence sur les deux sites.

Les deux gares présentent des caractéristiques très différentes et s'adressent aussi à des utilisateurs également très différents. Pour la Part-Dieu, cette gare est destinée principalement à des trajets domicile/travail, donc en correspondance avec la gare SNCF et il y a onze quais actuellement pour les bus. Pour Perrache, cette gare SNCF est destinée aux voyageurs de lignes nationales et internationales ; il y a actuellement dix-huit quais et deux quais sur le parvis SNCF.

C'est la raison pour laquelle la Métropole de Lyon a passé un marché de délégation de service public pour une durée de cinq ans à la société Kisiso, qui est une filiale de l'entreprise Keolis, qui est aussi chargée de consolider tous les éléments nécessaires à la facturation de leurs accès.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Véron. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Communiste, parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, ce rapport est *in fine* la mise en application de la loi NOTRe qui donne compétence à la Métropole pour la gestion des gares routières et des haltes routières et de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, fameuse loi "fourre-tout" du Ministre de l'économie de l'époque et actuel Président de la République. Ainsi, elle donna naissance aux cars Macron qui ont fortement fait évoluer l'activité du transport par autocars et mis en concurrence le service public du transport ferroviaire qui subit des attaques répétées en vue de son démantèlement.

Trois ans après, il y a des enseignements à tirer et le bilan des cars Macron n'est pas aussi reluisant que le disent les défenseurs et de ce qu'Emmanuel Macron lui-même vendait à l'époque. On peut, certes, constater que depuis leur création, la fréquentation n'a cessé de progresser, selon le dernier bilan de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER), l'autorité qui régule les activités ferroviaires et routières en France, créée en 2009 par le Gouvernement Sarkozy. Les cars Macron ont transporté 7,1 millions de voyageurs l'année dernière. Rien qu'au premier trimestre 2018, la fréquentation a augmenté de 30 %. "Une incontestable réussite" déclarait Bernard Roman, le Président de l'ARAFER, lors de son allocution pour la présentation de son rapport d'activités 2017 et ainsi montrer sa satisfaction appuyée aux cars Macron.

Si cela marche, nous dit-on, c'est parce que cela répondrait à une vraie demande grâce à leurs petits tarifs (une quinzaine d'euros pour un Paris-Lyon en autocar contre plus du double en TGV). Les cars Macron permettraient

ainsi de voyager à des personnes qui ne le pouvaient pas jusqu'ici. Or, il ne s'agit que de 17 % des voyageurs, d'après l'ARAFER elle-même. Et de poursuivre que "dans un pays aussi centralisé que la France, où la desserte des trains reste organisée en étoile depuis Paris, ces cars offrent un moyen de se déplacer à l'intérieur des régions". Que de louanges ! On se pincerait presque à le croire !

Or, le bilan est en réalité à mille lieues de ces fantasmes d'ultralibéraux qui non d'yeux que pour le marché et comme foi la libre concurrence.

Le premier constat est qu'il n'est dit mot du bilan écologique des cars Macron ou plutôt un flou artistique et un évident manque de clarté. On les vendrait même comme presque propres. Cependant, une rapide simulation sur le site de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) montre que pour un trajet de 500 kilomètres, l'équivalent d'un Lyon-Paris, l'autocar émet dix-huit fois plus de CO2 qu'un TGV pour un seul voyageur et plus de cinq fois plus qu'un train régional. Ainsi, on calcule aisément que l'on a émis environ 118 000 tonnes de CO2 en plus dans l'air que si ces mêmes voyageurs avaient pris le train. C'est naturellement en totale contradiction avec les enjeux climatiques.

Ensuite, sur un plan social, sur les 22 000 emplois vendus par le Ministre Macron, ce ne sont que 2 400 emplois qui ont été créés, soit dix fois moins. Quant à l'offre, elle est d'abord destinée à ceux qui ont le plus de difficultés économiques, ce qui pourrait se résumer par "Le TGV pour les *winner*s et les cars Macron pour les autres".

Pour ce qui est du marché, il est très loin d'être stabilisé. Trois ans après leur lancement, les compagnies ne seront probablement toujours pas rentables cette année. Il faut dire que les autocars circulent à moitié vides. L'enjeu pour les gestionnaires des lignes d'autocar réside à mieux les remplir mais aussi d'augmenter les prix, ce qui n'apparaît possible que si une des trois grandes compagnies au moins disparaissait alors que déjà deux sur les cinq initiales ont été rachetées, avec leur lot de restructurations sociales. C'est en réalité une véritable bataille économique que se livrent les opérateurs au détriment des enjeux environnementaux et sociaux. L'exemple de l'Allemagne est ici instructif car le marché y est à la fois plus développé et plus mature mais il ne reste plus qu'une seule compagnie d'autocars en situation de quasi-monopole.

Il y a un autre enseignement à tirer au bout de ces trois années : contrairement à ce qu'affirment les penseurs libéraux qui répètent à longueur de temps que l'État ne devrait pas intervenir dans les affaires du marché et qui n'ont de cesse de chercher à affaiblir l'influence de l'État, le laissant pour mort ou incapable de réformer le monde économique, c'est bien l'État qui a dû intervenir pour créer ce nouveau marché. L'aveu est cinglant : l'État peut faire et défaire les marchés. Il peut donc aussi, à l'inverse, réformer pour un objectif social et écologique majeur. C'est ce que nous proposons : revenir à un pôle public de chemins de fer qui est le seul moyen capable de garantir l'efficacité écologique au vu des enjeux climatiques, de sécuriser l'emploi et la stabilité sociale et économique.

Il faudrait aussi remettre les marchandises sur les rails et les voyageurs dans les trains en ayant une offre adaptée et un réseau régional développé afin de desservir chaque ville par un service public de qualité, donc des investissements à la hauteur.

Or, cette délibération a, en fin de compte, pour objet l'accompagnement du développement des cars Macron prévu par la loi. C'est pourquoi nous nous abstenons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2018-3056 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Requalification de la rue Bonneterre - Approbation du programme et de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3056. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce dossier inscrit à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) concerne la requalification de la rue Bonneterre à Villeurbanne. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : L'intervention est retirée parce que nous nous associons à l'intervention de La Métropole autrement.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Merci, monsieur le Président. Je fais l'intervention pour nos deux groupes. Les élus de nos deux groupes se félicitent de cette requalification. Celle-ci était demandée depuis plusieurs années par les riverains de la rue Bonneterre et les élus de la majorité du Conseil municipal.

Aujourd'hui, cette petite rue pose plusieurs problèmes que le futur aménagement devrait régler : la rue est étroite et subit de nombreuses incivilités comme le stationnement gênant ou des occupations bruyantes de l'espace public.

Si les aménagements de voirie ne peuvent régler tous les problèmes de comportements, ils peuvent néanmoins les restreindre. C'est le but de cet aménagement qui vise à élargir la rue et à améliorer les trottoirs. La circulation des cyclistes sera également plus apaisée sur cette voie qui restera en zone 30. Le réaménagement va donc permettre de pacifier et de sécuriser les déplacements.

Autre point positif de ce projet : la volonté d'améliorer le patrimoine végétal de la rue. Les platanes et marronniers présents seront conservés. D'autres arbres et arbustes seront plantés sur le trottoir le plus large. L'aménagement du petit jardin à l'angle du cours Tolstoï est une piste de réflexion pour renforcer encore le patrimoine végétal de la voirie. L'amélioration de la végétalisation est un enjeu déterminant de l'urbanisation d'aujourd'hui et de demain. S'il s'agit ici d'un projet de petite taille il est important toutefois que tous les projets métropolitains, quelle que soit leur ampleur, prennent en compte cette nécessité. Ce n'est pas ma collègue Anne Reveyrand qui va me contredire.

L'autre intérêt de ce projet est la prise en compte de l'avis des habitants. Un dispositif de concertation sera mis en place pour entendre leurs avis, notamment au sujet du sens de circulation. Cette demande a dû être faite par la Ville de Villeurbanne. Une première réunion de concertation aura lieu fin novembre pour définir, avec les habitants du secteur, les éléments de programme. Là encore, il est nécessaire que la Métropole, qui peut apparaître comme une institution éloignée des habitants, se rapproche de ces derniers pour la réalisation de ses projets.

Ce réaménagement de la rue Bonneterre s'inscrit enfin dans la dynamique de renouvellement urbain du quartier Grandclément. Il permettra de compléter la requalification du cours Tolstoï faite à l'occasion des aménagements du C3. L'enjeu reste le même : mieux partager l'espace public, plus de place aux piétons, aux cyclistes et à la végétalisation et un peu moins aux automobiles.

Pour l'ensemble de ces raisons, nos deux groupes voteront cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, cette délibération a pour objet de permettre à la Métropole de Lyon de requalifier la rue Bonneterre à Villeurbanne. Cette opération est nécessaire -et je rejoins les propos de notre collègue Gilbert-Luc Devinaz- depuis de nombreuses années et nous la voterons.

Elle nous donne l'occasion aussi de mettre en lumière des choix politiques. Cette rue, ainsi que d'autres endroits de la ville de Villeurbanne, est connue comme un lieu où l'insécurité est grandissante et les trafics de drogue nombreux et visibles de tous. Requalifier l'espace public -et la délibération est claire sur ce sujet- est donc une avancée majeure permettant de sécuriser le public lors de ses déplacements. C'est aussi un gage d'une volonté politique de prendre à bras-le-corps les problèmes de trafics de drogue qui gangrènent nos quartiers.

Nous tenons à rappeler que des habitants de Villeurbanne ont osé prendre la parole lors du Conseil municipal en février 2018 afin de dénoncer les trafics de drogue dans leur quartier et crier leur sentiment d'abandon face à un pouvoir politique absent.

Mais quelle n'a pas été notre surprise, notre émotion, quand, en feuilletant le magazine municipal villeurbannais du mois d'octobre 2018, nous avons pris connaissance de la volonté de la majorité socialiste et de ses alliés d'ouvrir le débat sur le cannabis dans notre cité dès le mois de décembre ! Lancer ce débat est une insulte jetée au visage des habitants qui subissent ces trafics quotidiennement ; ils n'ont d'autre choix que de baisser le regard face à quelques caïds qui détiennent le pouvoir dans ces quartiers. Nous connaissons bien l'engagement du Maire de Villeurbanne à faire respecter les lois et son esprit républicain. Nous ne comprenons donc absolument pas cette prise de position, d'autant plus qu'une quelconque dépénalisation ne règlera pas le problème de la délinquance.

Il s'agit non seulement d'un problème d'insécurité mais également d'un problème de santé publique. Des études ont été maintes fois publiées sur les méfaits du cannabis ; je cite, entre autres, les effets toxiques de cette substance qui contient plus de substances cancérigènes que le tabac comme l'ammoniaque (20 fois plus), l'oxyde d'azote (5 fois plus) ou le cyanure d'hydrogène. La probabilité de développer un cancer du poumon est 5,7 fois supérieure que pour un non-fumeur. Le cannabis crée une dépendance psychologique et son usage thérapeutique doit être suivi médicalement.

Enfin, pour les jeunes qui sont les plus concernés, laisser perdurer le sentiment que le cannabis est une drogue récréative engage notre responsabilité politique. On nous oppose souvent les pays qui ont décidé la légalisation de la vente du cannabis. Mais ne soyons pas naïfs, cela ne limite en aucune manière la présence du crime organisé sur le marché des drogues. Les Pays-Bas ont d'ailleurs bien saisi le problème puisque, tout dernièrement, ils ont limité le cannabis dans les villes, La Haye étant la première à l'interdire complètement, jugeant que la politique de la légalisation et de la vente étatique avait fait faillite.

Ce fléau mérite toute notre volonté d'éradication et de combat. En tout cas, pour Villeurbanne, nous nous opposons fermement à laisser perdurer ces trafics dans nos quartiers.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bret, quelques mots ?

M. le Vice-Président BRET : Si monsieur Martin le permet, quelques mots, puisqu'il a choisi la tribune de la Métropole pour évoquer la situation à Villeurbanne, tout ou moins une proposition que nous faisons. Lui-même s'insurge d'un débat et il vient d'y participer à sa manière en donnant les conclusions avant que les échanges aient eu lieu. Cela montre un peu l'usage que vous voulez faire d'un débat.

Vous viendrez lors des différentes tables rondes, des différentes rencontres qui seront organisées, vous pourrez nous relire à nouveau votre discours. Cela ne nous empêche pas de penser que cette question mérite d'être débattue et d'ailleurs les tables citoyennes que nous avons mises en place au printemps dernier ont montré que, chez beaucoup de nos concitoyens, cette question les préoccupait et qu'il ne suffisait pas de se mettre la tête dans le sable en disant : "On ne veut plus que cela existe" pour que les choses n'existent pas.

Donc c'est cela la réalité d'un débat comme celui-là. Ce n'est pas dire à l'avance "Il ne faut pas de dépénalisation ou il faut cela". D'ailleurs, si vous lisez les articles qui sont écrits à ce sujet et pas seulement dans certains journaux mais par exemple au sein des forces de police, qui sont amenées souvent à discuter là-dessus, vous verrez que le débat n'est pas manichéen comme vous le faites. Et, devant quelquefois l'impuissance effectivement de la force publique par rapport à nos lois, par rapport aussi à l'insuffisante répression qui est une réalité qui est constatée, y compris par les forces de police, savoir parler de cela sans pour autant orienter ensuite nos conclusions -d'ailleurs nous ne le pourrions pas à Villeurbanne puisque ce n'est pas nous qui faisons la loi-, mais vouloir éclairer les gens sur un certain nombre de choses, à mon avis, c'est toujours mieux. Comme je le dis souvent, aucune ignorance n'est utile, pas même la vôtre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-3060 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Réseau d'initiative publique la fibre Grand Lyon - Protocole transactionnel et avenant n° 2 à la convention de délégation de service public (DSP) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3060. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur cette délibération pour parler cette fois-ci de THD (très haut débit) et non pas de THC. Elle vise à approuver un protocole d'accord transactionnel et l'avenant correspondant à passer avec la société Grand Lyon THD.

Je rappelle tout d'abord que cette DSP (délégation de service public) pour la réalisation et l'exploitation du réseau d'intérêt public THD, est entrée en vigueur il y a tout juste trois ans pour une durée de 25 ans. Facialement, aujourd'hui, tout pourrait laisser à penser que tout va bien dans l'exécution de ce contrat. Le réseau est aujourd'hui finalisé à 95 %. Il rencontre un succès commercial très important.

Pour autant, un certain nombre d'engagements pris par notre délégataire n'ont pas été tenus, notamment en matière de délais de réalisation du réseau. Nous n'avons eu de cesse avec ma collègue Karine Dognin-Sauze d'alerter le délégataire sur ces décalages, ces retards et ces non-conformités, ce qui nous a conduits à lui adresser les mises en demeure et à appliquer les pénalités prévues au contrat. Le délégataire a alors contesté ces pénalités et nous a proposé d'entrer en négociations, ce que nous avons accepté.

Ces négociations nous ont occupés environ six mois. Elles ont porté tout d'abord sur la définition d'un plan d'action visant au parfait achèvement du réseau et à sa réception sans réserve majeure dans les meilleurs délais. L'engagement dans le cadre de ce protocole est pris par notre délégataire d'un parfait achèvement au 31 juillet 2019. Les mesures prévues sont d'ores et déjà déployées et donnent à ce jour toute satisfaction.

Ces mêmes négociations ont porté ensuite sur la définition de mesures compensatoires afin de couvrir tout ou partie du montant des pénalités exigées ou susceptibles d'être exigées par la Métropole à l'échéance du 31 juillet 2019, soit de l'ordre de 6,4 M€. Ces mesures compensatoires sont listées dans la délibération qui vous est proposée, je n'y reviens pas. Pour aller à l'essentiel, je dirai qu'elles sont pour la Métropole tout à fait satisfaisantes. D'un point de vue financier d'abord, ces mesures sont valorisées à hauteur de 13,6 M€ et compensent donc largement un montant de pénalités estimé à 6,4 M€. Elles sont satisfaisantes ensuite pour l'attractivité économique de notre territoire, avec un taux de couverture du territoire par le réseau d'intérêt public qui va doubler, en passant par exemple de 49 à 98 % pour les entreprises de six salariés ou plus, soit –si j'ose m'exprimer ainsi– un bien joli "pied de nez" quant à la capacité de l'économie et de l'initiative publique à répondre à l'incapacité de l'économie de marché, de l'initiative privée, à assurer l'aménagement numérique équilibré de notre territoire. Elles sont satisfaisantes enfin pour les entreprises du territoire qui vont bénéficier de tarifs d'accès aux services forfaitaires encore plus compétitifs puisqu'ils vont passer de 1 500 € actuellement à 360 € suite à ce protocole.

Voilà, monsieur le Président, il me reste à remercier très chaleureusement les services pour leur rigueur et leur exigence dans le suivi et dans le contrôle de cette délégation de service public et pour la qualité du travail réalisé pendant toute cette période de négociations.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président et chers collègues, le projet ambitieux soutenu par la Métropole de réseau d'initiative publique en fibre optique dédié aux acteurs économiques est un sujet épineux pour certaines Communes de notre Métropole. Les besoins en termes de réseau des acteurs économiques ciblés ici ont évolué. C'est devenu une réelle nécessité pour les petites et moyennes entreprises et pour les administrations d'avoir une offre financièrement intéressante tout en ayant un service de qualité.

C'est dans le but de pallier aux insuffisances en réseaux et services destinés aux acteurs économiques que ce projet a été conçu initialement. La Métropole de Lyon a constaté de nombreux écarts avec les dispositions du contrat identifiés :

- retards dans la réalisation des études de conception et la construction du réseau par rapport aux jalons contractuels,
- non-conformités dans la réalisation des déploiements,
- retards pour raccorder les clients finaux (carence visible par les opérateurs usagers, les clients finaux et *in fine* les Communes).

Suite à ces écarts, des mesures ont été prises et des négociations ont été menées afin d'y remédier. Je tiens ici à saluer les efforts des Vice-Présidents, madame Karine Dognin-Sauze et monsieur Gérard Claisse, et des équipes de la Métropole qui ont abouti à des résultats satisfaisants à l'issue de ces négociations.

Au-delà des compensations financières, de l'évolution de l'offre de service, de la meilleure couverture du territoire, de la baisse tarifaire des frais d'accès au service et d'autres éléments obtenus suite à ces négociations, nous avons tout de même un problème de transparence, d'efficacité et de réactivité des opérateurs.

Il s'agit ici d'un projet qui aurait dû être déployé en 27 mois et terminé le 12 janvier 2018. Nous apprenons désormais que la mise en conformité et l'achèvement du réseau est prévu au 31 juillet 2019, c'est-à-dire plus de 18 mois plus tard. Cela représente un vrai frein au développement des entreprises dans l'attente de ce projet et une perte dans leur productivité par carence des opérateurs.

Parallèlement, sur l'aspect développement de la fibre optique hors de la délégation de service public, je souhaite souligner ici l'absence totale d'information par les opérateurs et l'opacité des opérations en direction des Communes où ainsi il est difficile de renseigner nos concitoyens sur la mise à disposition de la fibre. Je peux en témoigner pour la Commune de Saint Genis Laval et de nombreux élus ici qui ont le même problème, comme mon collègue Jean-Luc Da Passano, Maire d'Irigny, qui a même écrit plusieurs fois sans recevoir aucune réponse de l'opérateur.

Ce problème impacte directement les auto-entrepreneurs et les personnes en télétravail. Ces personnes représentent aujourd'hui une composante grandissante de l'emploi et de l'activité économique que la Métropole doit prendre en compte. À ce titre, une mobilisation des opérateurs, à l'initiative de monsieur le Président de la Métropole, sur les objectifs de déploiement et la réalité de la mise en œuvre de ce service dans nos communes me paraît nécessaire, compte tenu des retards portés au planning de déploiement qui nous avait été annoncé.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. Trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, la fibre Grand Lyon, qui est le sujet de cette délibération et que nous soutenons, est un outil déterminant pour l'équilibre et la compétitivité de notre Métropole et au sein même des différents territoires de notre Métropole.

C'est vrai qu'il est assez simple de pouvoir disposer du haut débit dans les villes centres, même s'il y a parfois des trous dans le dispositif ; pendant très longtemps, par exemple, il fut très compliqué, avec les seuls acteurs du marché privé, de couvrir le quartier de Gerland. Comme vient de le souligner mon collègue, des retards se font jour dans d'autres communes et dans les communes plus petites de notre Métropole, il est impossible d'amener le très haut débit sans l'intervention de la puissance publique. Le marché seul ne suffit pas.

La fibre Grand Lyon, c'est la possibilité pour chaque association d'intérêt général, chaque entreprise, chaque institution publique de notre territoire, de bénéficier d'une connexion à Internet rapide et sûre, c'est un rééquilibrage des opportunités dans de nombreuses communes de la Métropole, c'est la possibilité de créer et d'impulser des initiatives culturelles et économiques sur tout le territoire ; ceci sans être obligé de dépenser des sommes parfois hors de portée pour les petites structures quand elles se raccordent elles-mêmes ou de devoir se déplacer constamment pour accéder à des connexions suffisantes.

Parce que nous voulons épargner ces deux biens précieux que sont l'environnement et notre temps, parce que nous croyons aussi qu'il faut développer le télétravail et les nouveaux modes, nous ne pouvons que soutenir cette initiative.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Blachier. Madame Dognin-Sauze, vous voulez dire un mot peut-être ?

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE : Je souhaiterais apporter des précisions sur le réseau en fibre optique résidentiel puisqu'il a été évoqué : le déploiement d'un réseau en fibre optique résidentiel relève de négociations et d'engagements nationaux ; la réglementation a d'ailleurs dernièrement connu une forte évolution avec la loi Elan et la mise en place de l'article L 33-13 qui permet enfin à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) d'appliquer des pénalités aux opérateurs en cas d'insuffisance de déploiement.

Nous sommes ici tous très conscients qu'il est non seulement essentiel de disposer d'un réseau en fibre optique sur l'ensemble des communes de l'agglomération métropolitaine le plus rapidement possible, pour tous et pour chacun, sans quoi l'évolution des pratiques urbaines, professionnelles et individuelles ainsi que la santé économique locale s'en ressentiront.

Nous avons environ 800 000 prises résidentielles à déployer. À ce jour, un peu plus de 70 % de notre Métropole est raccordable, ce qui en fait la première Métropole après le Grand Paris. Fin 2020, toute la Métropole sera couverte par des armoires et sera éligible à 100 % en fibre à 2022, conformément aux engagements.

Nous savons l'impatience des administrés à ce sujet et à quel point, en tant que Maires, vous êtes sollicités. Si Orange n'a toujours pas mis en place des cellules alors qu'il en a la responsabilité, nous faisons en sorte d'intervenir aussi régulièrement que possible en Conférence territoriale des Maires (CTM) : c'était le cas en septembre pour une CTM nord-ouest à Limonest, sur le Val de Saône à Genay en octobre ; nous prévoyons d'intervenir en Conférence territoriale des Maires sur le plateau nord mi-décembre et interviendrons, autant qu'il sera besoin, à la demande des Maires.

Nous allons aussi convoquer une nouvelle CTM plénière annuelle en tout début d'année, probablement en février 2019, dès que les programmes d'investissement des opérateurs seront à nouveau validés pour l'année future.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Dognin-Sauze. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-3062 - développement économique, numérique, insertion et emploi - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Dissolution de l'association Techlid - Intégration des personnels en charge du développement économique à la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3062. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce rapport, monsieur le Président, qui intègre, à la suite de la décision de mettre un terme à l'association Techlid à la fin de l'année 2018, les salariés mais surtout l'ensemble de la politique métropolitaine telle qu'elle est déclinée et qui couvre deux CTM.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué PILLON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, quelques mots pour marquer notre satisfaction face à cette évolution qui résulte d'une analyse commune entre la Métropole et les six Communes actuellement membres de Techlid.

Cette association, qui regroupe des Communes du pôle économique ouest, rappelons-nous que c'est le deuxième pôle tertiaire d'activités du territoire, après la Part-Dieu et devant Gerland, a participé activement au développement de ce territoire au cours de ces trois dernières décennies, quels que soient les membres de cette association. Elle a apporté, en partenariat avec l'APADLO (Association des entreprises des parcs d'activités de l'ouest lyonnais) qui est l'association des chefs d'entreprises, une dynamique forte valorisant les atouts du territoire et s'est mobilisée pour que ce secteur de l'ouest lyonnais devienne le pôle économique reconnu dans notre agglomération.

L'évolution du contexte institutionnel qui a fait naître la Métropole de Lyon, en lui donnant les compétences de l'insertion en plus du développement économique, a rapproché encore plus cette dernière de Techlid qui avait, depuis très longtemps, abordé ses missions sous l'angle économie mais sous l'angle de l'emploi. Dans une approche pragmatique, les Maires des Communes concernées, membres de Techlid, ont envisagé son évolution pour garantir la pérennité du développement économique du territoire dans le cadre d'une approche cohérente, homogène et légitime, à l'échelle de la Métropole.

La collaboration et le travail déjà existants et efficaces menés par l'association et la Métropole ainsi que la convergence des missions réussies ont facilité le choix retenu qui permettra d'ailleurs une rationalisation des politiques publiques en mutualisant les ressources. La Métropole pourra s'appuyer sur un socle territorial et une connaissance fine du tissu économique et de ses spécificités car elle s'adressera aussi à une équipe compétente et motivée pour ce nouveau challenge.

La gouvernance au travers des Maires du territoire est, quant à elle, l'enjeu majeur d'une telle évolution et la mise en place d'un comité de pilotage politique devra être instituée en complément du comité technique. Cette dernière démontre que les dynamiques fortes existent dans notre Métropole, dès lors qu'elles se construisent avec les Communes et leurs élus.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-3063 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Actions favorisant l'emploi - Projet ODAS - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'investissement à la société par actions simplifiée (SAS) Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3063. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de la délibération numéro 2018-3063 qui concerne le projet ODAS (Open data application for skills). C'est la réattribution d'une somme de 300 000 € qui avait été votée lors du Conseil du 18 septembre 2017, qui n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et qui va être réattribuée pour la dernière phase du projet.

Un petit rappel sur ce qu'est ce projet : il répond à un double enjeu de l'insertion et du développement économique –donc on est sur les deux plans, le PMI'e et le PDE (plan de déplacement d'entreprise)– et soutient le développement d'un outil innovant. Cet outil vise à faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont exclues par l'identification de leurs compétences et leur valorisation sur des métiers porteurs d'emploi. Cet outil vise également une meilleure connaissance des compétences des salariés en poste pour favoriser les mobilités interentreprises, voire pour permettre à des nouvelles entreprises de mieux s'implanter en fonction de leurs propres besoins et des besoins du territoire.

Donc c'est le Campus Veolia Rhin-Rhône-Méditerranée, en partenariat avec la fondation de l'Olympique lyonnais et Pôle emploi, qui ont répondu à un appel à projets national, qui concernait les partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi. Ils visent donc les initiatives locales qui peuvent établir des synergies entre des actions pédagogiques et la gestion des ressources humaines pour accompagner et anticiper les mutations du monde du travail au profit de tous les actifs ; je dis bien ceux qui sont en recherche d'emploi et ceux qui en sont pourvus.

Sur la dernière phase du projet, on propose de réallouer la subvention qui avait été initialement attribuée, ceci afin de favoriser des développements complémentaires qui ont été identifiés par les différents partenaires, suite aux premiers essais qui ont été réalisés, permettant de mieux rapprocher les compétences des demandeurs d'emplois et celles attendues par les entreprises, donc de mieux préparer les publics en insertion et organiser une gestion prévisionnelle territoriale des emplois et compétences.

Cet outil sera librement utilisable pour toutes les personnes qui souhaiteront créer un profil, afin de favoriser la création de profils de compétences pour les bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active). ODAS pourra être notamment mobilisé par les opérateurs en charge de l'accompagnement des publics en insertion et notamment par les postes-clés.

La mobilisation de cet outil permettra de rénover de manière massive les pratiques de recrutement des entreprises dans un cadre qui est non discriminant et qui s'appuie sur des compétences et les capacités des personnes et non pas uniquement sur un CV (curriculum vitae) qui, pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, est parfois un peu flou.

Ce projet est expérimenté dans un premier temps autour du Groupama stadium avec les partenaires de l'Olympique lyonnais et il s'étendra progressivement sur l'ensemble du territoire de la Métropole, voire de la Région.

Aujourd'hui, c'est la Cité des entreprises qui est hébergée dans le stade qui constitue le lien, le lieu de recueil aussi des profils des candidats. La Métropole est présente au comité de suivi. Elle le sera encore par la suite dans la future structure et cela permet d'avoir une image en temps réel des pratiques en matière de recrutement, de mobilité interne, de formation des entreprises utilisatrices et des capacités de travail des populations qui font l'objet d'une attention particulière pour les services publics.

Et je terminerai cette présentation en rappelant qu'ODAS fait partie intégrante du projet TIGA (Territoires d'innovation de grande ambition) et avec un lien très fort sur le secteur industriel, dont j'aurai l'occasion de parler dans la délibération suivante.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Glatard. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, le contenu de l'outil ODAS présente un intérêt certain, même si on peut toujours vouloir privilégier l'approche portée par l'économie sociale et solidaire. L'objectif de l'accompagnement des personnes dans la valorisation de leur expérience et dans le progrès de la compréhension des besoins des entreprises est louable, en particulier lorsqu'il s'agit de créer des profils de postes par compétences, favorisant des recrutements non discriminants et sans curriculum vitae.

Les professionnels de l'insertion accueillent et accompagnent des personnes qui ont pu subir un chômage de longue durée, des personnes souvent isolées, pour lesquelles confiance et estime de soi représentent un enjeu de reconquête. Ce sont ces personnes qui recherchent un appui pour soutenir leur motivation et avancer vers la réalisation concrète d'un projet professionnel et recouvrer une autonomie administrative.

Dans cette perspective, l'évaluation constitue une composante indispensable de tous les dispositifs. Elle est présente dans les objectifs du plan métropolitain d'insertion par l'emploi. On ne soulignera jamais assez combien l'évaluation de l'impact économique et social de l'insertion est capitale.

La Métropole a cofinancé une étude de faisabilité aux résultats particulièrement intéressants. Un rapport a été remis il y a près d'un an. Pour cela, je voudrais poser la question des perspectives ouvertes par cette évaluation. Rappelons que l'un des objectifs est de suivre et donc de promouvoir l'amélioration de l'action des acteurs de l'insertion qui est au cœur du dispositif présenté dans cette délibération.

Par ailleurs, les résultats de l'étude permettent de juger de la rentabilité de l'insertion dans le rapport entre les coûts sociaux évités à l'État et aux collectivités et l'ensemble des fonds alloués à l'insertion. Bien entendu, au-delà des coûts évités, il faut aussi s'attacher au bénéfice net du retour social sur investissement qui permet de comptabiliser les résultats individuels d'insertion.

Cette délibération est également une occasion de revenir sur une actualité qui mérite notre attention : je veux parler du festival Lumière et de l'importance de l'engagement, pour la deuxième année consécutive, de personnes en insertion socio-professionnelle parmi les bénévoles mobilisés pour l'événement. Sans étiquette particulière, celles et ceux qui, pour des raisons diverses, ont besoin de reprendre pied se sont intégrés dans un ensemble qui mobilise aussi bien les associations que les entreprises partenaires. Personnes sortant d'institution, en situation de handicap physique ou psychique, migrants, parfois primo-arrivants, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ou dans les missions locales, elles effectuent différentes missions au sein du festival et, dans le même temps, rencontrent les entreprises partenaires, décrochent des stages, des CDD ou effectuent des missions en intérim.

Tout cela se déroule dans un contexte de valorisation personnelle et dans le cadre d'un accompagnement individualisé. Cette année, 112 personnes ont été concernées et l'action se poursuit avec les entreprises partenaires par des visites d'entreprises, présentations de postes de travail, rencontres avec des candidats et même un job dating.

Cet exemple montre combien le maintien de la confiance réciproque doit être l'objectif majeur à poursuivre dans tous ces dispositifs.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gachet. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Monsieur le Président, chers collègues, je suis un peu embarrassée par ce rapport.

Je vais commencer par le jargon qui figure dans la description de "l'Open skills project" qui renvoie au dispositif de ce nom qui est cité dans ce rapport. Donc le website –je cause bien english !– est un partenariat public-privé dirigé par l'Université de Chicago. Ils disent d'eux-mêmes : "Nous disposons actuellement d'un canal d'apprentissage automatique dans Airflow et en tant que "script" qui fournit des classes permettant de prétraiter les données avec des transformations PNL, d'acquérir des compétences et des noms de postes connus, des libellés de postes dans des corpus, de générer des représentations spéciales et, enfin, de sauvegarder les instances de données, les sorties contrôlées par la version qui passe par les étapes du canal". Tout le monde aura compris !

Si on ajoute la fameuse Smart City, nous avons là, avec cette novlangue, une illustration parfaite de la fascination qu'exercent les nouvelles technologies sur la Métropole, qui apparaît –avouons-le– plutôt comme un leurre pour le plus grand profit des grandes entreprises et pour la non moins fameuse attractivité.

Quand on regarde le blog auquel renvoie le site, rien de concret en termes de données collectées, pas d'analyse ; il y a quelques graphiques mais c'est vraiment très sommaire. Dans ce rapport, aucun bilan de l'activité générée par le consortium d'acteurs sur la phase précédente des chantiers 1, 2 et 3 ; on n'a rien, pas de précisions sur les membres de ce consortium, si ce n'est le partenariat de l'Olympique lyonnais dont on se demande à quel titre il serait susceptible de s'intéresser à ce logiciel.

Métropole fabricante, apprenante, attirante, entraînante, ce n'est certes pas en ajoutant des épithètes à la chaîne que vous allez nous convaincre de l'efficacité des initiatives en matière d'emploi. Pas d'éléments non plus concernant la formation, contrairement au rapport de l'an dernier.

Est-ce qu'un outil seul d'extraction de données et de corrélations peut suffire à accompagner l'insertion dans l'emploi ? Non car aucun logiciel ne peut remplacer l'accompagnement humain pour la définition justement des compétences. Pour avoir moi-même travaillé dans le domaine des arbres de compétences, je peux vous dire que ce n'est pas une sinécure, ce n'est pas justement avec un logiciel qu'on peut clairement identifier les compétences souvent insoupçonnées des personnes en précarité et en demande de retour à l'emploi.

En fait, il s'agit de libéraliser davantage le marché de la formation ainsi que le veut la loi sur l'apprentissage et la formation. 300 000 € pour un outil auquel s'ajoutent les autres contributions pour un total de 3 171 000 €, je trouve que c'est cher payer pour un logiciel aussi performant soit-il. Décidément, cette fascination pour les technologies en termes d'open data nous aveugle et obère la dimension humaine nécessaire en matière d'insertion professionnelle. En fait, on est plutôt là, dans ce rapport, dans une "close data" puisqu'on n'a aucune donnée.

Sur le site de Pôle emploi –je suis allée voir–, les onze offres disponibles n'ont pas grand-chose à voir avec les métiers de service à l'environnement qui sont pourtant la cible du dispositif –nous dit-on–.

En conclusion, on a la désagréable impression, au vu de ce rapport nébuleux, d'un dévoiement du dispositif aux fins de satisfaire les besoins en priorité des groupes Groupama stadium et de Veolia en matière d'emploi.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Glatard, vous voulez dire un petit mot ?

Mme la Conseillère déléguée GLATARD : Oui, je voulais répondre d'abord à monsieur Gachet : je ne veux pas revenir sur le festival Lumière qui est un excellent exemple, justement, de forte mobilisation pour les personnes en insertion, de toute partie d'où elles puissent venir. En ce qui concerne l'évaluation et donc le rapport dont vous avez fait état, il est pris en compte dans le dossier d'évaluation de la politique d'insertion liée au PMI'e et tous les résultats de cette évaluation, qui a été rendue publique en début d'année, vont être pris en compte pour l'évaluation au sein de la Métropole.

Ensuite, en ce qui concerne ce dossier ODAS, je pense qu'il ne faut pas le réduire simplement à un logiciel et que les financements ne sont pas uniquement fléchés sur la construction d'un logiciel. Je conçois qu'il ne soit pas simple pour un particulier d'aller chercher sur un site, soit du regroupement, soit de chacune des entreprises, voire de Pôle emploi, les résultats qui sont liés directement à cette opération-là. Je pense qu'il ne faut pas le réduire simplement à cela.

Il y a de très nombreuses actions qui sont faites en ce sens et cela doit permettre à l'ensemble des acteurs de l'insertion d'avoir une photographie la plus proche possible de la réalité sur le territoire, permettre aux salariés qui sont déjà dans l'entreprise de pouvoir faciliter une mobilité interentreprises, proposer et faciliter à certaines entreprises de venir s'implanter sur le territoire en comprenant quelles sont les composantes de ce territoire-là et de pouvoir mieux mettre en adéquation.

Donc je pense qu'il ne faut pas simplement réduire ce dossier à ce que vous avez pu en dire. Je suis d'accord avec vous pour dire tout de même que le vocabulaire est très complexe.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je vous remercie madame Glatard. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : néant.

Adopté, M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

N° 2018-3064 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Plan d'actions emploi insertion filières - Attribution de subventions de fonctionnement pour des actions en faveur du retour à l'emploi en direction de publics en insertion et prioritairement de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

N° 2018-3065 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Glatard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3064. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Sur ce dossier numéro 2018-3064 –je vous le disais tout à l'heure–, on va parler des filières.

Dans le cadre de l'orientation 1 du PMI'e qui est "développer une offre d'insertion par l'entreprise", la Métropole construit des plans d'actions avec les filières porteuses d'emploi. La Métropole va s'appuyer sur le GIP (groupement d'intérêt public) pour travailler avec l'ensemble des secteurs d'activité pour répondre à leurs besoins et favoriser le retour à l'emploi des publics en insertion. Notamment, trois filières ont été fléchées, qui ont d'énormes besoins :

- les services aux personnes âgées et handicapées ; c'est une filière qui relève, depuis 2015, des compétences de la Métropole. Encore très récemment, sur un des territoires de la Métropole, on a pu réaliser la difficulté des associations ou entreprises qui font de l'aide à domicile pour avoir soit des personnels bien formés, soit même les recruter, donc des difficultés à des niveaux très différents ;

- autre filière, l'industrie du futur ; cette filière est ciblée dans un projet de développement économique et stratégique de la Métropole ;

- enfin, la filière du numérique qui relève de projets transversaux et stratégiques, de dossiers portés par la Métropole.

Sur ces trois filières, la Métropole entend porter une ambition forte : elle voudrait mobiliser l'ensemble des leviers dont elle dispose, dans une démarche structurante avec les acteurs et pouvoir également coordonner la mobilisation de la plupart des opérateurs qui prendront appui sur le GIP, notamment l'État, la Région, Pôle emploi, entre autres.

Quelques mots sur la filière des services aux personnes âgées et handicapées. On voudrait changer le regard du public sur ces métiers, outiller les employeurs –c'est extrêmement important–, outiller les acteurs de l'insertion et soutenir l'innovation sociale. D'ailleurs, le plan d'actions s'articule avec le programme métropolitain des solidarités –donc vous voyez que l'on fait tout de même souvent des allers-retours entre le PMI'e et le projet métropolitain des solidarités (PMS)–. Il va y avoir une convention avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) –qui va être votée d'ailleurs dans notre Conseil un peu plus tard– et une plateforme ressources humaines va être déployée dans ce cadre.

En ce qui concerne l'industrie du futur, des expérimentations sont en cours sur la CLI 9 (commission locale d'insertion) –je rappelle que c'est Vénissieux, Saint Fons, Solaize, Mions et Corbas–. La Métropole travaille avec les branches professionnelles et leurs centres de formation.

Enfin, en direction des entreprises, il s'agit de faire évoluer leur regard envers le public en insertion. Faire évoluer, changer le regard, il y a un leitmotiv qui revient maintenant assez souvent dans nos interventions. Un groupe de travail s'est constitué autour de PME (petites et moyennes entreprises) et de grands groupes de l'industrie pour mettre en œuvre des parcours d'insertion intégrés vers l'industrie.

Un plan d'actions emploi sur la filière numérique agit en direction du public, en direction des entreprises, avec des actions structurantes.

Cette délibération vous propose deux subventions :

- l'une pour le projet DigiJob, porté par l'association Objectif pour l'emploi. C'est une association qui a été fondée par des ingénieurs et qui a pour objet la promotion des métiers scientifiques et techniques, l'égalité femme/homme. Ils sont également référents de parcours RSA. On propose une subvention de 21 600 € ;

- l'autre à l'association 10 pour 10, dans le cadre d'une action innovante sur le retour à l'emploi de public en insertion. C'est une association de chefs d'entreprise TPE (très petites entreprises)/PME à Vaulx en Velin qui favorise le retour à l'emploi par l'engagement associatif et sportif. Elle est aussi sur le renforcement des compétences, le savoir-être au-delà des diplômes –cela on en a déjà suffisamment parlé–. Cette action est déployée sur la CTM Rhône amont. L'objectif est une centaine de candidats accompagnés et on essaie de viser 75 % de retour à l'emploi. Le financement qui est proposé est de 15 000 € au titre de la politique d'insertion et 10 000 € au titre de la politique du sport. C'est donc une subvention de 25 000 € qui est proposée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Pillon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3065. Les deux rapports étaient regroupés. Monsieur Pillon, vous avez la parole

M. le Conseiller délégué PILLON, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier est une proposition de subvention au GIP Maison de l'emploi et de la formation de Lyon qui s'inscrit dans le contexte de l'installation du GIP Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, telle que nous en avons approuvé la création à l'unanimité -une collègue qui ne participait pas au vote étant intéressée-, lors du Conseil du 27 avril 2017 et qui a déjà recueilli l'adhésion directe au GIP métropolitain de 18 Communes.

Il faut aussi se rappeler que, le 13 septembre dernier, en Préfecture, étaient signés les avenants aux statuts par tous les acteurs du futur GIP métropolitain et que l'arrêté préfectoral interviendra d'ici les derniers jours de l'année, une fois que le Conseil régional se sera prononcé dans sa session de décembre.

Il convient aussi de se rappeler que la nouvelle organisation mise en place par la Métropole en accord avec l'ensemble des partenaires –Communes, PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi), etc.– répond à trois enjeux majeurs :

- le premier est de répondre à l'ambition métropolitaine de développer, sur l'ensemble de son territoire et pour les publics les plus éloignés de l'emploi, une offre d'insertion par l'entreprise qui va garantir l'égalité de traitement des publics ;
- le deuxième enjeu majeur est de clarifier l'action publique en direction de l'entreprise et développer son efficacité, ce qui est un point important dans le monde en question ;
- enfin, optimiser les ressources du territoire au service de ces enjeux. C'est peut-être aussi pour cela que notre Conseil, à l'unanimité, avait adhéré au nouveau GIP et qu'autant de Communes, en si peu de temps, avaient aussi adhéré au nouveau GIP.

Cette subvention –si vous vous le rappelez– va se substituer à une subvention de 400 000 € que nous avons délibérée lors de la création du GIP, puisque vous avez bien vu que l'on a eu quelques décalages dans le temps et que le GIP métropolitain ne sera opérationnel juridiquement qu'au 1^{er} janvier 2019. Pour autant, il faut donner dès à présent les moyens au GIP lyonnais –si je peux m'exprimer ainsi– d'anticiper, d'avancer et de préparer l'exercice 2019, ce qui –vous comprendrez–, dès lors que l'on est en mutation, n'est pas un exercice simple même si la Métropole a fait le choix de s'appuyer sur le GIP actuel et de capitaliser sur l'existant et ne pas créer *ex nihilo* une nouvelle structure.

Il vous est proposé de délibérer sur une subvention de 650 000 € qui va permettre au GIP d'engager les actions et de les amplifier. J'évoquerai, par exemple, la Charte des 1 000, la mobilisation des entreprises sur l'emploi et l'insertion qui est un axe fort ; un peu plus de 650 entreprises ont adhéré à la Charte des 1 000 et ont engagé des actions vis-à-vis des bénéficiaires du RSA et de personnes qui peuvent être encore plus éloignées de l'emploi pour les ramener progressivement à l'employabilité et leur assurer un accompagnement. Ce n'est en effet pas tout de mettre en œuvre des actions d'emploi, il faut aussi accompagner ces personnes, organiser des rencontres, mobiliser le public souvent éloigné de l'emploi et qui a besoin d'être accompagné psychologiquement, mobiliser les entreprises. Il faut "le mobiliser pour le ramener vers l'emploi", je n'aime pas trop ce terme mais c'est leur redonner de l'employabilité pour que l'entreprise puisse travailler avec eux.

Les formes sont variées –vous aviez l'autre jour le Village des recruteurs– ; cela démontre que, par de multiples actions, nous pouvons ramener les bénéficiaires du RSA dans le monde de l'emploi même si on sait que le développement économique crée des emplois de manière différente. Valérie Glatard évoquait tout à l'heure les filières et il y a vraiment un lien total sur cette approche. Nous voyons bien que l'insertion peut peser parfois mais cela peut être un atout aussi pour l'emploi. On a de plus en plus d'entreprises qui ont adhéré à la Charte des 1 000 qui témoignent du travail qu'elles font avec des personnes en insertion, qui ont pu régler leur problématique parce qu'effectivement, ils ont travaillé avec elles, ce qui montre que cela marche.

Tout ce travail est fait en lien aussi avec les PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi). Ce n'est pas toujours très simple. En effet, lorsque l'on est dans une phase de mutation, on connaît bien le côté anxiogène, on connaît bien les difficultés que l'on peut ressentir en tant que salarié d'une structure pour entrer dans une autre structure, d'autant plus quand il y a des impératifs juridiques qui ne permettent pas toujours d'aller aussi vite que l'on veut et de réaliser les opérations dans un canevas aussi cadré que l'on peut toujours espérer.

En tout cas, les éléments montrent que le GIP se met en place progressivement, que le directeur du GIP a pris en charge la totalité des éléments avec les services de la Métropole, puisque c'est un travail très coordonné entre les deux structures, pour que l'on arrive à être opérationnel avec le plus de sérénité possible dès le début de l'année prochaine, même si je n'occulte pas les difficultés qu'il peut y avoir lorsque l'on met en place un tel système.

Voilà, monsieur le Président, ce qui est proposé ce soir à la délibération du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom du groupe Lyon Métropole gauche solidaires sur trois délibérations (2018-3063 à 2018-3065) portant décisions d'attribution de subventions à des institutions dans le cadre d'actions favorisant l'emploi sur notre territoire.

Tout d'abord, la délibération numéro 2018-3063 propose une dotation importante de 300 000 € –cela a été dit– pour le Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée. Il s'agit de continuer d'épauler le projet "Open data application for skills" dit "ODAS". Ce complément vise à mettre en lien les acteurs de la filière emploi et les personnes en recherche d'emploi, notamment sur la mise en visibilité de leurs capacités –comme l'a très bien expliqué notre collègue–.

Le Campus Veolia propose des formations continues ou initiales allant du CAP (certificat d'aptitude professionnelle) au Master, dans les métiers de l'eau, l'énergie, les déchets, la sécurité et sur des thématiques transverses telles que l'environnement, le développement durable et la responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Ces formations sont bien en adéquation avec les missions et les métiers de la Métropole de Lyon. Pour la formation continue, nous espérons toutefois que les thématiques transverses sont abordées aussi par les formations "en live" et pas

seulement sur du "e-learning" car une bonne appropriation des cultures de développement durable et de RSE, qui est aujourd'hui fondamentale, nécessite connaissances mais aussi échanges et discussions.

L'aide proposée par la Métropole intervient en complément du programme de la Fondation OL impliquée, avec Pôle emploi, dans l'aide aux entreprises en recherche de main-d'œuvre et avec la Cité des entreprises pour l'emploi, sur une approche destinée à favoriser l'égalité des chances. Ce programme affiche un résultat probant de 1 076 embauches pour 1 261 offres d'emploi ayant concerné près de 140 entreprises.

Deux autres actions de la Fondation OL nous semblent aussi complémentaires : l'action solidaire vers la prévention de l'échec scolaire avec le projet "Ma chance, Moi aussi" et la contribution au déploiement, sur le territoire de la Métropole, du programme mini-entreprises incitant des élèves du secondaire et du supérieur à s'inscrire dans des démarches de création et de gestion entrepreneuriale.

En effet, travailler sur l'insertion dans l'emploi est fondamental et bien en lien avec les missions de la Métropole depuis 2015. Mais allons plus loin : anticiper en aidant à la réussite scolaire de tous les élèves et à une meilleure connaissance de l'entreprise par les élèves nous paraît également essentiel pour lutter, d'une part, contre l'échec scolaire mais aussi le non-accès à l'emploi. Et c'est aussi notre mission métropolitaine –il nous semble– de tracer des objectifs transverses sur l'accompagnement à l'éducation, l'emploi, la prise en compte du handicap. Nous souhaiterions donc que, dans le cadre de son aide conséquente au Campus Veolia, un accent fort soit mis en place sur l'importance de ce lien entre apprentissage et emploi futur.

Ensuite, dans le cadre du plan d'actions emploi insertion filières du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi et en lien une nouvelle fois avec Pôle emploi, une subvention de fonctionnement –relativement modique celle-là– de 46 000 € est proposée. La délibération numéro 2018-3064 la décrit comme surtout axée sur les bénéficiaires du revenu de solidarité active et croise des thématiques telles que le sport, le handicap, le numérique, les besoins actuels et futurs dans les domaines de l'industrie et des services à la personne. Cette aide rejoint aussi notre suggestion de transversalité sur les ambitions métropolitaines.

La dernière délibération numéro 2018-3065 propose à notre assemblée une subvention de fonctionnement conséquente de 650 000 € pour la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (dite MDEF) pour 2018-2019. En effet, la décision a été prise cette année de transformer –cela a été rappelé– la MDEF en un groupement d'intérêt public et donc en une réelle structure métropolitaine d'insertion pour l'emploi qui sera effective en début 2019.

Cette institution doit être en phase avec le territoire de la Métropole, avec chacun des territoires de ses Conférences territoriales des Maires (CTM). Aussi, mettre en place un chargé de liaison entreprise-emploi et un coordonnateur emploi-insertion à l'échelle de chaque CTM est essentiel. Et la contribution de la Métropole est essentielle car elle va permettre la concrétisation de cette évaluation.

Cependant, c'est un réel management du changement qu'il convient de mener. Car si chaque coordonnateur doit bien connaître autant les entreprises que les demandeurs d'emploi et leurs besoins sur son territoire, il ne s'agit pas de travailler seulement à l'échelle d'une CTM. Il conviendra de pratiquer un partage généralisé des bonnes pratiques et des connaissances entre tous les coordonnateurs, afin de pouvoir apporter aux entreprises autant qu'aux personnes éloignées de l'emploi des réponses efficaces et adaptées et ainsi être en capacité de résoudre positivement l'équation insertion-emploi sur tout le territoire de la Métropole et aussi, de partager des expériences similaires avec d'autres collectivités, notamment au niveau européen, vu la place de Lyon sur l'espace européen.

Nous connaissons l'incidence bénéfique de la culture et de la création artistique, sur la confiance en soi notamment et la capacité à vivre en société. Aussi, lier les problématiques d'insertion avec celles d'éducation et aussi celles d'ouverture à la diversité et à la créativité culturelle et artistique nous semble faire sens pour ce GIP de la Maison pour l'emploi. Et, une nouvelle fois, notre groupe propose de mobiliser la capacité nouvelle de la Métropole d'être à l'initiative sur ce "trend" d'avenir, sur ce beau projet de Maison pour l'emploi métropolitaine.

Nous voterons ces délibérations porteuses d'espoir pour l'emploi et l'innovation, en espérant que nos vœux de transversalité seront entendus.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération –le rapporteur l'a souligné– est l'occasion de revenir sur l'évolution de la gouvernance des politiques d'insertion et d'emploi par la Métropole et aussi de la reprise du FSE (fonds social européen).

Si un outil métropolitain pouvait et peut avoir du sens, les conditions de la mise en œuvre sont aujourd'hui à la fois inquiétantes, préoccupantes et pas du tout satisfaisantes, et ce, sur trois points que je voudrais évoquer rapidement aujourd'hui :

- le premier est l'organisation effective du GIP sur lequel nous sommes amenés à délibérer ;

- le deuxième point est le sort des personnels d'Uni-Est qui n'a pas été évoqué ici dans le propos initial ;
- le troisième point est celui de l'articulation avec les Communes.

Je vais commencer par ce troisième point et en faire le premier en quelque sorte. C'est tout de même un constat d'absence de transparence pour les Communes dans le processus de création du GIP :

- des statuts définitifs qui ne sont toujours pas transmis aux Communes ;
- un conseil d'administration qui s'est tenu lundi 1^{er} octobre sans ses nouveaux membres et qui a validé une organisation et des décisions qui auront des impacts sur le mode de fonctionnement à venir ;
- enfin, une délibération de ce jour qui propose des financements importants et pour lesquels la feuille de route reste succincte.

Le deuxième point est le sort des personnels d'Uni-Est. À moins de deux mois de la fermeture de l'association et malgré les promesses qu'il n'y aurait pas de casse sociale, les salariés vivent des heures que je ne souhaite à personne. Entre le 11 et le 20 octobre, les salariés d'Uni-Est ont été reçus par leur potentiel futur employeur, à savoir le directeur du GIP Maison de Lyon pour l'emploi, et futur –sans doute– directeur du GIP Maison métropolitaine pour l'emploi. Ces entretiens se sont déroulés dans des conditions plus qu'étonnantes quand on sait qu'à plusieurs femmes a été posée la question de savoir si elles avaient des enfants ou non.

Pour celles et ceux dont le profil correspond plus ou moins aux besoins du futur GIP, le brouillard reste toujours aussi épais. J'ai eu la confirmation tout à l'heure que ce matin même, 18 CDI (contrats à durée indéterminée) ont été reçus et, à ce jour, aucune proposition n'a été faite. Aucune fiche de poste n'a été transmise aux salariés. La procédure de licenciement économique est donc enclenchée, des licenciements vont devoir être envisagés par l'association et dont les coûts –c'est l'aspect paradoxal des choses– risquent de devoir être supportés par les Communes.

Plus grave, nous n'avons pas l'assurance à ce jour que les conditions de reprise de l'activité de l'association auprès des publics bénéficiaires du PLIE seront remplies. La Métropole viendrait ici détricoter ce qui avait fait la force des PLIE, c'est-à-dire des animations de parcours pour les personnes très éloignées de l'emploi, le repérage des leviers à mobiliser pour une reprise de l'emploi (ici une offre de formation, là une place dans un chantier d'insertion, par exemple), une valeur ajoutée que la Métropole aurait pu reprendre au sein des Maisons de la Métropole. Bref, sans changement rapide de la gouvernance, c'est un gâchis social qui s'annonce.

Le troisième point est la gouvernance métropolitaine de l'insertion. Vous l'avez compris, la gestion de cette transition est défaillante aujourd'hui ; les outils se reconstruisent à une échelle métropolitaine sans que les Villes ne soient associées, ni sur le fond ni sur les processus. C'est d'ailleurs une critique récurrente que l'on peut faire et que j'ai faite souvent à la Métropole, dont le modèle dit "lyonnais" révèle une nouvelle fois ses ambiguïtés et ses faiblesses.

Nous perdons des leviers d'actions essentiels sur notre territoire au profit d'une gouvernance métropolitaine qui ne nous assure pas que les opérateurs présents et agissants soient préservés, qui ne nous assure pas que les publics soient bien pris en compte indépendamment des dispositifs dont ils relèvent et qui ne nous assure pas non plus que nos priorités soient entendues.

Cette situation –je le dis sereinement mais avec une certaine gravité– n'est pas satisfaisante et ne correspond pas au principe de collaboration que vous aviez pourtant rappelé à plusieurs reprises, monsieur le Président, du temps où vous étiez seulement encore Vice-Président à l'économie. Donc je crois qu'il faut, sur ce point-là, penser à redresser la barre.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Pillon, s'il vous plaît.

M. le Conseiller délégué PILLON : Merci, monsieur le Président. Je vais apporter effectivement quelques éclaircissements aux propos de monsieur Bret.

Le premier, en ce qui concerne le conseil d'administration : il était difficile au conseil d'administration de se réunir avec les éventuels nouveaux administrateurs puisque le conseil d'administration s'est réuni dans le cadre du GIP existant, donc du GIP de la Maison de Lyon, puisque –je le rappelais dans mon préambule–, pour l'instant, l'arrêté préfectoral n'est pas intervenu. Il était difficile de faire autrement d'un point de vue purement juridique.

Pour autant, les éléments sont importants, il fallait bien aussi que le GIP se dote d'une structuration et donne pouvoir à son directeur général d'engager tout le processus de restructuration de ses équipes et donc d'emplois, y compris vis-à-vis d'Uni-Est. Bien sûr –je l'évoquais d'ailleurs dans mon propos–, ce sont toujours des opérations difficiles. La mutation a un côté anxiogène pour le personnel qui a été reçu à plusieurs reprises par le futur directeur du GIP –comme le disait monsieur Bret– mais aussi par les services de la Métropole de Lyon, pour prévoir l'avenir dans un cadre juridique qui avait été bien organisé et structuré mais dont on peut penser qu'il n'a pas été entendu ainsi

par tout le monde, et notamment par le Président du PLIE Uni-Est, ce qui explique ce que vous venez de nous annoncer, que le PLIE Uni-Est procéderait aux licenciements. Or, ce n'était pas le canevas qui avait été prévu et organisé. Mais, en la matière, il faut que chacun se mette autour d'une table ronde pour que les choses puissent avancer. C'est ce que les services et ce que nous tous avons fait sous la houlette du Président de la Métropole et de la Vice-Présidente en charge du thème.

Ensuite, quand la Métropole à l'unanimité –je le disais tout à l'heure– a décidé de créer le GIP –en fait, ce n'est pas une création puisqu'il s'agit d'une transformation– et de passer du GIP lyonnais –on va dire– à un GIP métropolitain –je le rappelais en préambule–, c'était pour pouvoir capitaliser sur l'existant parce que l'un des objectifs, c'est effectivement de garder ce qui marche. Alors, bien sûr, la capitalisation se faisait à partir du GIP existant, elle ne pouvait pas se faire à partir des PLIE, mais cela a permis de garder le lien avec l'ensemble des opérateurs qui, pour la plupart, sont parfaitement informés et intéressés à l'opération pour assurer cette continuité.

Quant à la continuité des publics, elle a été déjà mise en place. Je comprends que, dans certains cas, on puisse avoir l'impression que tout n'est pas parfait et c'est vrai, comme dans toute entreprise, qu'on soit la Métropole, le GIP ou qu'on soit d'une entreprise privée, une mutation de cette ampleur ne se fait pas sans petites anicroches. Pour autant, quand j'entends dire qu'effectivement, c'est grave à ce point, là je m'oppose. On a pu vérifier effectivement ce qui a pu être fait et montrer que les opérations avancent, avec un rythme qu'on aurait aimé peut-être plus rapide bien entendu, pour les personnels mais les fiches de postes ne pouvaient pas être transmises pour des raisons purement juridiques et les licenciements sont faits, ils sont du fait du Président d'Uni-Est et non de la Métropole.

Pour autant, tout a été mis en place dans le cadre des délibérations qui ont été prises aussi par les 18 Communes qui ont rejoint le GIP métropolitain. Et c'est dans ce cadre-là que nous avançons ensemble. Mais nous vous entendons, monsieur Bret, sur le côté anxigène pour certaines personnes, que nous comprenons en termes humains, mais je peux vous assurer que les choses avancent et sont bien prises en main par les services de la Métropole et par le GIP.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Bouzerda, vous vouliez compléter ?

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Je voudrais juste, pour pouvoir échanger sur ce sujet, rappeler que la gouvernance métropolitaine a été partagée avec l'ensemble des élus. On est tout de même sur des politiques que nous votons et que nous définissons ici, dans le cadre du Conseil métropolitain –je le rappelle souvent mais c'est important– qui ne se dessaisit pas de sa compétence.

Je rappelle également que c'est cette même concertation et que c'est cette même gouvernance qui a adopté le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi et j'indique également que, dernièrement, s'est tenue ici, dans le cadre du pacte territorial d'insertion pour l'emploi, une réunion avec l'ensemble des Communes pour définir également un certain nombre d'orientations fortes et majeures. Enfin, sur la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi, chaque Commune qui a souhaité ou souhaiterait adhérer à la structure a pu ou peut y adhérer.

Cette gouvernance est également partagée sur le fond. Elle l'est sur la forme mais elle l'est également sur le fond puisque je rappelle que l'ensemble des appels à projets et que les fonds sociaux européens tels qu'ils sont mobilisés sur les actions, font l'objet également d'un partage et d'une mobilisation non seulement avec les élus mais avec l'ensemble des acteurs, et notamment les PLIE.

S'agissant de l'articulation et du déroulé, monsieur Pillon vous a expliqué la difficulté, c'est que, justement, pour assurer une transition sans interruption de service, il a été privilégié le choix d'étendre la Maison de l'emploi initialement lyonnaise à l'ensemble du territoire métropolitain, dans un cadre juridique qui n'aurait plus pu être mis en œuvre, à savoir le GIP, cette structure partenariale qui permet à l'ensemble des partenaires d'être présents, y compris pour l'emploi (l'État, la Région, les Chambres consulaires). Il a été convenu que c'était la structure la plus pertinente.

Néanmoins, la Région ne délibérera que mi-décembre sur ses statuts et c'est la raison pour laquelle nous avançons parallèlement sur l'ensemble de l'élaboration et de l'aboutissement de ce GIP pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption. Et j'en terminerai là avec le personnel du PLIE, c'est-à-dire que, contrairement au PLIE Allié de Lyon ou au PLIE du Sud-Ouest lyonnais, il a été fait le choix par les membres du PLIE Uni-Est de mettre un terme au PLIE et donc, du coup, de mettre un terme à l'ensemble de ses missions.

Je rappelle –et je pense que c'est important tout de même de l'indiquer ici– que la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi ne reprend pas l'ensemble des missions des PLIE. Certaines missions sont reprises et cela fait l'objet des discussions s'agissant des personnels des PLIE qui devront être intégrés, tout comme nous l'avons fait pour la gestion des fonds sociaux européens. Et c'est un travail effectivement qui a amené le directeur, dans le cadre d'un organigramme cible, à rencontrer, en collaboration et en négociation avec le Président du PLIE Uni-Est et à échanger sur les profils, sur les fiches de poste, sur l'organigramme cible. C'est technique mais c'est important

parce que l'objectif est effectivement de permettre d'intégrer les personnels qui vont participer à la politique métropolitaine de l'insertion telle qu'elle sera portée par la Maison métropolitaine.

Voilà quelques petites observations simplement sur ce dossier et nous poursuivons bien évidemment les négociations, en tout cas, le directeur du GIP le fera, avec l'ensemble des équipes métropolitaines, pour faire en sorte de permettre l'aboutissement à la fois du déploiement de cette Maison métropolitaine et l'intégration des personnels qui vont pouvoir à la fois faire vivre l'ensemble des actions et des orientations de ce GIP.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets les dossiers aux voix :

- Rapport n° 2018-3064 -

Adopté à l'unanimité.

- Rapport n° 2018-3065 -

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC (La Métropole autrement) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteurs : Mme la Conseillère déléguée GLATARD (n° 2018-3064) et M. le Conseiller délégué PILLON (n° 2018-3065).

N° 2018-3066 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Pôle de compétitivité Axelera - Attribution de subventions d'équipement à la société Mathym pour son projet DISCOVER et à la société Centralp pour son projet PIANO - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3066. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de ce dossier, il vous est demandé de soutenir deux projets labellisés par l'un de nos pôles. Vous savez que nous soutenons six pôles de compétitivité et, dans le cadre des cleantechs plus particulièrement, la Métropole soutient Axelera pour la filière chimie-environnement.

L'objectif est à la fois de poursuivre les plans d'actions des pôles de compétitivité –qui font face d'ailleurs à une mise en œuvre, dans le cadre de la politique nationale de l'État, d'un nouveau cahier des charges, l'objectif est donc la poursuite, la création et le développement d'outils structurants mutualisés, notamment en matière de R&D (recherche et développement), puis de projets collaboratifs, plus particulièrement –ce qui nous occupe aujourd'hui– de recherche et de développement labellisés par les pôles dans le cadre des appels à projets du FUI (Fonds unique interministériel), mode de financement qui permet de lever des fonds.

Dans ce cadre-là, la Métropole vous propose de soutenir deux projets, le projet DISCOVER et le projet PIANO avec un financement partenarial et nous vous demandons, dans le cadre de cette instance, de bien vouloir voter les subventions respectives pour ces deux projets.

Avis favorable de la commission sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Écologie-les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une explication de vote puisqu'un des deux projets présentés, à savoir le projet PIANO est porté par un groupement d'acteurs dans lequel on retrouve le groupe mondial Rio Tinto qui, de notre point de vue, n'a absolument pas besoin d'être accompagné par de l'argent public. Certes, il est mis en avant dans notre délibération que c'est bien Centralp, donc une organisation du territoire qui sera accompagnée. Toutefois, ce projet co-porté par Axelera et Minalogic est un projet de R&D avec deux pôles de compétitivité qui, à notre avis, aurait très bien pu se faire sans argent public. Donc nous abstenons sur le projet PIANO et nous soutenons le projet DISCOVER. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Baume. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés ayant voté pour le projet DISCOVER et s'étant abstenu sur le projet PIANO et M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

**Intervention de monsieur Philippe Cochet
sur la présence des sapeurs-pompiers devant l'Hôtel de la Métropole**

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, d'après ce que j'ai compris, les pompiers étaient à proximité de notre bâtiment. On aurait donc pu demander une suspension de séance, si les Présidents des différents groupes souhaitaient les rencontrer. Je crois qu'ils viennent de partir mais il serait intéressant de savoir le pourquoi du comment. Peut-être souhaitaient-ils rencontrer l'ancien Ministre de l'Intérieur qui était en charge sur ce sujet. C'est vrai que je regrette la non-présence de monsieur Collomb à l'occasion de ce débat, au-delà bien sûr de son installation dans ses nouvelles missions de Maire de Lyon. En tout cas, le fait qu'il ne soit pas là aujourd'hui est un manque de respect, me semble-t-il, concernant notre assemblée.

M. LE PRÉSIDENT : Sur les pompiers, puisque c'est à ce sujet que la question portait, les pompiers étaient là effectivement et sont restés très peu de temps, je crois, à peine une heure, ce qui explique les allers-retours. Ils souhaitaient une entrevue avec le Président de la Métropole, donc avec moi-même et, comme je préside en même temps la séance, c'est difficile d'être ici et avec eux. Je leur ai proposé une rencontre qui aura lieu dans les prochains jours, qui n'est pas encore fixée mais qui le sera dans les prochains jours cette semaine. Ils ont un certain nombre de revendications sur les moyens alloués aujourd'hui aux pompiers : effectifs, matériels, etc. J'aurai l'occasion de faire un retour quand je les aurai rencontrés cette semaine, en présence sans aucun doute de Jean-Yves Sécheresse qui était là tout à l'heure et qui préside aussi le SDMIS (Service départemental métropolitain d'incendie et de secours). Merci.

Donc j'en étais où, monsieur Cochet ? J'avais fait voter cette subvention pour Axelera ou pas ? Oui, j'ai cru que c'était pour faire un peu diversion sur la subvention Axelera ! (*brouhaha*). Très bien, merci.

N° 2018-3067 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Projet Self data territorial - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et la Fondation internet nouvelle génération (FING) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3067. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, dans le cadre de cette délibération, vous savez que la Métropole a défini une stratégie d'accès à la donnée au travers du "service public local de la donnée", dans le cadre de la politique portée "ville intelligente et numérique". C'est surtout l'objectif, pour les citoyens, de se réapproprier les données personnelles. Ce concept de Self data a permis effectivement une exploration par la collectivité, notamment dans le cadre du projet MesInfos, porté par la FING (Fondation Internet nouvelle génération). Ce projet a compté 15 partenaires, dont la Métropole qui a été effectivement territoire d'expérimentation.

Ce projet entre dans la seconde phase de cette approche de Self data, qui vise une démarche pragmatique en faisant entrer le concept de Self data dans les projets métropolitains et dans les projets numériques métropolitains existants.

Il vous est donc proposé d'approuver ce projet de Self data territorial et la convention entre la Métropole et l'association FING fixant les modalités financières : une subvention d'un montant de 35 000 € sur le budget global de cette deuxième phase de 170 000 € TTC.

On me souffle –et madame Frih me le rappelle– que c'est un très beau projet de réappropriation des données par les citoyens et j'en conviens parfaitement.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller BLACHIER : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, la délibération qui nous est présentée ici et que notre groupe soutient porte sur le partenariat entre la Métropole et la Fondation Internet nouvelle génération et pose les bases du service local public de la donnée.

La FING met le doigt sur un sujet important : les datas, ces données que nous laissons nous-mêmes à travers Internet dans nos interactions avec les autres et parfois sans y prêter attention. Ces données sont d'une importance capitale pour à peu près n'importe quel domaine de notre existence : nos habitudes de consommation, l'énergie que nous dépensons, nos déplacements, les musiques que nous écoutons, ce que nous achetons est mesuré, évalué et, à la fin, marchandisé. Et les rapports de toutes sortes que nous avons avec les autres (nos amitiés, nos amours qui naissent et qui meurent) sont connues et déduites par des machines ainsi que beaucoup d'autres choses encore de nos vies.

Tout cela est très important. Tout cela est si important que des fortunes invraisemblables se sont basées sur la donnée. Toutes, absolument toutes les sociétés pesant plus de 500 milliards de dollars dans le monde reposent en partie ou en totalité sur les datas. De Facebook à Google en passant par Apple, elles pèsent à elles seules plus que le PIB (produit intérieur brut) français ou britannique. Tout cela grâce à nos données, tout en multipliant, par ailleurs, les moyens pour payer un montant fiscal ridicule. Et chaque Grand Lyonnais qui se connecte –ou presque– fournit gratuitement des données sur lui-même qui enrichissent ces multinationales du web.

Alors non, la donnée ce n'est pas forcément le mal. Certes, en échange, il est promis et réalisé des services plus personnalisés vis-à-vis du consommateur. Et certes, bien utilisées, les données peuvent nous permettre de prévenir des épidémies, de rationaliser les transports, d'optimiser nos dépenses énergétiques ou, plus prosaïquement, d'être certains de trouver la pizza qui nous plaise le plus.

Mais le citoyen est l'acteur et ne sait pas vraiment ce qu'il laisse comme informations. Il en est quelque part dépossédé. La FING et la Métropole nous proposent de nombreuses expérimentations, comme MesInfos, qui sensibilisent les citoyens à ce qu'ils génèrent. Sensibiliser les citoyens, leur permettre de prendre conscience de ce qu'ils génèrent comme informations, de pouvoir les réutiliser et se les réapproprier pour pouvoir en faire un usage plus collectif, voilà ce qui nous est proposé ici par la démarche du Self data.

Mais, dans cette démarche, il faudra tout de même faire attention à quelque chose : il ne faudra pas que demain, ces datas ne nous soient exigées par le secteur marchand comme condition du service. Il s'agirait là d'une intrusion dans nos vies, avec un régime à plusieurs vitesses –par exemple, dans la santé ou dans le logement ou dans l'emploi– pouvant aller jusqu'au contrôle social à la chinoise –on va en parler tout à l'heure d'ailleurs, je crois, dans une autre délibération– dans un "*Black Mirror*" réalisé. Il ne faudrait pas que la libération des données finisse par nous emprisonner.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Fondation Internet nouvelle génération (FING), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-3070 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Travaux complémentaires - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique-

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3070. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport a trait à la Cité de la gastronomie. On arrive à la phase finale. Il vous a été soumis, il y a un an, une délibération pour acquiescer en vente en l'état futur d'achèvement les volumes au sein du Grand Hôtel-Dieu, dans le cadre de cette future Cité de la gastronomie. Dernièrement, cet été, vous avez délibéré sur la délégation de service public confiant à Magma Cultura l'animation et l'aménagement de l'autre partie et vous avez également voté une AP (autorisation de programme) antérieurement sur l'aménagement de l'espace dédié à l'exposition permanente.

La coque va être prochainement remise en décembre prochain et cette délibération, plus particulièrement, vous est soumise aujourd'hui pour nous permettre de financer les travaux complémentaires d'aménagement, de réseaux, de fibre, mais également les travaux d'aménagement scénographiques supplémentaires, le transport des œuvres, le soclage et les assurances et d'entériner les prescriptions complémentaires de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), avec des études complémentaires, notamment sur la seconde apothicairerie de la Charité, la restauration de cette dernière et surtout la consolidation du plancher pour accueillir le piano de Paul Bocuse, dont il a été fait don à cette Cité de la gastronomie.

Donc c'est une délibération qui nous permet d'avancer, toujours dans le cadre de l'enveloppe de la PPI que vous aviez votée initialement, c'est-à-dire inférieure à 3 M€, en l'occurrence, 2,7 M€.

Voilà, avis favorable de la commission sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, quelques observations sur cette délibération pour laquelle j'étais déjà intervenu il y a à peu près un an. Nous sommes favorables à la Cité de la gastronomie, il n'y a pas de difficulté.

Mais le saucissonnage –si vous permettez cette expression– des financements rend peu lisible la participation de la Métropole à ce projet puisqu'en avril 2017, nous avons voté 15,8 M€ au titre des dépenses, en prévoyant 14,2 M€ au titre des recettes. Puis, au mois de novembre 2017, nous avons revoté pour 1,8 M€ de dépenses supplémentaires relatives à la scénographie, alors qu'au départ, on nous avait dit que cela ne coûterait pas grand-chose à la Métropole, voire presque rien puisqu'elle pourrait bénéficier, au demeurant, du FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée).

L'exploitant a été choisi au mois de juillet dernier, pas de difficulté. Et revoilà une nouvelle demande supplémentaire à hauteur de 1,1 M€ sur le budget 2019 ! Ce qui fait que –si mon décompte est à peu près juste– des 15,8 M€ d'origine, nous sommes désormais à 18,7 M€, sans pour autant que les recettes, qui étaient de 14,2 M€, aient augmenté puisqu'elles sont toujours estimées à 14,2 M€. Ce qui fait que la réalité du coût pour la Métropole serait à ce jour de 4,5 M€.

Donc ma question sur cette délibération est assez simple : d'abord, y aura-t-il d'autres délibérations qui nous amèneraient à revoter des dépenses supplémentaires ? Est-ce que votre enveloppe budgétaire est désormais totalement tenue ou pas ? Et deuxième question : quand aurons-nous un décompte à peu près définitif du coût réel de cette opération pour la Métropole ? Une fois de plus, non pas que le groupe soit hostile à ce projet, bien au contraire, mais nous entendons à longueur de journée dans nos collectivités, dans les réunions avec la Métropole, qu'il faut faire des économies ; c'est bien normal, l'argent est rare ; mais là, en la circonstance, il n'est pas rare. Donc nous voudrions avoir des éclaircissements précis sur le coût réel de cette opération et que l'on n'ait pas une succession de délibérations qui finalement ne tiennent pas compte de l'enveloppe de départ.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Bouzerda, quelques mots, je compléterai.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Simplement pour dire que nous sommes toujours dans l'enveloppe PPI de 3 M€, vous avez raison : dépenses : 18,5 M€, foncier VEFA : 15,840 M€, travaux de scénographie (les deux délibérations, y compris celle-là) : 2,660 M€. En recettes, les mécènes, dans le cadre du fonds de dotation, ce sont plus de 10,4 M€ : la Ville de Lyon 2 M€, l'Etat 1 M€ et la récupération de la TVA 2,6 M€. Nous sommes sur un coût de charges nettes à 2,7 M€.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda, je crois que les réponses ont été données de manière très claire. Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions: groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; M. Gachet (non inscrit).

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-3074 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) - Appel à projets Preuve de concept 2018 - Attribution de subventions d'équipement au Centre Léon Bérard pour le projet de recherche et de développement PELICAN et à VetAgro Sup pour le projet de recherche et développement UreStentPro - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3074. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je souhaitais profiter de cette délibération relative au CLARA (Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes) pour dire quelques mots sur le Centre Léon Bérard, un établissement de soins privé d'intérêt collectif, entièrement dédié à la cancérologie, situé dans le huitième arrondissement de Lyon et que vous connaissez tous.

Cette délibération propose l'attribution de deux subventions d'équipement, dans le cadre de l'appel à projets "preuve de concept" du Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes. C'est un appel à projets qui vise à soutenir des projets qui cherchent à établir des preuves de concept en oncologie. C'est une spécialité du CLARA. Huit projets ont été déposés, six ont été labellisés et deux seront soutenus par la Métropole de Lyon : celui du Centre Léon Bérard et celui de Vet'Agro sup.

Le projet du Centre Léon Bérard, qui s'appelle le projet PELICAN, se déroulera d'octobre 2018 à octobre 2020. Il consiste à démontrer que l'on peut exploiter les cellules contenues dans le liquide pleural de la plèvre pour le diagnostic et le traitement des patients. C'est un projet de recherche associé à un industriel, avec de nombreux débouchés potentiels sur plusieurs marchés. Ce projet montre –s'il en était encore besoin– que le Centre Léon Bérard est à la pointe de la recherche et de l'innovation.

Je veux rappeler ici qu'il a également mis la prise en charge du patient, globale, innovante, au cœur de ses missions. En effet, il propose sans cesse des améliorations pour le bien-être du patient qui participent de la qualité de sa guérison, avec des travaux sur divers thèmes comme la nutrition du patient, la sophrologie ou encore de la psycho-oncologie. Au-delà de la guérison, deux objectifs sous-tendent ces travaux : la limitation de la durée d'hospitalisation et la prise en compte de l'angoisse du patient avant une opération.

Aujourd'hui, le Centre Léon Bérard et l'Infirmierie Protestante vont investir les locaux de la clinique Emilie de Vialar, située rue Charial dans le troisième arrondissement, pour installer un centre médical conjuguant soins de suites et dépistage du cancer. Un accord avec le promoteur immobilier Cogedim va permettre de concrétiser ce beau projet de santé au sein du troisième arrondissement. Menacée un temps de fermeture, la clinique Emilie de Vialar va ainsi reprendre une activité dynamique grâce à un partenariat exemplaire. En effet, le promoteur immobilier qui rachète une partie du terrain pour la construction de logements neufs permettra ainsi de moderniser la structure médicale, dont une nouvelle offre de soins disponible dès janvier 2019.

Je voulais insister sur ce dossier car la Métropole de Lyon a la chance de compter sur son territoire des établissements de santé high tech et performants. Je suis heureuse de voir à quel point ces établissements pensent l'innovation et les partenariats pour toujours rechercher des progrès au bénéfice des patients et des personnels et je suis également très satisfaite de voir que l'innovation s'exprime au cœur de nos quartiers, au cœur de Villette-Paul Bert, pour y maintenir une activité de santé au bénéfice des Lyonnais.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je voudrais remercier au passage Catherine Panassier et Michel Le Faou qui ont beaucoup œuvré pour trouver une solution sur ce dossier qui était un peu compliqué à la base.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-3076 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Lyon 5° - Attribution d'une subvention à l'association Nouvel institut franco-chinois pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3076. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, nous étions en Chine en mai dernier à vos côtés, ainsi qu'une large délégation d'acteurs métropolitains du monde culturel, économique, académique et nous avons pu constater encore une fois à quelle vitesse ce puissant pays, la Chine, organise son émergence, qu'il s'agisse de réponses écologiques, d'innovations économiques, urbaines, sanitaires ou sociales voire d'accès à la connaissance. Le Japon ne s'y trompe pas en renouant des relations diplomatiques avec son grand voisin.

Il va sans dire que nous avons des visions différentes et que nous empruntons aussi des chemins différents ; nous l'avons effleuré tout à l'heure sur la question des données. Mais le fait est que nous nous retrouvons sur des défis communs majeurs et nous avons l'enjeu, en tant que Métropole européenne qui compte, de mettre à profit cet héritage précieux de liens particuliers que nous avons avec la Chine pour installer une réciprocité des échanges

sur cette nouvelle ceinture, nouvelle route. C'est en cela que le Nouvel institut franco-chinois qui catalyse nos dialogues, qu'ils soient culturels, économiques ou académiques, est un atout majeur pour notre agglomération. L'implication de grands acteurs métropolitains dans sa gouvernance en est la confirmation.

Le Nouvel institut franco-chinois, en marge de Pollutec, organise prochainement, du 26 au 28 novembre, le forum "Les Confluences franco-chinoises" sur le thème "La ville d'une nouvelle ère", un temps de rencontres et de réflexions de très haut niveau pour imaginer ensemble un avenir meilleur pour nos villes.

Aussi, je vous invite à donner un avis favorable, comme la commission, à ce soutien renouvelé au programme d'actions de l'Institut pour cette année.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le 25 septembre 2018, monsieur Meng Hongwei, alors directeur d'Interpol, résident à Lyon, était arrêté à sa descente d'avion à Pékin.

Le 13 juillet 2017 mourait en prison monsieur Liu Xiaobo, prix Nobel de la paix, après que le Gouvernement chinois ait refusé qu'il se fasse soigner en Europe ; son épouse, madame Liu Xia, restait retenue de manière arbitraire ; leur crime : être poète essayiste et critique littéraire.

Il y a quelques semaines, le WWF présentait la situation catastrophique que représente l'extinction de près de 60 % des vertébrés de la planète mais, dans le même temps, la Chine autorisait le commerce de produits issus du tigre et du rhinocéros : une véritable provocation !

Alors que la Chine est un des pays les plus répressifs au monde –rappelons-nous la place Tian'anmen–, que la peine de mort y est appliquée sans sourcilier, que les atteintes à l'environnement sont légitimées au nom de la croissance économique, il nous est demandé aujourd'hui d'approuver une subvention de 35 000 € à l'Institut franco-chinois dont la vocation est –je cite– de "Symboliser l'amitié franco-chinoise" et de promouvoir –je cite toujours– "La culture chinoise". Mais qu'en est-il de la culture tibétaine, qu'en est-il de la culture ouïghoure –pour ne citer que ces deux exemples– ?

Le Président de la République déclarait en septembre 2017 : "Les échanges diplomatiques et économiques de la France avec la Chine ne sauraient justifier qu'on recouvre d'un voile pudique la question des droits de l'homme". Mais peut-être ne sont-ce finalement que des paroles en l'air.

En effet, de nombreux observateurs notent une très forte détérioration des droits de l'homme depuis l'arrivée au pouvoir de monsieur Xi Jinping, alors que s'exprime en même temps une très forte volonté d'accroître la croissance industrielle chinoise.

La notion de droits de l'homme ne doit pas avoir la même définition de chaque côté du Tibet. L'arsenal législatif qui contrôle les ONG, la surveillance des réseaux Internet, le contrôle policier des Tibétains et les internements du peuple ouïghour, sans inculpation ni jugement, ne sont pas acceptables et ne peuvent s'inscrire dans le cadre du "développement des liens entre la Métropole et la Chine".

Certes, notre collectivité n'est pas tenue de s'inscrire dans le champ diplomatique. En revanche, étant membre du Nouvel institut franco-chinois, elle peut exiger, au nom de notre définition occidentale des droits de l'homme considérant la liberté d'expression comme fondamentale, que l'Institut puisse donner à ses visiteurs l'accès à des ouvrages tels que la revue intellectuelle *Regard sur les Ouïghour-e-s*, ou les œuvres de monsieur Liu Xiaobo, demande que nous avons déjà faite mais qui est restée sans réponse.

Enfin, notre groupe souhaite, monsieur le Président, que vous demandiez des informations précises sur la situation de madame Meng et que notre Métropole lui assure soutien et protection car elle est aujourd'hui résidente sans droit.

Les élus Europe Écologie-Les Verts et apparentés ne voteront pas cette subvention.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Artigny. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère GAILLIOUT : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, en 1921, fut créée la première université chinoise hors de Chine, un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine. De nombreux dignitaires chinois ont bénéficié de cet enseignement ici à Lyon avant de retourner dans leur pays pour mettre à profit leurs acquis.

En mars 2014, le Président de la République populaire de Chine, monsieur Xi Jinping, en visite officielle à Lyon, est à l'origine de la création du Nouvel institut franco-chinois. Cette association, portée initialement par la Métropole, la Ville de Lyon et l'ADERLY (Agence pour le développement économique de la Région Lyonnaise) voit officiellement le jour le 17 avril 2015.

Cette association encore trop peu connue des Lyonnais et des Grand Lyonnais organise pourtant régulièrement des actions à destination du grand public, que ce soit des expositions de peintures, de sculptures d'artistes chinois, la participation aux journées du patrimoine, mais aussi des visites de son musée, riche de plusieurs dizaines d'années de passage d'étudiants chinois, ainsi que sa participation au festival du film chinois en partenariat avec l'ENSATT (Ecole nationale du spectacle et des arts et techniques du théâtre). Le Nouvel institut franco-chinois a organisé pour la troisième fois cette année le festival de la gastronomie chinoise "Les Baguettes Magiques" et ce fut un véritable succès.

Mais le Nouvel institut franco-chinois, c'est aussi le développement des liens entre la Métropole et la Chine. Son rôle est et sera de valoriser les relations sino-lyonnaises à travers les relations économiques, touristiques, universitaires, associatives et culturelles, grâce aussi au soutien de grandes entreprises mécènes.

Il nous semble, monsieur le Président, mesdames et messieurs, très important de soutenir les initiatives de cette association qui participera cette année, du 26 au 28 novembre, à la deuxième édition du forum "Les Confluences franco-chinoises" sur la thématique de "La ville d'une nouvelle ère, pour une route de la soie durable" en parallèle avec le salon Pollutec. Il nous semble très important d'être dans l'ouverture et dans la continuité des relations avec la Chine et l'accueil de plus de 3 000 étudiants chinois chaque année sur notre territoire plutôt que dans la fermeture et la méfiance.

Il serait toutefois nécessaire, monsieur le Président, de revoir l'orientation et l'accessibilité du Nouvel institut franco-chinois par une signalétique plus visible mais aussi par une communication renforcée sur ce lieu encore trop peu connu, même des habitants du cinquième arrondissement.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Gailliout. Je mets ce rapport aux voix... Pardon, monsieur Millet ?

M. le Conseiller MILLET : Une petite explication de vote, monsieur le Président : nous voterons bien sûr pour l'amitié franco-chinoise et nous laissons notre collègue Artigny avec sa haine anti-communiste dans les discours qui sont proches de ceux de monsieur Ménard ou Bolsonaro ; je vous invite à lire ce que Bolsonaro écrit, c'est exactement le même discours que celui de monsieur Artigny.

(Rumeurs dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce rapport aux voix.

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains (sauf M. Blachier qui s'est abstenu) ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : MM. Artigny, Hémon, Roustan (Europe Écologie-Les Verts et apparentés) ;

- abstentions : M. Blachier (Socialistes et républicains métropolitains) ; Mme Baume, M. Charles, Mme Vessiller (Europe Écologie-Les Verts et apparentés) ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; M. Gachet (non inscrit).

Adopté, M. Alain GALLIANO, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Nouvel institut franco-chinois ainsi que M. Georges KÉPÉNÉKIAN, délégué de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration du Nouvel institut franco-chinois n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2018-3059 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3059. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Il s'agit d'une désignation, monsieur le Président. Je vous laisse le soin de présenter ma candidature.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Auparavant, la Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, comme nous l'avions annoncé lors d'un précédent Conseil, nous ne voterons que pour un élu qui s'engage à rencontrer les représentants des personnels et donc leurs syndicats et à en rendre compte dans un rapport d'activités en séance. Car sinon, vous pourrez continuer à faire comme si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes universitaires en pleine mutation vers la société radieuse de la connaissance.

Avez-vous entendu parler du vote unanime du Comité technique universitaire national contre le projet de texte du Gouvernement qui veut transformer le recrutement des enseignants-chercheurs par leurs pairs en donnant la présidence des comités de recrutements aux Présidents d'établissements ?

Avez-vous eu connaissance des ordonnances du Gouvernement sur l'université et de leur rejet unanime par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ? Elles proposent ni plus ni moins qu'un statut dérogatoire au code de l'éducation pour les communautés d'universités pendant dix ans, l'UDL (l'Université de Lyon) étant bien sûr candidate pour ce statut qui permettra, entre autres, de fixer librement les frais d'inscription et de limiter la représentation des personnels dans les conseils d'administration de l'université-cible. Cette ordonnance éclaire utilement le discours du projet de loi "Pour une école de la confiance" qui devrait s'appeler "Pour un Gouvernement de la défiance envers les acteurs de l'université et notamment les enseignants-chercheurs".

En attendant l'élu courageux qui prendra le risque de rencontrer les syndicats universitaires, nous vous faisons connaître les derniers communiqués de l'intersyndicale universitaire de Lyon-Saint Etienne. Vous aurez sur mon blog les textes complets, je vous en livre juste quelques extraits.

Le premier du 20 septembre s'intitule "Université-cible": personnels et usagers toujours dans le brouillard. Et vous allez être étonnés de la revendication absolument révolutionnaire de cette intersyndicale –je cite– : "Nous réclamons que soient communiqués, dans les plus brefs délais et à toute la communauté universitaire, la composition des groupes de travail annoncés et les documents de travail qui circulent entre les personnes autorisées, afin de pouvoir faire des propositions en temps utile". C'est tout de même extraordinaire, imaginez que nous ayons à demander ici la composition de la commission TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) !

Deuxième communiqué du 11 octobre intitulé "Combien coûte l'IDEX ?" Je cite : "La dotation liée au label IDEX pour l'ensemble de nos universités et établissements est de 13,5 M€ par an. Le budget total annuel de l'ensemble des universités est de plus d'un milliard d'euros. Mais cette dotation est à mettre en regard avec les frais de fonctionnement de la COMUE Université de Lyon en charge de sa gestion, qui sont de 55 M€ sur quatre ans". Autant dire que pas un centime du fameux IDEX n'arrive aux chercheurs et aux étudiants.

Troisième communiqué de l'intersyndicale, celui du 18 octobre, intitulé "Un millefeuille très fragmenté" –alors, accrochez-vous, pour ceux qui aiment la simplification qui est très à la mode– sur l'organisation future de l'université de Lyon :

- il y a la première feuille, c'est ce qui a déjà été créé, la COMUE Université de Lyon avec onze membres et associés. Cela a un peu explosé après la candidature IDEX (avec exclusion de Lyon 2 et le retrait prudent de l'Institut d'études politiques -IEP-, l'École nationale des travaux publics de l'État -ENTPE-, Centrale Lyon et l'École nationale d'ingénieurs de Saint Étienne -ENISE-) mais cette couche est nécessaire puisque c'est elle qui assure la coordination territoriale de la loi Fioraso ;

- la deuxième feuille, c'est le consortium IDEX. Défini par une convention et un accord non publics, il regroupe seulement neuf des membres de la COMUE et il a sa propre gouvernance –opaque bien entendu– ;

- la troisième feuille, c'est ce qu'on appelle l'université-cible. Là, il n'y a plus que cinq établissements, Lyon 2 ayant été exclu autoritairement –ils sont un peu trop gauchistes a priori– et, une fois enlevés les quatre qui veulent garder leur indépendance, qui veulent garder surtout leur personnalité morale et donc leurs diplômes, il resterait Lyon 1, Lyon 3, Saint Etienne, l'École nationale supérieure (ENS) et l'Institut national des sciences appliquées (INSA). Ces établissements seraient donc dans un établissement expérimental, avec ce statut très dérogatoire de l'ordonnance qui devrait être prise avant la fin de l'année. Au passage, si vous avez des enfants qui veulent aller à Centrale, c'est trop tard, il fallait qu'ils le fassent cette année parce que l'an prochain, les frais d'inscription passeront probablement à plus de 2 000 € ;

- quatrième couche –parce que ce n'est pas fini–, l'institut de licence parce qu'à l'intérieur de cette université-cible, toutes les licences doivent être regroupées dans un institut, c'est une promesse du dossier IDEX qui faisait partie des principes incontournables. Les établissements ont communiqué sur l'organisation de cet institut et donc de ce

qu'on va appeler les pôles ; il y aurait donc huit ou neuf pôles appelés à devenir les composantes de l'université-cible. Toutes les composantes de l'université vont donc être morcelées, les morceaux étant réorganisés ; par exemple, la Faculté des sciences et des technologies de Lyon 1 serait éclatée en trois composantes qui se retrouveraient dans des pôles différents ;

- enfin, cinquième niveau, les morceaux donc, typiquement l'ENS ou l'INSA. L'ENS et l'INSA, on les valorise, on les cajole, on leur dit qu'ils seront les têtes de file des pôles et qu'ils pourraient garder leur personnalité juridique alors qu'il est écrit très clairement dans les statuts de l'IDEX : "Ce statut permettra que l'université-cible intègre écoles et universités dans un établissement unique avec une seule personnalité morale".

Voilà ce que les politiques des Gouvernements successifs fabriquent : une technocratie bureaucratique déconnectée de la réalité des enseignements et des recherches.

J'en profite, monsieur le Maire, cher Jean-Paul Bret, cher collègue, serez-vous celui qui laissera disparaître l'INSA en votant silencieusement pour tout ce que l'État propose dans cette restructuration à la hache du tissu universitaire ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Je vais passer la parole à monsieur Bret puisque je vais proposer monsieur Bret à la désignation comme représentant titulaire. Il va apporter quelques réponses avant ; en quelque sorte il va faire sa campagne.

M. le Vice-Président BRET : Merci. Je précise tout de même que j'étais précédemment le délégué de la Métropole et auparavant de la Communauté urbaine au sein du PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) et de la Commune donc, depuis le début de ce mandat et que, s'il y a aujourd'hui une nouvelle désignation, c'est à cause d'un problème de texte qui n'a que très peu d'importance. Je ne sais pas d'ailleurs d'où vient la responsabilité, si c'est au niveau des statuts de la COMUE ou si c'est nous qui, dans la désignation, n'avions pas fait les choses comme il le fallait. En tout cas, cela relève d'une erreur de plume, comme on a l'habitude de parler dans ces délibérations-là.

Mais comme notre collègue Millet pose quelques questions évidemment extrêmement embarrassantes, serai-je courageux ? C'est un sujet de philosophie presque. Je pense que c'est toujours difficile de se qualifier soi-même de courageux, sauf peut-être notre collègue Millet ; lui n'hésite pas à se qualifier lui-même de courageux mais, quand je l'entends, je peux quelquefois en douter aussi. Donc je ne répondrai pas à la question du courage ; s'appliquer à soi-même une définition "suis-je courageux ou pas ?", je trouve que c'est extrêmement prétentieux.

Par contre, j'essaie et j'ai essayé et je vais essayer toujours d'être responsable. Être responsable, c'est siéger le plus souvent possible dans les conseils d'administration où je suis désigné, ce ne sont pas tous ceux des établissements universitaires –heureusement, sinon j'y passerai beaucoup de temps– mais c'est celui de l'Université Lyon 1, c'est celui de l'INSA, auquel vous avez fait référence, c'est celui de l'École normale supérieure de Lyon et c'est celui aussi de l'Université de Lyon qui regroupe ces quatre établissements, ce qui est déjà pas mal. Il m'arrive d'être absent quelquefois mais je me tiens informé de ce qui s'y passe.

J'ai tout de même tendance à privilégier quelquefois l'expression de ces conseils d'administration parce que y siègent des représentants du personnel mais ils ne sont évidemment pas les seuls ; il y a des représentants des enseignants, des chercheurs, des étudiants aussi que je ne voudrais pas oublier. J'étais au dernier conseil d'administration de l'INSA, monsieur Millet, où vous siégiez d'ailleurs il y a quelque temps en tant que représentant du personnel ; c'est pour cela que je vous ai entendu parler à peu près de la même manière aujourd'hui que vous parliez hier sauf qu'ici, c'était dans cette tribune et hier, c'était au sein du conseil d'administration de l'INSA.

Alors, certes, vous n'avez pas qu'une parole parce qu'il y a trois ans –heureusement que les choses ont changé depuis–, on ne parlait pas de l'IDEX de la même manière ; la situation a évolué, il est bien normal que votre propos puisse être un simple décalque mais en tout cas, dans la vigueur de la diatribe, on peut dire que vous êtes resté constant, quitte à être quelquefois démenti par les faits par rapport aux questions que vous posiez. Quelquefois, c'est bien de savoir reconnaître un peu que les choses ont bougé, que ce qu'on disait hier ne s'est pas passé comme on l'avait prévu ou pas d'une façon aussi cataclysmique.

Donc être responsable –je ne veux pas abuser de la parole mais, puisque vous me demandez de présenter ma candidature, je le fais– c'est –comme je l'ai dit– écouter tout le monde, les représentants du personnel comme les autres ; ils ne m'ont jamais demandé spécifiquement à être reçus par moi-même –je trouve cela plutôt pas plus mal parce que, sinon, j'y passerais beaucoup de temps– mais, siégeant eux-mêmes au conseil d'administration, j'entends leurs paroles assez souvent et je les écoute.

Mais ma responsabilité en tant que Vice-Président de la Métropole, cela a été –il ne faut pas se le cacher– d'accompagner ces établissements dans leur regroupement, que l'on appelle aujourd'hui l'IDEX, d'aller vers une université qui regroupe un certain nombre de structures et cela, il ne s'agit pas de le cacher. Je n'en ignore pas les difficultés, j'ai même moi-même été, il y a bien longtemps, représentant syndical dans des établissements –un syndicat que vous connaissez bien d'ailleurs–, je ne le suis plus aujourd'hui, vous vous en doutez mais j'entends

cela. Et qu'il y ait des difficultés, des incompréhensions, des questions à poser et des expressions diverses qui s'expriment, c'est normal.

Mais, au bout du compte, c'est tout de même l'expression de ces établissements dans leur conseil d'administration qui prime et ce sont eux aujourd'hui –même si vous le critiquez– qui ont été amenés à rentrer dans ce processus-là ; ils n'ont pas été forcés, ils n'ont pas été contraints. Donc c'est cela la position d'être responsable en tant que représentant de la Métropole dans ces établissements, c'est cette position que nous essayons de tenir, c'est d'abord une position de respect des institutions démocratiques dans lesquelles je siège.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Bret.

**Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration
de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon
(dossier n° 2018-3059)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université de Lyon. Je vous propose la candidature de monsieur Jean-Paul BRET.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ayant voté contre (sauf M. Bravo qui s'est abstenu).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2018-3103 - proximité, environnement et agriculture - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Convention de groupement de commandes relative aux études de dangers pour les systèmes d'endiguement - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Désignation de représentants du Conseil à la commission d'appel d'offres (CAO) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3103. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier numéro 2018-3103 concerne une convention de groupement de commandes relative aux études de danger pour les systèmes d'endiguement, sur les communes de Vaulx en Velin et Villeurbanne. C'est la désignation d'un représentant du Conseil à la commission d'appel d'offres. Cela impacterait la Métropole à hauteur de 540 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation de représentants au sein de la
commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes
(dossier n° 2018-3103)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CAO du groupement de commandes, ces derniers devant être membres de la CAO de la Métropole de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

- *titulaire* : M. Max VINCENT,

- *suppléant* : Mme Béatrice GAILLIOUT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3104 - proximité, environnement et agriculture - Participation minoritaire de la Métropole de Lyon au capital et au financement de la société de projet Lyon Rhône solaire, lauréat de l'Appel des 30 sur la Vallée de la Chimie - Désignation d'un représentant du Conseil - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3104. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est présentée concerne la participation minoritaire de la Métropole de Lyon au capital et au financement de la société de projet Lyon Rhône solaire, lauréate de l'Appel des 30 sur la Vallée de la Chimie.

Quelques éléments de contexte concernant ce projet : tout d'abord, les chiffres clés du projet : ce sont six sites industriels (Arkema, Kem One, VOS Logistics, JTEKT, Total et IFP) et ce sont neuf centrales, ce qui correspond au total à 40 000 mètres carrés de panneaux.

L'intérêt de la Métropole pour une prise de participation dans la société de ce projet est tout d'abord d'initier son action territoriale sur sa compétence "Soutien au développement des énergies renouvelables" en utilisant les opportunités de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. C'est aussi faire aboutir un projet emblématique pour le territoire de la Vallée de la Chimie, garantir sa faisabilité via l'obtention du bonus territorial, c'est-à-dire le tarif de rachat bonifié de plus de 3,5 % si les fonds propres territoriaux sont supérieurs à 40 %. C'est enfin agir en investisseur sur un projet rentable pour la Métropole : c'est 770 000 € environ de revenus actionnaires sur 25 ans et plus de 1,6 M€ de recettes fiscales grâce à l'impôt forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER).

Concernant la société de projet, elle est portée par Lyon Rhône solaire. Les principaux actionnaires sont Corfu solaire à hauteur de 45 %, la Métropole de Lyon à hauteur de 27,50 % et le fonds OSER (Opérateur de services énergétiques régional) à hauteur de 27,50 %.

Il semble important de rappeler les chiffres du business plan : au niveau des investissements, c'est 8,6 M€, le ratio fonds propres-endettement : 14/86 ; l'investissement de la Métropole est estimé à 350 000 € et le taux de rentabilité interne : 2,5 à 3 %. Le temps de retour sur investissement de la Métropole en intégrant l'IFER est de quatre ans, soit à l'échéance 2024.

La délibération qui vous est proposée concerne l'entrée au capital de la Métropole de Lyon sous conditions, afin de permettre d'engager la recherche de financements et donc de valider l'autorisation de programme jusqu'à 490 000 €, et ce afin de couvrir la borne haute de ratio fonds propres/dettes.

Les réserves sont les suivantes :

- que le business plan confirme une rentabilité idéalement de 3 %, au minimum de 2 % et que le fonds OSER confirme son entrée au capital à hauteur de 27,50 % –ce sont deux points qui sont aujourd'hui levés, pour lesquels nous avons la validation– ;
- l'approbation des contrats initiaux dans des conditions satisfaisantes, notamment faculté de résiliation en cas de sortie de Corfu solaire de la société, qui est le principal actionnaire aujourd'hui ;
- enfin, la signature de promesse de bail avec les industriels.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Belaziz. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère IEHL : Je vais probablement déborder légèrement mais je vous promets que ce ne sera pas trop long.

Monsieur le Président, chers collègues, vous nous proposez aujourd'hui de nous prononcer sur l'entrée de la Métropole au capital d'une société privée qui comptera parmi ses actionnaires des grands groupes industriels pétrochimiques, à l'image d'IFP énergies nouvelles, ex-Institut français du pétrole ou de Total.

Vous nous expliquez dans cette délibération que la rentabilité de ce projet repose uniquement sur la bonification du tarif de rachat de l'électricité qui sera produite, et ce, dans le cadre d'un appel à projets de la commission de régulation de l'énergie.

Comme vous l'indiquez, ce partenariat public/privé est rendu possible par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Or, quelles étaient les intentions de cette loi ? Votée par une majorité socialiste et écologiste, semblable à celle qui se retrouve au sein de l'exécutif de notre Métropole, la loi avait pour ambition de –je cite– "permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique, tout en offrant à ses entreprises et ses concitoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif, c'est-à-dire donner du pouvoir d'achat en réduisant les factures d'énergie des ménages."

Or, en dix ans, sous l'effet de la dérégulation du marché de l'énergie impulsée par l'Union européenne et traduite en droit français dans la nouvelle organisation du marché de l'énergie de 2009, la facture d'électricité des ménages a bondi de 30 à 40 %.

Cette hausse est également la conséquence d'une meilleure prise en compte, certes, des outils de maintenance et de traitement des déchets produits par nos centrales nucléaires mais également de l'augmentation constante du coût de la contribution au service public de l'énergie, passé de 3 € le mégawatt en 2002 à 16,50 € en 2014, pour atteindre aujourd'hui 25,50 € le mégawatt. Cette taxe payée par tous les consommateurs d'électricité est en grande partie destinée à subventionner le développement des énergies renouvelables. Fort bien !

Dans ce contexte de hausse continue de l'énergie pour les particuliers, on se demande bien où est passée l'ambition de réduire la facture inscrite dans la loi de transition énergétique car, parallèlement, le tarif d'achat de l'électricité photovoltaïque produite par les ménages est passée de 0,60 € en 2006 à 0,21 € aujourd'hui, tandis que l'aide à l'investissement s'est réduite comme peau de chagrin.

Le projet que vous soutenez aujourd'hui illustre ainsi un glissement de la politique gouvernementale qui focalise désormais son soutien sur de vastes projets photovoltaïques portés par de grands groupes au détriment des installations particulières destinées à l'auto-consommation.

Dans ce contexte et bien que nous ne pouvons que nous féliciter de ce petit pas supplémentaire réalisé en faveur des énergies renouvelables, vous comprendrez aisément que le montage financier que vous nous proposez nous paraît assez peu cohérent au regard des impératifs écologiques, économiques et sociaux qui devraient guider notre politique :

- incohérent face aux enjeux écologiques car nous ne pouvons faire mine d'ignorer que les actionnaires de ce projet comptent parmi les agents économiques les plus irresponsables sur le plan environnemental ;
- incohérent d'un point de vue économique car nous subventionnons les bénéfices de ces grands groupes aux dépens de notre service public de l'énergie ;
- incohérent, enfin, d'un point de vue social car ce soutien s'opère au détriment de celui qui devrait permettre à nos citoyens d'avoir une plus grande maîtrise de leur facture et de leur consommation et obère le développement d'un système de consommation maîtrisée et de production diversifiée décentralisée, seules à même d'atteindre les objectifs de décarbonation qui s'imposent à nous et dont les experts de l'association négaWatt ont démontré la pertinence et la faisabilité.

Alors que le plan solaire voulu par le Gouvernement suppose des investissements de 25 milliards d'euros d'ici 2030 pour parvenir à 6 % d'énergie photovoltaïque dans le mix énergétique français, nous ne pouvons que dénoncer la privatisation de ces activités, rendues artificiellement rentables alors même que l'État et au travers de lui EDF, a déjà investi 10,9 milliards d'euros dans l'EPR de Flamanville qui produira au mieux 2,5 % de l'énergie française, sous réserve que l'autorité de sûreté nucléaire valide un jour sa mise en service.

Vous l'aurez compris, chers collègues, nous préférons que l'argent public, qui demain permettra aux grands groupes pétrochimiques actionnaires de ce projet de parc photovoltaïque de se partager des dividendes, aille davantage aux particuliers ou au reste, dans le giron du service public de l'énergie via des investissements directs d'EDF ou de nouvelles formes de soutien aux projets citoyens de la part de notre collectivité.

De ce point de vue et en conclusion, j'aimerais saluer l'initiative de la mairie de La Ciotat qui a entrepris une vaste étude des surfaces de toits exploitables à des fins de production d'énergie photovoltaïque. Cette étude débouchera

sur la mise en production de toits de bâtiments publics –comme l'a fait récemment la Ville de Lyon sur une école du cinquième arrondissement– mais également sur la mise à disposition de surfaces au bénéfice des riverains qui pourront, dès lors, créer des coopératives citoyennes afin de mettre en place leurs projets décentralisés de production et d'auto-consommation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération, comme son intitulé l'indique, consiste à se doter de moyens juridiques et financiers, via une société de projet, pour favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques producteurs d'énergie renouvelable. La Métropole est ainsi dans son rôle, celui d'inciter à l'innovation technologique comme l'envisage notre schéma directeur de l'énergie que nous avons discuté en commission générale.

Rappelons ici les objectifs et moyens : d'abord, l'action contre la précarité énergétique qui frappe, en ces temps de crise structurelle permanente, une partie importante de la population (15 %, 90 000 familles, nous indiquait Roland Crimier) ; ensuite, nous doter de moyens novateurs pour maîtriser cette politique énergétique.

Deux remarques :

- la première pour indiquer que la prise de participation par une collectivité territoriale, si la loi le permet, doit rester tout à fait exceptionnelle : nous l'avons déjà fait pour les aéroports. Nous ne devrions pas la généraliser, au risque que notre activité de collectivité prenne une orientation financière d'accompagnement du capital privé au détriment des critères environnementaux et sociaux auxquels il nous faut constamment veiller ;

- la deuxième remarque part du constat que la mise en concurrence d'EDF et les craintes de sa privatisation sous la pression de l'Union européenne ne concourent pas à la baisse du prix de l'énergie car la recherche du profit à tout prix conduit plus à la multiplication des acteurs et à l'anarchie du marché ; cela devient dangereux car elle rend plus complexe la maîtrise du développement de l'ensemble du secteur.

Jean-François Carencio, aujourd'hui Président de la CRE (Commission de régulation de l'énergie), dans l'interview qu'il a accordée au journal *Le Monde* du 27 octobre dernier, indiquait –je le cite parce qu'il confirme mon propos– : "Il y a désormais trop d'acteurs dans l'électricité où la concurrence est féroce et cela tend à remettre en cause le tarif unique sur tout le territoire. Or, les Français restent attachés à la régulation du prix et au tarif unique de l'électricité qui viennent de la création d'EDF par Charles de Gaulle et Marcel Paul, son Ministre communiste à la Libération" –fin de citation–.

Dans cette interview, notre ancien Préfet confirme la nécessité de définir une trajectoire de baisse du nucléaire civil, parallèlement au développement des énergies renouvelables : nous sommes d'accord, dans la mesure où tout cela est très articulé. Mais j'en profite pour parler du nucléaire militaire, qui voit son budget presque doublé pour au moins les trois années à venir, passant de 1,7 milliard d'euros à 3,2 milliards chaque année. Nous avons cru que l'argent était "chiche", qu'il était compté, et bien non : il reste confiné dans les silos des bombes nucléaires au Mont Verdun, au Larzac, dans le Lubéron ou d'autres territoires. En guise de nouveau monde, il y a peut-être –sûrement– autre chose à faire !

Donc, pour en revenir au strict contenu de notre délibération, oui, bien entendu, il faut développer les énergies renouvelables et donc le photovoltaïque, dans un cadre précis et pour des objectifs environnementaux et sociaux inscrits dans les intentions et objectifs du projet de notre cadre d'orientation stratégique : réduire la fracture énergétique, notamment par une tarification sociale plus ample et plus attractive que ce qui existe déjà. Cela est difficile, certes, mais je rappelle que la baisse du prix de l'eau était difficile et que nous y sommes parvenus par un long travail des services et de la commission politique que nous avons alors mise en place lors du renouvellement du contrat en 2012.

C'est pourquoi, monsieur le Président et mes chers collègues, le groupe LMGS propose, en plus du travail des Vice-Présidents concernés qui a été indiqué, que soit mis en place un petit groupe de travail sur cette question de la maîtrise du développement des énergies renouvelables, sous une forme ou sous une autre bien entendu.

Merci de votre attention. Nous votons, en conséquence de ces propositions, cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, quelques remarques rapides.

Tout d'abord, la satisfaction de voir sortir un dossier qui n'avait rien d'évident parce qu'effectivement, la réglementation nationale sur le photovoltaïque, avec les va-et-vient qu'ont imposés les Gouvernements à la filière

photovoltaïque, a failli tuer la filière et il est encore actuellement bien difficile de sortir des opérations. Aujourd'hui, cette opération n'existerait pas sans la contribution de la Métropole.

Alors, j'entends beaucoup de choses : la CSPE (contribution au service public de l'électricité), ce n'est pas que les énergies renouvelables, c'est aussi les tarifs sociaux et la réalité de l'énergie aujourd'hui, c'est qu'aucune source d'électricité n'est rentable au prix actuel de vente de l'électricité, pas plus le photovoltaïque, que le nucléaire ou que l'éolien. Donc nous allons vers une augmentation des prix de l'électricité qu'EDF réclame et qui va effectivement poser des problèmes sociaux. Il ne faut pas se leurrer, nous sommes devant un problème économique vis-à-vis du prix de l'électricité qui est aujourd'hui un problème social mais qui nous place dans une impasse devant l'investissement. Aucun privé ne peut investir dans un secteur non rentable, d'où l'intérêt de la sobriété qui permet, si on augmente le prix, de diminuer la consommation et donc la facture.

Juste une petite remarque : si on se replace dans le passé, les collectivités étant à l'origine de la CNR (Compagnie générale du Rhône) –la Ville de Lyon et le Département– avaient chaque année une rente intéressante qui était un résultat rendu par la CNR, dont les actions, les barrages sur le Rhône, étaient amortis. Un jour un privé, qui était Engie, est venu proposer à la Ville de Lyon et au Département, un prix de rachat des actions supérieur au coût du marché et les collectivités ont cru faire une bonne affaire. Résultat : l'année N+1 après la vente, les dividendes versés par la CNR étaient supérieurs au prix de vente de l'action ; donc –excusez-moi de l'expression– les collectivités se sont bien faites "enfler".

Il en est de la même manière ici : je crois que nos collectivités ont intérêt à investir pour que les bénéfices futurs aillent aux collectivités et il a été démontré que si on réintègre les impôts payés, ces investissements sont rentables pour la collectivité. Alors, plutôt que de confier au privé, je crois que nous avons un intérêt à investir fortement et c'est une rente que nous laisserons à nos successeurs.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas sur le fond de la délibération largement présentée par Samia Belaziz pour insister surtout sur le fait que cette délibération initie un mode d'investissement et de faire innovant pour le développement des EnR (énergies renouvelables).

En effet, la Métropole devient, comme nous le poursuivons depuis des années, un levier important dans les investissements économiques. Il s'agit, pour le dynamisme du couloir de la chimie, d'un développement des EnR en partenariat avec de multiples entreprises du secteur. D'ailleurs, ce mode de faire sera creusé dans le schéma directeur des énergies, où l'on pourrait envisager de réinvestir les bénéfices de ces sociétés dans le développement des énergies renouvelables sur notre Métropole.

D'une manière plus globale, je rappellerai l'importance de ce projet pour la Métropole de Lyon et son territoire car il va permettre d'accroître fortement la puissance photovoltaïque installée sur l'agglomération (environ 30 % de plus par rapport à 2016).

Je rappellerai également l'engagement de la Métropole, dans le cadre de son plan climat-énergie territorial et de son schéma directeur des énergies, que nous avons examiné en commission générale, à développer fortement les EnR sur l'agglomération à l'horizon 2030 (objectif + 15 %) alors que la production des EnR représente environ 7 % de la consommation globale en 2016.

Je rappellerai également, d'une manière assez brève, la diversité des actions "énergies" dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des énergies, obtenue par le développement de la biomasse sur les réseaux de chaleur urbain, le développement de la méthanisation, la récupération de la chaleur mais surtout le développement de l'énergie solaire, qui présente le plus fort potentiel de développement sur l'agglomération –un objectif multiplié par 10 est envisageable à l'horizon 2030 pour le solaire photovoltaïque– ; ce dernier point réalisé par le développement principalement sur le patrimoine bâti et sur des terrains favorables à l'implantation du solaire (parkings notamment et terrains en délaissement).

Pour revenir à ce projet que l'on peut qualifier d'emblématique, il s'agit d'un nouveau mode qui passe par le choix de faire de la Métropole de retenir un opérateur unique, Terre et Lac, pour mutualiser les intérêts de tous au sein d'un projet global, intégré et homogène. En foisonnant les spécificités de tous les sites, il a été en effet possible à l'opérateur de proposer un tarif attractif dans le cadre des appels d'offre de la CRE et d'être retenu sur tous les sites et pas uniquement les sites les plus rentables.

L'engagement de la Métropole aux côtés de l'opérateur et des industriels a permis :

- premièrement, de fédérer tous les acteurs ;

- deuxièmement, de rendre possible l'équilibre économique du projet grâce aux + 3,5 % de bonus obtenus sur les tarifs de revente (40 % de financement territorial avec la participation de la Métropole et du fonds OSER). Je mentionnerai que nous avons obtenu l'accord du fonds OSER depuis ;

- troisièmement, d'ouvrir dans un deuxième temps le financement aux fonds participatifs proposés aux salariés des entreprises, éventuellement à ceux de la Métropole et aux citoyens. C'est bien là un axe de l'appropriation collective que je décrivais tout à l'heure dans le schéma directeur des énergies en commission générale ;

- quatrièmement, de rentabiliser l'investissement pour la collectivité, avec une rentabilité mesurée –peut-être faible pour certains– (autour de 3 %) mais avec des recettes fiscales importantes générées par l'IFER, cela a été dit par madame Belaziz.

En conclusion, notre groupe votera bien entendu cette délibération qui ancre la Métropole dans cette voie économique pour la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, défis que nous avons impérativement à relever ensemble.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération autorisant la Métropole à être actionnaire minoritaire d'une société privée est une première et les incertitudes sur le modèle économique interrogent sur le sens de la décision qui nous est proposée. Il apparaît que l'intervention métropolitaine est nécessaire pour équilibrer une opération qui bénéficie ainsi d'un bonus pour investissement participatif ; permettez-nous de sourire devant cette définition du participatif ! En tout cas, un TRI (taux de rentabilité interne) de 2 à 3 % dans une opération qui bénéficie d'un bonus sur ses ventes de 3,5 %, cela paraît effectivement une construction *ad hoc*, surtout quand il n'y a pas de coût direct de la production.

S'agit-il de dynamiser cette Vallée de la Chimie qui connaît beaucoup d'études, beaucoup de terrains disponibles aussi mais peu de réalisations pour l'instant ? Difficile de le penser : cette opération n'aura pas réellement d'impact sur l'économie de la vallée ; nous ne connaissons pas les conditions des baux avec les industriels, qui n'en attendent certainement pas de revenus significatifs ; un seul projet inclut de l'auto-consommation sans qu'on en connaisse les conditions économiques. À vrai dire, on se demande vraiment quelles sont les "retombées économiques positives pour le territoire" évoquées dans la délibération.

Il semble donc bien qu'il s'agisse d'abord de faire événement dans les EnR métropolitaines, ce que confirme la délibération évoquant en introduction "une production photovoltaïque métropolitaine encore timide mais en plein devenir et un contexte réglementaire favorable".

Alors, regardons l'impact environnemental, économique et social de ce projet.

D'abord, l'impact environnemental : le facteur de charge constaté sur les installations métropolitaines est plutôt bas : 27 gigawattheure produits pour 25 gigawatts installés, ce qui correspond à un fonctionnement sur 1 080 heures par an, soit 12,3 % du temps. La moyenne nationale est un peu au-dessus de 1 200 et, à vrai dire, les recettes annoncées de 800 000 € par an correspondent, sur la base du tarif avec bonus de 89,5 €, à un fonctionnement un peu supérieur à 1 200 heures ; on suppose donc qu'il y a un pari d'une amélioration technologique par rapport au parc existant dans la Métropole.

D'un point de vue environnemental, comme toujours dans les EnR électriques, il faut regarder de près l'impact de cette production sur les émissions carbonées. En effet, les sites de la Vallée de la Chimie fonctionnent pour beaucoup en continu et, pendant 87 % du temps, Lyon Rhône solaire ne contribuera pas à la production électrique nécessaire à la Vallée de la Chimie. Or, nous payons désormais des mécanismes dits "de capacité" pour garantir que certains producteurs ont, eux, une capacité permettant de répondre à la demande à tout instant, y compris dans les pointes. Chaque fois que nous investissons un mégawatt intermittent à faible taux de charge, qui plus est prioritaire sur le réseau –ce qui est le cas du photovoltaïque–, il faut qu'un autre producteur prévoie la même capacité capable d'assurer la permanence de la fourniture.

Alors, certains nous diront –peut-être Bruno me dira-t-il cela– que le foisonnement va résoudre ce problème en garantissant qu'il y ait tout le temps un producteur disponible quelque part sur le réseau. Tout indique pourtant que ce n'est pas le cas. Et l'exemple allemand est éclairant, on peut le comprendre d'ailleurs intuitivement : il y a peu de soleil la nuit, même à Marseille.

Or, nous savons que la capacité électrique disponible à tout moment pour suppléer à l'intermittence fait appel très largement au fossile. Autrement dit, pendant 12,3 % du temps, cette installation va fournir de l'énergie électrique dite "verte" et pendant 87 % du temps, ce projet contribuera à augmenter la part carbonée de notre électricité.

C'est pourquoi nous pensons qu'il aurait été légitime pour la Métropole d'aider un projet innovant, comme nous le faisons par exemple pour le biogaz à la Feyssine, qui aurait cherché un partenariat avec Air Liquide pour un stockage hydrogène ou qui aurait fait le choix systématique de l'auto-consommation sur l'ensemble des sites industriels.

Nous demandons en tout état de cause qu'un bilan carbone complet de l'opération soit réalisé, prenant en compte l'origine des panneaux –j'y reviendrai–, les transports liés à leur production et leur livraison, les chantiers de réalisation, la maintenance future du parc et le coût carbone des capacités de substitution mobilisées pendant la non-production de ces installations.

Concernant le modèle économique, si le coût d'investissement de 9,6 M€ pour 7,4 mégawatts, soit 1,3 € par kilowatt, correspond à l'état des techniques, la rentabilité affichée nous interroge. En prenant le taux de charge de 1 202 heures –mieux que ce que l'on a aujourd'hui dans l'agglomération– et le tarif annoncé, on obtient un chiffre d'affaire global sur 25 ans de 20 M€ –j'ai arrondi–, ce qui donne effectivement un TRI de presque 3 % mais nous n'avons pas de précisions sur le bilan d'exploitation, le niveau des frais de maintenance, de location et les frais financiers des emprunts.

D'un côté, la recette est garantie et c'est donc un investissement peu risqué pour lequel ce TRI paraît confortable mais on peut se demander pourquoi cet investisseur a besoin de ce montage et pourquoi les grandes entreprises support n'interviennent pas directement dans cette opération ; elles auraient pu créer un GIE (groupement d'intérêt économique) par exemple, surtout dans l'objectif de prioriser leur auto-consommation.

Mais, en fait, la clé, c'est que tout repose sur le tarif d'achat –d'achat d'ailleurs et non pas de rachat ou de revente, chers collègues– ; 89,5 € le mégawattheure représente plus de deux fois les 42 € le mégawattheure auquel EDF est tenue de vendre son énergie –nucléaire– à ses concurrents. Autrement dit, le surcoût d'achat de l'électricité produite par Lyon Rhône solidaire, qui sera calculé par la CRE en référence au sacro-saint prix de marché, peut être estimé à 47,5 € le mégawattheure. Autrement dit, la moitié des recettes de ce projet sera payée par la CSPE (contribution au service public de l'électricité) ; Bruno, je le répète, bien sûr que, dans la CSPE, il n'y a pas que les EnR mais il y a bien aussi les EnR et ici la moitié des recettes, les 20 M€ de recettes sur 25 ans de ce projet seront payés par la CSPE, cette taxe qui grossit au verso des factures des consommateurs d'électricité de l'ordre d'un demi-million d'euros par an. Merci pour eux !

La délibération se félicite cependant du fait que la Métropole touchera des dividendes ; rappelons donc que l'investisseur privé touchera 45 % des dividendes et que les consommateurs auront payé 53 % de la facture.

Au total, il est clair que les industriels de la chimie, dont les filiales ou anciennes filiales du groupe TOTAL –un grand groupe du développement durable, comme chacun sait–, se seront offert un beau verdissage peut-être lucratif et la Métropole pourra communiquer sur une réalisation EnR électrique de grande ampleur mais sans impact sur la baisse de nos émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, rien ne nous dit d'où viendront les panneaux ; nous le savons tous, peut-être seront-ils estampillés France dans une usine d'assemblage mais, comme vous le savez, les panneaux chinois ne sont plus taxés dans l'Union européenne depuis ce mois de septembre.

Non vraiment, cette délibération n'est légitime ni pour le social, ni pour l'économie, ni pour l'environnement, ni pour la Métropole, ni pour la Vallée de la Chimie. Nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Crimier, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui, après ce réquisitoire assez complet contre cette délibération, je voudrais simplement donner quelques éléments sur le prix de rachat de l'énergie. En fait, le prix qui est indiqué dans cette délibération correspond très largement aux appels d'offres de la CRE lancés à la fois sur les panneaux photovoltaïques au sol ou sur le prix de l'éolien, donc de l'ordre de 86 ou 83 €.

Je rappelle également que cette opération permet d'obtenir des énergies renouvelables sur des sites non rentables, qui n'auraient jamais vu de production d'électricité sans cette opération. Je rappelle aussi, par rapport aux inquiétudes sur les équilibres, les taux d'emprunt, etc., que le business plan a été validé par la Caisse des dépôts, le fonds OSER et la Métropole. Donc je pense que là-dessus on a des garanties suffisantes.

Je crois qu'il faut aussi innover. On a la possibilité aussi d'intéresser le citoyen, les salariés des entreprises à cette opération. Voilà, j'entends bien monsieur Millet ; je vous ai entendu tout à l'heure pour le schéma directeur des énergies. Finalement, qu'est-ce qu'il faut faire ? Parce qu'à chaque innovation, il y a plein de choses qu'on ne devrait pas faire. Finalement, vous avez parlé tout à l'heure d'une autre ambition pour ceci, d'une autre ambition pour cela. Mais il y a une innovation de la Métropole, nous en tirerons les conséquences et les bilans, qu'ils soient carbonés ou financiers, dans les années à venir. On sait que les seuils de rentabilité sont de l'ordre de quatre ans, tel que cela a été précisé en 2004. Donc on verra à ce moment-là et on essaie aussi de capitaliser pour les générations à venir et les exécutifs à venir qui s'engageront encore plus dans le schéma directeur des énergies.

Voilà ce que je pouvais rajouter, monsieur le Président.

Et je rappelle également, par rapport au GRAM, qu'il y a bien une participation citoyenne qui n'est pas celle que vous avez décrite mais, néanmoins, qui permet aux citoyens et aux salariés des entreprises de s'approprier ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Gachet, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

**Désignation d'un représentant au sein de la
société par actions simplifiées (SAS) Lyon Rhône solaire
(dossier n° 2018-3104)**

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant pour siéger au sein de la SAS Lyon Rhône solaire et occuper la fonction de Vice-Président de cette société. Je vous propose la candidature de monsieur Roland CRIMIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° 2018-3106 - proximité, environnement et agriculture - Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement de Palier pour ses actions en faveur du tri pour les années 2018 et 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2018-3107 - proximité, environnement et agriculture - Vaulx en Velin - Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention au bailleur social Dynacité pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour les années 2018 et 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° 2018-3108 - proximité, environnement et agriculture - Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à la société Yoyo pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri pour 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Frih a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3106, 2018-3107 et 2018-3108. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Monsieur le Président, je vous remercie. Trois délibérations pour trois attributions de subvention à des associations pour leurs actions en faveur de l'amélioration du tri : l'association Mouvement de Palier, le bailleur social Dynacité et la société Yoyo.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, mes chers collègues, un constat malheureux s'impose : la qualité du tri se détériore ces dernières années dans l'agglomération, avec un refus de tri tournant toujours autour de 30 % et des zones clairement identifiées comme étant à problème. Faut-il pour autant se lancer, comme le fait la Métropole, dans des actions tous azimuts, sans ligne directrice et sans grande cohérence, pour améliorer la situation ?

Les grands ensembles locatifs de l'agglomération sont ainsi fléchés comme étant une des sources du problème de qualité de tri. Autant la délibération numéro 2018-3107 portant sur une subvention envers un bailleur social Dynacité nous semble pertinente car les actions en faveur du tri sont concrètes et bien détaillées, autant la délibération numéro 2018-3108 pour subventionner la société Yoyo nous semble très légère : pas d'objectifs chiffrés pour la société Yoyo mais des distributions de récompenses pour les meilleurs habitants trieurs et pour leurs coachs sous forme de bons de réduction ou d'accès gratuits à des équipements sportifs ou culturels. Nous avons déjà voté contre cette subvention il y a deux ans et force est de constater que nous avons raison d'avoir des doutes.

L'intérêt de ce rapport n'est pas dans le texte de la délibération qui nous est proposée mais dans la convention jointe en annexe ; en effet, on y apprend –je cite– : "Après deux années d'expérimentation, sur deux territoires situés dans le neuvième arrondissement, La Duchère et Saint Rambert, le bénéficiaire va étendre son action à de nouveaux quartiers, définis en concertation avec la Métropole de Lyon. En effet, la première phase de l'expérimentation ne permet pas une mesure optimale de l'efficacité de la démarche, un complément de six mois avec un élargissement du périmètre géographique est donc nécessaire." Comme si un quartier comme La Duchère n'était pas assez grand pour tester ce genre de dispositif !

Donc, mes chers collègues, parce que la première subvention de 20 000 € d'il y a deux ans n'a pas servi à nous faire une idée de l'efficacité, on nous propose aujourd'hui de remettre 30 000 € pour les six mois qui viennent ; ou comment jeter l'argent par les fenêtres !

Dans notre enceinte, on entend souvent la majorité expliquer les efforts incommensurables pour tenter de faire baisser les dépenses de fonctionnement et cela sans jamais y arriver. On le comprend d'autant plus facilement quand la majorité vote des dépenses sans étudier leur opportunité.

C'est la méthode macroniste appliquée à la Métropole de Lyon : on vote des dépenses que l'on ne se sait financer que par l'impôt. Alors, je dis la méthode macroniste mais, en fait, depuis quelque temps et particulièrement aujourd'hui, j'ai du mal à définir le périmètre de ce qu'est le macronisme, en tout cas dans l'agglomération.

Mes chers collègues, celles et ceux qui seront élus en 2020 savent ce qu'il leur reste à faire pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires et faire de nouveau de la Métropole de Lyon une machine à investir pour tout le territoire et obtenir ainsi des résultats dans le tri des déchets. Il est assez cocasse d'entendre des membres de l'exécutif –et même futurs candidats– parler dans la presse de tous les investissements qu'ils feront après 2020 alors qu'ils gèrent déjà cette maison depuis des lustres. Qu'attendent-ils pour agir ? S'ils veulent des exemples de ce qu'il faut faire, qu'ils commencent déjà par faire comme nous en ne votant pas cette subvention inutile.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots très rapides. D'abord, un groupe technique politique des déchets aura lieu le 19 novembre et évoquera, je crois, la politique globale sur les déchets et qui donnera peut-être un éclairage sur la cohérence des différentes actions. Quant à la subvention à la société Yoyo, je pense qu'il faudrait effectivement peut-être que cette société invite les élus qui le souhaitent à venir assister, expliquer leur processus qui est effectivement un processus original, qui renverse peut-être nos habitudes, notre façon de faire, notre façon d'envisager ces questions-là, dans des quartiers où le tri semble quelquefois plus difficile et d'en montrer les résultats.

Je crois que c'est plutôt comme cela qu'il faut qu'on procède, non pas pour essayer de vous convaincre mais en tout cas de mieux vous informer et d'informer les élus qui le souhaitent. Je pense que ce sera nécessaire et Émeline Baume qui est là pourrait prendre cette initiative dans les prochaines semaines, peut-être après la tenue du groupe technique politique de déchets.

Je mets les rapports aux voix, un par un, si vous le voulez bien :

- Rapport n° 2018-3106 -

Adopté à l'unanimité.

- Rapport n° 2018-3107 -

Adopté à l'unanimité.

- Rapport n° 2018-3108 -

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° 2018-3109 - proximité, environnement et agriculture - Vénissieux - Déchèterie - Réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3109. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour la réhabilitation de la déchèterie de Vénissieux.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, la réhabilitation de la déchèterie de Vénissieux inscrite dans la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 est une opération très attendue pour la Ville.

Nous validons bien entendu ces travaux. Les 80 000 usagers accueillis chaque année à la déchèterie peuvent constater qu'après 23 ans d'exploitation, l'équipement mis en service en 1995 est usé. Il convient aussi de procéder à des améliorations de fonctionnement qui répondront à l'accroissement de l'activité mais également à l'évolution des usages avec, par exemple, la création d'une donnerie, concept qui montre la progression des mentalités en matière de recyclage, réemploi, anti-gaspillage et solidarité.

C'est un chantier de huit mois qui s'annonce, de mars à octobre 2019. Pendant les travaux, la déchèterie sera fermée au public et nous espérons que cette fermeture soit sans conséquence négative pour les Vénissiens. Une campagne de communication conduite par la Métropole invitera les usagers à se reporter sur les déchèteries de Feyzin ou de Lyon 7°. Nous souhaitons également qu'un dispositif provisoire de déchèteries mobiles soit proposé pour absorber une partie des déchets.

Ce que nous redoutons, monsieur le Président, c'est le risque d'augmentation des dépôts d'ordures sauvages que nous nous efforçons d'enrayer avec la collaboration des bailleurs sociaux.

La propreté est un sujet sensible, au cœur de toutes les préoccupations urbaines. Dans nos assemblées générales des conseils de quartiers qui se déroulent en ce moment, le débat est très présent, je dirai même encore plus présent que les années précédentes. Les habitants sont attentifs et plus agacés par les actes d'incivilité liés à la propreté. Ce sentiment de malpropreté est l'expression d'une légitime exigence pour leur cadre de vie.

Dans l'enquête que je viens de faire réaliser par l'institut IPSOS concernant la perception des Vénissiens sur leur ville, les habitants sont majoritairement satisfaits de l'action des pouvoirs publics concernant la propreté, avec 63 % de retours positifs. En revanche, nous perdons 9 points de satisfaction par rapport à 2012. Il faut noter que la propreté de la ville est le quatrième sujet de préoccupation des Vénissiens, et c'est tant mieux. Les habitants qui aiment leur ville la veulent belle, propre et fleurie, tant mieux.

Le Conseil national des villes et villages fleuris vient de confirmer le label 4 fleurs pour la Ville de Vénissieux. C'est la reconnaissance d'un niveau d'exigence pour notre territoire et nos espaces communs, une distinction qui valorise nos actions pour le cadre et la qualité de vie. Pour obtenir et garder 4 fleurs, les critères sont exigeants ; tout compte, du mobilier urbain jusqu'à la propreté de l'ensemble de la commune. Ce label récompense le travail des équipes impliquées au quotidien : service des espaces verts, services techniques, service propreté. La participation active des Vénissiens est également valorisée par cette récompense.

L'écocitoyenneté est le cœur de notre action pour le développement humain durable avec un Agenda 21 qui affiche, dans son intitulé, ses ambitions : "Vénissieux 2030, humaine, durable, solidaire et citoyenne". Le Conseil citoyen du développement humain et durable –tout comme le Conseil municipal des enfants– accompagne chacune des

actions d'éducation à l'environnement que nous menons ; parmi celles-ci, l'appropriation de l'espace public par les habitants ou la semaine de la propreté.

Il faut impliquer et expliquer : expliquer par exemple, dans les conseils de quartiers, que quelques herbes folles ne sont pas la marque d'un abandon des pouvoirs publics mais, bien au contraire, toute une politique environnementale bienveillante ; expliquer que 30 % du temps de travail de nos jardiniers municipaux sont consacrés au ramassage des déchets abandonnés dans l'espace public. De l'implication et de la discussion naissent les prises de conscience et les mobilisations citoyennes.

Ce que nous entendons remonter des conseils de quartier, sous forme de mécontentement et de revendications, est l'expression d'une écocitoyenneté ; des habitants qui ne se résignent pas et réclament plus d'actions publiques. Nous devons leur accorder une attention particulière pour suivre les dispositifs de surentretien dans les quartiers les plus fragiles, veiller à notre réactivité en matière de nettoyage, de ramassage des ordures et d'enlèvement des dépôts sauvages. Il nous faut aussi trouver les moyens d'améliorer notre système de verbalisation des dépôts d'ordures sauvages ; c'est pourquoi je souhaite une évolution de la loi pour permettre l'utilisation de la vidéo-verbalisation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Picard. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-3110 - proximité, environnement et agriculture - Qualité de l'air - Attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3110. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne l'attribution d'une subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) pour son programme d'actions 2018.

Quelques éléments de présentation : comme vous le savez, ATMO Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes. Le principal objectif d'ATMO pour la Métropole de Lyon, dans le cadre de sa compétence lutte contre la pollution de l'air : prendre part à la surveillance et au diagnostic de la qualité de l'air sur son territoire. Depuis 2016, la Métropole agit en faveur de la qualité de l'air par des actions concrètes du plan Oxygène.

Au-delà de ses missions régaliennes de surveillance de la qualité de l'air, pour lesquelles la Métropole de Lyon verse une cotisation obligatoire en fonction du nombre d'habitants, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes réalise également un programme d'activités général et spécifique d'accompagnement des agglomérations ayant lancé des démarches d'amélioration de la qualité de l'air et/ou ayant répondu à l'appel à projets Ville respirable en 5 ans. La Métropole participe financièrement à ces deux programmes.

Le programme d'activités général, qui s'élève à 175 000 € en 2018, porte entre autres sur la surveillance au niveau de l'école Michel Servet, sur la poursuite du programme de surveillance sur les dioxines et les métaux lourds autour des incinérateurs et également sur l'accompagnement de la démarche innovation numérique ouverte de la Métropole, le [R] Challenge.

Concernant le programme spécifique Ville respirable en 5 ans, l'ATMO AuRA permet d'aider à dimensionner les actions en termes de qualité de l'air et de suivre leur mise en œuvre. De 2017 à 2021, sur toute la durée du programme plan Oxygène, ce programme représente un montant de 150 000 €. Pour 2018, le programme d'actions représente 50 000 €.

Voilà concernant cette délibération où on vous demande d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 175 000 € au profit de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son projet associatif pour l'année 2018, de valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 € au profit de l'association, dans le cadre de son accompagnement des acteurs au programme spécifique Ville respirable en 5 ans pour l'année 2018, et de valider la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes définissant notamment les conditions d'utilisation de ces subventions et autorisant monsieur le Président à signer ladite convention.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Belaziz. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. Mesdames et messieurs les élus, en 1981, Erik Satie conseillait "ne respirez pas sans avoir, au préalable, fait bouillir votre air", une remarque en forme de boutade, certes, mais aujourd'hui elle résonne davantage en forme d'alerte. Il est question ici, dans le cadre que fixe la loi NOTRe à notre Métropole, de soutenir l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes dans son activité de gestion d'un observatoire environnemental de l'air et de la pollution.

Le projet Ville respirable en 5 ans doit être une cheville ouvrière efficiente à la surveillance des facteurs de pollution qui sont multiples et dont nous avons à mesurer objectivement les nuisances hors tentation de discours atténuateur. Ce rapport propose de renouveler la convention de fonctionnement de 175 000 € à l'association ATMO et de porter, comme en 2016, à 50 000 € la subvention exceptionnelle dans le cadre de Ville respirable.

Si, à première vue, nous pouvons nous satisfaire de la constance de notre engagement financier en la matière, il apparaît que le budget de l'association ATMO a augmenté de plus de 25 % ces deux dernières années. Cette forte hausse, due à une activité toujours plus efficace au profit des collectivités locales et des citoyens, a été essentiellement supportée par les représentants des activités contribuant à l'émission des substances surveillées, soit plus de 30 % en deux ans.

S'il est normal que les pollueurs contribuent financièrement par le biais de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) à la mission de surveillance qu'assurent les associations agréées, on peut noter que nombre d'industriels s'emploient à améliorer leur processus de production. Mais, pour autant, notre collectivité doit contribuer sans réserve mais les principaux pollueurs doivent avoir à charge de le faire à l'aune de leurs responsabilités.

La lecture du bilan de l'ATMO sur la qualité de l'air en 2017 nous incite à poursuivre notre action pour mieux observer, concerter, évaluer, maîtriser, remédier à.

D'abord parce que ce rapport contient des éléments encourageants. Il en va ainsi de la configuration de l'amélioration globale de la qualité de l'air ou de l'absence de dépassement de la valeur réglementaire pour les particules. Ces éléments démontrent que des résultats tangibles peuvent être atteints, pourvu que nos ambitions et que nos moyens soient à la hauteur.

Ensuite et surtout parce que beaucoup d'efforts restent à faire et cela, nous ne devons pas l'ignorer. Notre territoire est particulièrement exposé aux dioxydes d'azote, dont la valeur limite annuelle réglementaire n'est toujours pas respectée et la quasi-totalité de la population métropolitaine subit des concentrations annuelles de particules supérieures aux valeurs recommandées par l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Il nous faut donc, au-delà de la mission précieuse de surveillance et d'information réalisée par ATMO, agir toujours plus pour garantir la qualité de l'air. Nous saluons, à ce titre, les multiples initiatives métropolitaines en la matière : plan Climat, plan Oxygène, Charte de l'arbre, etc. La future zone à faibles émissions qui sera instaurée au 1^{er} janvier 2019 est également une étape qui va dans le bon sens.

Nous avons cependant deux réserves, à savoir : les vraies restrictions ne commenceront qu'en 2021 ; les mesures contraignantes ont un périmètre limité aux véhicules des transporteurs, sans débat sur les véhicules des particuliers.

Nous prenons bonne note de la mesure que vous avez annoncée, monsieur le Président, par voie de presse : le périphérique lyonnais sera, dès 2019, limité à 70 kilomètres/heure. Vous savez que notre groupe approuve cette décision. Et pour marquer encore notre soutien aux actions nécessaires en matière de protection de l'environnement, rappelons que le périphérique de la Ville de Paris est entièrement limité à 70 kilomètres/heure depuis 2014, ce qui a permis non seulement une baisse de la pollution de l'air et une baisse de la pollution sonore mais également une baisse significative de 18 % du nombre d'accidents et de blessés ; ces bénéfices suffisent à eux seuls à légitimer une telle mesure.

En tout état de cause, nous souhaitons, au-delà de cette subvention à l'association ATMO, que la Métropole continue à prendre sa part pour lutter contre la pollution sous toutes ses formes et se positionne dans des choix ambitieux pour préserver notre environnement. Certaines décisions sont difficiles à prendre car elles peuvent susciter des interrogations, voire des inquiétudes sur l'économie ou l'emploi par exemple. Pour autant, nous ne pouvons plus spéculer sur la santé et la qualité de vie de nos concitoyens qui doivent, par ailleurs, avoir accès en toute transparence aux informations relatives à la qualité de l'air et à la pollution comme l'assure justement l'association ATMO par la publication de ses rapports.

"Les forêts précèdent les hommes, les déserts les suivent" disait déjà Chateaubriand. Parce que nous pensons que nous avons pris conscience du danger et optons pour des actions concrètes, nous voterons favorablement cette délibération qui en est une illustration.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Europe écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'activité de cette association est aussi importante qu'indispensable. Je crois que nous sommes tous d'accord, il faut l'encourager, tant il reste à faire dans le domaine de la qualité de l'air, sur le sujet émergent des particules ultrafines par exemple ou encore sur les cartes stratégiques de l'air qui devraient être utilisées dans tout projet d'urbanisme. C'est grâce à son expertise que le plan Oxygène et la zone à faibles émissions (ZFE) ont été élaborés.

Avant de dire quelques mots sur la ZFE et ses enjeux, nous tenons à vous féliciter, monsieur le Président, pour la réduction de la vitesse à 70 kilomètres/heure sur le boulevard périphérique au 1^{er} janvier 2019. Nous le demandions depuis un moment car cela apaisera un peu la circulation en diminuant les nuisances sonores et atmosphériques : un peu moins de pollution puisqu'un peu moins d'émissions d'oxydes d'azote et de particules fines ; je dis "un peu moins" car ce n'est pas le remède miracle mais cela participe à la baisse souhaitée.

Reste à faire respecter cette mesure, ce qui n'est pas très aisé, certes –quoique quelques radars bien placés !–. Cependant, une baisse notable des vitesses est observée partout où elles sont limitées. L'expérience prouve en effet que, sans respecter totalement la mesure, les automobilistes ralentissent tout de même. De fait, si la vitesse est limitée à 90 kilomètres/heure, ils dépassent rarement les 100 kilomètres/heure et donc si la vitesse est limitée à 70, ils ne dépasseront guère globalement les 80 kilomètres/heure ; la baisse moyenne sera bien de 20 kilomètres/heure. S'y ajoutera la diminution de l'effet "accordéon", l'ensemble fluidifiant la circulation. Donc merci, monsieur le Président !

Quelques mots sur la ZFE, ou plutôt les ZFE –devrais-je dire– puisqu'elles sont très largement répandues en Europe : 280 réparties dans douze pays ; en France, trois, seulement trois.

Le périmètre de la zone fait débat, si j'en lis la presse. Certains affirment que Lyon et Villeurbanne vont exporter leur pollution à l'extérieur de la zone, aggravant ainsi la situation des communes périphériques. Il faut donc rappeler et rappeler encore que 90 % des dépassements de NOx ont lieu à l'intérieur de la zone, que les plus fortes concentrations de polluants –ce que l'Union européenne appelle les "points noirs" et pour lesquels la France est traduite devant la Cour de justice européenne–, ces points noirs sont concentrés à l'intérieur de la zone.

Nous ajoutons –car il faut aussi le répéter– que le périmètre doit être facilement respecté et pour cela visible, compréhensible et facilement contrôlable. Voilà pourquoi tel que proposé, *modulo* quelques aménagements, il nous convient.

Précisons encore que les plus concernés par cette ZFE, les plus contraints et les plus nombreux sont les véhicules situés à l'intérieur de la zone. Car si l'on parle de ceux qui ne pourront pas entrer dans la zone, on oublie souvent ceux qui, en interne, ne pourront pas du tout circuler ; et les trajets les plus nombreux sont en interne de la zone. Donc moins d'entrées de véhicules très polluants dans la zone mais, à l'intérieur même de celle-ci, les véhicules très polluants ne circuleront pas non plus ni n'en sortiront.

À ce titre encore, les études de l'association ATMO AuRA sont très claires : la pollution diminuera à l'intérieur et à l'extérieur de la zone, donc sur l'ensemble de la Métropole. Il est important d'apporter ces explications pour en favoriser l'acceptabilité. Ces bénéfices environnementaux et sanitaires de la ZFE apparaissent très clairement page 26 du dossier de consultation. Donc je dirai à monsieur le Maire de Saint Priest –s'il est par ici–, en particulier, qu'il peut rassurer ses concitoyens : "Le confort de respiration des habitants de l'Est lyonnais sera amélioré", comme celui des habitants de l'ensemble de la Métropole.

Je parlerai maintenant malgré tout, d'insatisfactions et d'oublis.

Deux insatisfactions pour les Écologistes –cela a été dit par la précédente intervention, je crois– : la date de mise en œuvre effective de la zone à faibles émissions qui a été reportée d'un an au 1^{er} janvier 2020 ; et, deuxième insatisfaction, le report au 1^{er} janvier 2021 seulement de la limitation pour les véhicules utilitaires dits "Crit'Air 3", alors que c'est cette catégorie qui influe le plus, du fait de leur nombre, sur les émissions d'oxydes d'azote.

Les oublis maintenant : les véhicules particuliers. Rien, aucune mesure de limitation de 2020 à 2029, alors qu'ils participent à près de 50 % de la pollution. Parmi elles, les plus polluantes, les "non classées", celles qui n'ont pas droit à une vignette Crit'Air, sont les voitures qui ont plus de 21 ans, je vous rappelle ; elles ne représentent que 4 à 5 % du parc. Nous pensons qu'elles devraient faire partie des mesures de limitation. L'effet en serait doublement symbolique, outre d'avoir un effet réel sur la pollution : premièrement, on éviterait de stigmatiser les seuls artisans et transporteurs ; deuxièmement, on soulignerait que les voitures particulières sont source aussi de pollution. Cela nécessiterait des mesures d'accompagnement financières pour aider ces particuliers, pour aider les artisans, pour les aider à changer de véhicule, voire à choisir d'autres modes de transport. De cela nous sommes prêts à discuter.

En ce qui concerne les mesures d'accompagnement, nous faisons aussi nôtres la plupart des réserves émises par le Conseil municipal de Villeurbanne.

Enfin et j'en terminerai, quid après 2021, alors que des points noirs demeureront, alors qu'une partie de la population subira encore des dépassements ?

Quid encore des particules fines PM10, des PM2,5, des particules ultrafines qui sont extrêmement inquiétantes ? Comment en faire diminuer drastiquement le taux pour atteindre les recommandations de l'OMS bien plus exigeantes que celles de l'Europe ?

Quid enfin de la volonté politique d'éradiquer le diesel à un horizon proche ? Sans copier Oslo ou Copenhague pour qui ce sera en 2019, nous pourrions nous fixer l'objectif de 2024 ou 2025 comme Amsterdam, Athènes, Grenoble, Paris, Rome ou encore Londres.

La lutte contre la pollution atmosphérique participe de la lutte contre le dérèglement climatique. Ce ne sont plus les générations futures qui sont en danger mais, comme le dit très bien Isabelle Autissier, ce sont les générations actuelles. Alors oui, la mise en place de la ZFE est un pas en avant, un peu hésitant certes, mais un pas. Et nous préférons, nous écologistes, comme Lao Tseu, "allumer une bougie plutôt que maudire les ténèbres".

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, chers collègues, en France, on évalue à 48 000 le nombre de décès prématurés par an liés à la pollution de l'air. Au-delà des pics de pollution, la pollution quotidienne, notamment aux particules fines, est tout aussi dangereuse : augmentation des maladies respiratoires et des risques d'affections cardiovasculaires ou respiratoires.

Dans ce contexte, l'association ATMO fait, en toute indépendance, un travail remarquable. La fiabilité des mesures réalisées, des cartes produites, la newsletter quotidienne permettent d'informer habitants et entreprises de la qualité de l'air du jour mais aussi de proposer des prédictions d'évolution pour les jours à venir. Ces informations contribuent à faire évoluer nos habitudes quotidiennes et éclairent aussi les décisions de nos collectivités.

L'évolution dans les dernières années de la qualité de l'air sur la Métropole lyonnaise est positive. Ceci étant, aujourd'hui, la Métropole de Lyon doit poursuivre et amplifier ses actions.

Agir –comme cela a été dit précédemment– par la mise en place effective de la zone à faibles émissions, bannissant ainsi les camions et les utilitaires les plus polluants dans l'agglomération d'ici à 2020. C'est un début de solution qui doit être élargie. La multiplication des zones 30 dans les centres-villes des communes est aussi une bonne chose.

Agir par le soutien qu'apporte la Métropole de Lyon à l'éco-rénovation de l'habitat, soutien que nous devons renforcer. De même, la végétalisation de la ville doit être un axe fort afin de réduire à la fois les îlots de chaleur et la pollution atmosphérique.

Agir dans le domaine des mobilités. Les transports routiers sont les principaux responsables de la pollution en ville. Il est impératif d'inciter et d'accompagner un changement de comportement de tous. Pour cela, il est important de développer les modes actifs de déplacements, d'encourager les mobilités durables grâce à un réseau de transports en commun optimal couplé au réseau TER et de proposer des parc-relais de taille suffisante, de soutenir le covoiturage.

Dans ce cadre, les élus UDI et apparentés reformulent leur proposition d'intégration de l'offre TER dans l'offre du SYTRAL au tarif TCL. De nombreuses agglomérations l'ont déjà fait, Lyon est en retard à ce niveau. Avec la hausse des tarifs des carburants, cette politique en faveur des transports en commun est non seulement un enjeu environnemental mais est aussi un enjeu social.

Je souhaite terminer par la nécessité d'avoir une vision globale de la qualité de l'air et plus généralement du développement durable. Il ne serait pas acceptable que nous améliorions la qualité de l'air sur le territoire de la Métropole de Lyon en dégradant la qualité de l'air dans d'autres régions de notre pays ou de notre planète Terre.

Deux exemples concrets :

- l'usage des véhicules électriques améliore la qualité de l'air dans notre agglomération mais ils nécessitent des quantités importantes de terres rares pour produire les batteries, composants électroniques, aimants, etc., dont l'extraction est très polluante ; à tel point que le coût environnemental d'un véhicule électrique ou thermique sur l'ensemble de son cycle de vie est très comparable ;

- deuxième exemple : le développement des agrocarburants à base d'huile de palme qui est une aberration écologique car ils aboutissent à une déforestation massive et à la disparition des cultures vivrières traditionnelles. À ce sujet, on peut craindre que la récente victoire du nationaliste Jair Bolsonaro à la présidence du Brésil accélère la destruction de la forêt primaire amazonienne. Nous regrettons que la majorité d'Emmanuel Macron ait refusé les dispositions visant à exclure l'huile de palme de la liste des agrocarburants qui ouvrent droit à un taux réduit de la taxe générale sur les activités polluantes. Les Députés UDI ont défendu l'abandon de cet avantage fiscal à l'Assemblée nationale et poursuivront ce combat au Sénat dans les semaines à venir.

Les élus UDI et apparentés de la Métropole de Lyon voteront avec satisfaction la subvention à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

Au-delà de ce rapport, nous vous suggérons, monsieur le Président, la mise en place d'un observatoire permettant de dresser une carte du bruit ainsi qu'une carte des températures : des informations fiables sur ces deux secteurs sont indispensables pour mettre en place des politiques publiques permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, la pollution de l'air est, effectivement, aujourd'hui, la première préoccupation environnementale des Français et 83 % de nos citoyens rhônalpins ont exprimé leur inquiétude sur la qualité de l'air qu'ils respirent.

Les citoyens de notre territoire sont conscients de la nécessité d'agir pour la préservation du climat et contre cette pollution de l'air. Les nombreuses mobilisations et actions sur le terrain en témoignent, à l'image des deux marches pour le climat qui se sont tenues dernièrement à Lyon. Nous observons, comme sur beaucoup d'autres sujets, une prise de conscience citoyenne et surtout une volonté d'agir.

Nous partageons cette volonté au sein de la Métropole. En effet, ces sujets sont au cœur de l'ensemble de nos politiques. Avec l'adoption du plan Climat-énergie territorial, la Métropole s'est dotée d'un cadre avec, pour objectif clair, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique. Ce plan intègre un volet spécifique "air" depuis janvier 2017, le plan Oxygène.

L'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes permet d'accéder à des données pertinentes et d'accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi de ces plans d'actions. L'association ATMO communique également activement auprès des citoyens en les invitant à agir et en les aidant à prendre conscience de leur environnement. Cette association joue ainsi un rôle global non négligeable en ce qui concerne le développement de solutions et d'actions pour une meilleure qualité de l'air sur notre territoire.

Mais l'action de la Métropole dans le cadre de ce plan touche tous les aspects du quotidien de nos concitoyens, des déplacements à l'habitat en passant par l'économie et l'énergie, dont le schéma qui vient de faire l'objet d'une présentation complète par notre collègue Roland Crimier en tout début de séance.

La Métropole développe par ailleurs activement les modes de déplacements doux avec les Vélo'v qui viennent d'être renouvelés et avec plus de 640 kilomètres de pistes cyclables, avec un objectif clair d'atteindre les 1 000 kilomètres d'ici 2020.

S'agissant des transports en commun, le SYTRAL contribue quant à lui fortement aux changements des comportements et porte une politique ambitieuse en matière de lutte contre la pollution. En 2017, plus de 470 millions de voyages se sont effectués en transports en commun, soit une fréquentation de plus de 24 %, un quart par rapport à 2003. La part modale des transports en commun progresse régulièrement sur notre réseau et ne génère que –mais c'est encore trop– 3 % de pollution atmosphérique puisque c'est un réseau aux trois quarts électrique avec métros, tramways, funiculaires et trolleybus. Ce n'est pas la gratuité ou le lissage des tarifs, même s'il existe des tarifs combinés, qui font l'attractivité d'un réseau de transports mais bien son efficacité, son développement continu et le fait qu'il permet d'infuser les mobilités de partout.

Pour accompagner encore plus fortement nos politiques environnementales, le SYTRAL a décidé de n'acheter plus que des bus propres, anticipant ainsi ses obligations imposées par la loi de transition énergétique à l'horizon 2025. Cette décision, cette affirmation forte des élus fait suite à de nombreuses expérimentations menées sur notre réseau et mobilisera un investissement conséquent de plus de 200 M€ pour l'acquisition prochaine –en tout cas sur cette période– de 300 bus à horizon 2025.

Les particuliers ne sont pas les seuls concernés. Au-delà de l'incitation à utiliser des modes de déplacements propres et du covoiturage, la Métropole cible aussi les poids lourds et les véhicules utilitaires avec la création d'une zone à faibles émissions.

Concernant l'habitat également, la Métropole accompagne avec Ecorénov' les propriétaires dans leurs travaux de rénovation thermique de logements et la prime Air Bois accompagne, quant à elle, les particuliers dans le remplacement des appareils de chauffage au bois anciens par des appareils plus performants permettant de diviser par trois les consommations liées au chauffage justement.

Dans le cadre de ce plan, les acteurs économiques et industriels profitent également de nombreuses actions qui sont mobilisées et qui visent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre : le soutien aux énergies renouvelables avec l'Appel des 30, le soutien à l'innovation dans les technologies plus propres, le soutien à la réalisation d'audits énergétiques auprès des entreprises. L'ensemble de ces actions a bien permis de réduire de 11 % les émissions de ces acteurs depuis 2003.

Les actions menées depuis plusieurs années portent leurs fruits, on peut le mesurer et suivre l'évolution des résultats, notamment grâce à ATMO. On peut déplorer que cela n'aille pas plus vite mais on peut constater que la progression et qu'en tout cas les politiques sont mises en place. Les émissions de CO2 sont globalement en baisse de 16 % sur notre territoire entre 2000 et 2015 et on observe également une baisse de la consommation d'énergie de 9,5 % sur la même période.

Autre élément important à prendre en compte : entre 2000 et 2015, la population de notre Métropole a augmenté de plus de 13 %. L'attractivité et la qualité de vie au sein de notre territoire sont bien entendu un facteur important de cette augmentation. C'est en prenant en compte l'ensemble des évolutions au sein de notre Métropole (nombre d'habitants, axes et trafics routiers, innovations technologiques) que nous devons agir pour structurer nos politiques à venir ; et c'est bien ce que nous faisons.

Pour cela, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est un outil précieux nous permettant de suivre les données relatives à la qualité de l'air et d'anticiper les politiques que nous souhaitons mettre en place.

Nous sommes également à l'écoute des citoyens et c'est cette démarche initiée depuis le 4 octobre, avec la consultation citoyenne "Ensemble, parlons climat", qui permet à chacun de s'exprimer en vue de l'élaboration du prochain plan Climat pour 2020-2030, un plan Climat exemplaire, ambitieux, qui devra permettre de répondre aux attentes de nos citoyens sur notre territoire pour offrir une meilleure qualité de l'air et donc une meilleure qualité de vie, ce à quoi nous aspirons tous.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, excusez-moi si je déborde un peu. Nous soutenons cette délibération comme tout le monde, en souhaitant même créer les conditions de renforcer les moyens d'évaluation de la qualité de l'air, comme par exemple le projet de captothèque ATMO, un réseau de capteurs citoyens sur lequel le projet métropolitain [R] Challenge permettra des actions citoyennes portées par le lieu d'expérimentation TUBA. Au passage, il est dommage que ces projets ne semblaient pas être connus de la commission proximité.

Les observations, les études et les communications réalisées par l'association ATMO sont essentielles. Rappelons qu'elles nous confirment que la qualité de l'air s'est très fortement améliorée depuis vingt ans, ce qui montre que nous ne sommes pas condamnés par le développement économique et urbain à la dégradation environnementale.

C'est pourquoi nous contestons le catastrophisme environnemental qui masque les enjeux économiques derrière des choix techniques ; et c'est le cas dans le débat du jour sur la taxation du diesel et ses conséquences sociales. Le Président Macron a cru bon de résumer le débat par cette phrase : "Je préfère la taxation du carburant à celle du travail". Il confirme qu'il ne fait pas la différence entre un salaire et un impôt, comme tous ceux d'ailleurs qui dénoncent les cotisations sociales, qui sont un salaire socialisé, au profit de la CSG qui est un impôt non progressif sur le travail justement.

Car taxer les carburants, comme en général l'énergie, c'est taxer la consommation c'est-à-dire des dépenses qui sont massivement permises par le salaire, c'est-à-dire par le travail. Et tout comme Marx montre dans un petit livre célèbre qu'on ne peut parler de prix et de salaires sans inclure l'étude des profits, on ne peut pas parler de taxer la consommation ou le travail sans parler bien sûr de ce qu'on demande au capital. C'est ce que Macron, comme tous les Gouvernements successifs, se refuse à taxer réellement.

Et c'est à partir de là qu'on peut comprendre l'injustice fondamentale de la taxation du diesel, comme d'ailleurs en général de l'énergie. Car le riche possesseur d'un gros 4x4 diesel n'a de difficulté ni à faire le plein augmenté ni à changer son véhicule pour un plus gros 4x4 essence mais ces riches possesseurs d'un gros 4x4 diesel sont beaucoup moins nombreux que les possesseurs modestes de grandes familiales diesel anciennes, de plus de 21 ans –je ne sais plus qui l'a dit tout à l'heure–, très polluantes effectivement. Notons au passage, cela dit, que ces riches possesseurs de gros 4x4 diesel sont plus nombreux qu'on ne le pense : la France vient de se classer

deuxième mondial derrière les USA sur la progression du nombre de millionnaires : 2 millions de millionnaires au printemps 2008 en France. Merci Macron !

Et le summum est atteint dans cette affaire où, une nouvelle fois, on cache le système et ses inégalités derrière la technique car tout comme les diesels récents étaient devenus moins émetteurs de poussières qu'un essence, les techniques pour réduire drastiquement les émissions d'azote du moteur diesel existaient.

Si la puissance publique avait imposé au capital, dans l'automobile, une contrainte sur les émissions de NO2 des véhicules –ce qui était totalement légitime–, elle aurait eu un effet positif sur les émissions d'azote, en évitant les dommages collatéraux des conséquences sociales mais aussi l'impact sur les émissions de carbone. Car la conséquence de la réduction de la part du diesel dans les ventes commence déjà à se faire sentir ; comme l'essence consomme plus qu'un diesel, les émissions de CO2 de l'automobile sont en hausse.

Tout le monde devrait savoir que les deux premiers enjeux de l'impact environnemental du transport sont, premièrement, le fret ferroviaire que les réformes successives de la SNCF ont dérégulé, privatisé avec comme résultat une baisse de moitié en France et la transformation du parc de voitures, dont l'âge moyen augmente, (presque 9 ans en 2017) alors que l'urgence serait un plan d'élimination de tous les véhicules anciens trop polluants, notamment ceux que les réglementations des zones à faibles émissions visent –et nous y reviendrons quand ce sera le moment–.

La politique faussement écologique contre le diesel a comme premier impact non pas l'environnement mais l'aggravation des inégalités sociales. Voilà ce qui dérange, qui est malheureusement exploité politiquement mais, bien sûr, sans jamais parler du capital qui se cache derrière la consommation comme derrière le travail.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller CURTELIN : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs, cette intervention pour souligner le caractère impératif d'actions en faveur de la qualité de l'air. Cette phrase peut sembler enfoncer des portes ouvertes car le constat est unanime depuis plusieurs années. Malgré des dénis encore persistants dans l'esprit de certains quant au réchauffement climatique ou opposant développement économique, liberté individuelle aux plans et mesures à mettre en place pour limiter les pollutions qui empoisonnent notre environnement, dont l'air, cela tend à retarder ou à empêcher la mise en place de politiques publiques concertées du niveau local jusqu'à l'international.

Inutile de rappeler que cette pollution de l'air diminue l'espérance de vie de nos concitoyens, contribue au réchauffement climatique, interagit sur la biodiversité et impacte négativement notre productivité économique à moyen terme. Oui, une grande partie du monde est unanime et consciente quand nous nous retrouvons autour d'une table mais que faisons-nous vraiment une fois la table quittée ?

La Métropole avait initié des démarches en faveur du développement durable avec des agendas 21, voté son plan Climat, le plan Oxygène, nous pouvons nous en réjouir. Mais est-ce suffisant ? Comment toutes ces mesures sont-elles déclinées dans nos communes ? Existe-t-il une véritable transversalité dans nos politiques publiques ? Ce que nous donnons d'un côté, ne le reprenons-nous pas de l'autre ? Toutes ces questions sont légitimes et je me fais l'écho de ce que nos citoyens expriment et que nous ne pouvons nier. Il s'agit de mesures qui peuvent apparaître dispersées, sans lien les unes par rapport aux autres ou qui manquent de transparence, voire contradictoires.

Soutenir le programme d'actions de l'ATMO au niveau régional est une des actions. Ce programme est orienté, comme la vocation de cet observatoire le prévoit, à la surveillance et au diagnostic de la qualité de l'air mais également à l'accompagnement des acteurs locaux pour mieux identifier les impacts des actions menées, l'alerte des populations sur la qualité de l'air et l'incitation à de bonnes pratiques. Ainsi, une meilleure connaissance de l'état de notre air nous permet de conforter, réorienter ou élaborer nos politiques mises en œuvre comme le plan Oxygène, le projet Ville respirable.

Ce soutien est indispensable mais nous, élus, devons agir car nous représentons la collectivité métropolitaine et nos Communes et initions les orientations à prendre ; c'est un impératif. Nous ne pouvons nous satisfaire de constater et de regarder la maison brûler.

Promouvoir les bonnes pratiques à l'échelle de chacun en responsabilisant chaque acteur est un pas mais il ne peut suffire. Se satisfaire d'annonces comme celle d'une amélioration de la qualité de l'air temporaire ne doit pas cacher les réalités et le nombre d'agglomérations en augmentation qui ont dépassé les normes européennes en 2017.

Les grandes orientations politiques et le courage de les appliquer doivent définir un cadre cohérent et des actions transversales tant attendues. De grands groupes industriels volontaires le répètent, ils attendent un cadre défini car ils sont des émetteurs importants de polluants dans l'atmosphère.

Entre opérations de communication et réelles avancées, de réels partenariats existent mais ils sont encore prudents et nous ne pouvons nous en remettre aux seules bonnes volontés individuelles qui, certes, sont utiles mais dont l'impact est relatif pour encore croire que nous pouvons rejeter, sans contrôle ni restriction, des polluants. Des solutions reposant sur des émissions dites "négatives" sont parfois invoquées pour justifier le libre rejet, au nom de l'économie, pour ne pas modifier certaines habitudes pourtant reconnues néfastes. Mais le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), encore le 8 octobre dernier, a mis en garde sur l'impossibilité de compenser le rejet de polluants compte tenu de notre technologie ou des seuils qui ne pourraient être atteints, notamment la forestation qui demanderait de mobiliser une surface de territoire irréaliste pour limiter à 1,5 degré le réchauffement climatique. Pire, ces parades sont susceptibles de présenter un risque pour le développement durable.

Mieux vaut donc accélérer la réduction des émissions dans tous les secteurs économiques et c'est là que les politiques publiques doivent jouer leur rôle plein mais elles doivent s'inscrire dans une logique de transversalité et la nécessité d'évaluer les impacts. Or, parfois, elles paraissent comme des mesures déconnectées les unes des autres, voire se contredisant.

Pour exemple, une taxation des carburants comme on le constate actuellement apparaît comme une mesure incomprise. Si aucune alternative n'est proposée, cela revient à pénaliser certaines catégories de personnes. Agir sur les mobilités va donc de soi : développer le recours aux transports publics en créant des parcs-relais, augmenter le cadencement pour désenclaver les territoires périphériques, recourir aux bus non polluants sur tout le territoire ou promouvoir les énergies dites propres et renouvelables. Le produit de la taxation ne doit pas compenser des déficits de budget mais bien alimenter de façon ciblée et tracée en toute transparence les actions à développer.

Les zones à faibles émissions sont aussi un exemple qui mériterait davantage de transversalité et de partenariat, voire de concertation entre les Communes et la Métropole.

Ces constats alarmants nous obligent et nous imposent de travailler en transversalité, en instaurant notamment de réels partenariats entre État, collectivités, associations et citoyens, de modifier nos habitudes pour penser autrement pour vivre mieux en pensant à l'avenir. Avoir le courage de prendre des mesures à notre échelle qui contribueront, à terme, à une amélioration. Que notre avenir ne soit pas un cauchemar dans lequel nous nous engouffrons en refusant de regarder les réalités car, maintenant, nous savons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air sur notre territoire. Cet observatoire accomplit un travail indispensable pour nous permettre d'élaborer, d'évaluer et d'adapter nos politiques relatives à l'air et au climat et pour accompagner les acteurs et porteurs de projets, notamment ceux du programme spécifique Ville respirable en 5 ans.

Dans son rapport annuel publié lundi dernier, l'Agence européenne pour l'environnement nous livre un chiffre effrayant : la pollution est responsable chaque année de 480 000 décès prématurés en Europe. Même si la qualité de l'air s'améliore lentement dans l'Union européenne -les concentrations de particules fines et de dioxyde d'azote et d'ozone ont légèrement reculé- le transport routier reste l'une des principales sources de pollution de l'air avec l'agriculture, la production d'énergie et l'industrie.

Un autre rapport, celui de l'OMS sorti le même jour, décrivant la pollution de l'air comme le nouveau tabac, révèle que, chaque jour, 93 % des enfants de moins de 15 ans, soit 1,8 milliard d'enfants dans le monde, respirent un air pollué qui met gravement en danger leur santé et leur développement. Ils sont 600 000 à en mourir chaque année.

En mai dernier, six pays, dont la France, ont été renvoyés devant la Cour de justice de l'Union européenne pour avoir manqué à leurs obligations en matière de qualité de l'air.

La lutte contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique est un enjeu sanitaire, environnemental et social.

Un enjeu sanitaire car la pollution est aujourd'hui responsable –comme je l'ai dit– de trop nombreux décès prématurés mais aussi du développement de maladies respiratoires. Elle est aussi la cause d'accouchements prématurés. Elle affecte le développement neurologiques et les capacités cognitives des enfants et augmente chez eux le risque de développer des maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires plus tard dans leur vie.

Un enjeu environnemental car le dérèglement climatique n'est plus à démontrer et il y a urgence à agir.

Enfin un enjeu social car ce sont bien nos concitoyens les plus vulnérables qui sont les plus touchés.

Si notre Métropole se mobilise pour améliorer la qualité de l'air, c'est parce que nous avons pleinement conscience des enjeux. Cet engagement n'est pas récent et nous comptons le poursuivre et l'amplifier.

Le 8 octobre dernier, cela a été dit, monsieur le Président, vous avez signé un pacte avec l'État pour la mise en place d'une zone à faibles émissions. Cette zone concerne les véhicules utilitaires légers et les poids lourds qui représentent, certes, seulement 25 % des kilomètres parcourus sur notre territoire mais 60 % des émissions de dioxyde d'azote.

Cette mesure marque une étape importante dans l'engagement de notre collectivité dans la lutte contre le dérèglement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. C'est une mesure importante mais qui n'aurait pas de sens si elle était isolée. Elle vient en complément des actions déjà engagées depuis plusieurs années.

En effet, la lutte pour améliorer durablement la qualité de l'air est un engagement de longue date de notre Métropole. Ces dernières années, notre collectivité a réduit ses émissions de gaz à effet de serre alors même que sa population augmentait. C'est le résultat d'une politique volontariste menée par Gérard Collomb et ses équipes, notamment Thierry Philip, Vice-Président en charge de l'environnement, dans tous les domaines de compétences, grâce notamment à la mise en place du plan Climat et du plan Oxygène.

Il s'agit d'une série d'actions complémentaires dans tous les secteurs, le transport, l'habitat et l'industrie –pour ne citer qu'eux–. Parmi celles-ci, citons la prime Air Bois pour aider les habitants à remplacer leur chauffage au bois polluant, la prime vélo pour l'acquisition de vélos électriques en complément de celle de l'État ou encore les aides à la rénovation thermique des logements.

Notre politique en matière de mobilités y est également pour beaucoup.

Nous investissons plus d'un milliard d'euros pour l'amélioration de l'offre de transports en commun –je passerai rapidement là-dessus car Fouziya Bouzerda a bien décrit notamment la décision prise par le SYTRAL de n'acheter que des bus propres en devant les obligations de la loi de Transition énergétique–, nous développons le réseau de voies cyclables, l'autopartage, les points de recharge pour les véhicules électriques et le covoiturage.

Prochainement, l'offre Vélo'v sera étendue sur plusieurs communes et des Vélo'v électriques seront mis en service.

Récemment, la vitesse maximale autorisée sur le périphérique a été baissée et le déclassement des autoroutes A6/A7 va permettre d'éloigner le trafic de transit du centre de l'agglomération.

Nous activons tous les leviers possibles avec l'aide de l'ensemble des acteurs des territoires mobilisés pour répondre présents à ce rendez-vous historique. Les réponses sont multiples et, même si nous agissons déjà, nous sommes prêts à aller plus loin. La Métropole va bientôt adopter son schéma directeur des énergies qui a fait l'objet d'une Commission générale juste avant cette séance et va bientôt se lancer dans l'élaboration d'un nouveau plan Climat qui fera l'objet d'une large concertation. Nous vous donnons rendez-vous dès le 13 décembre prochain pour le Forum des solutions locales.

Le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, l'observatoire pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes ATMO a une importance toute particulière. Il est utile et nécessaire de se doter de tels outils pour mener une politique efficace de lutte contre la pollution et le changement climatique.

Nous la soutiendrons d'autant plus que cet organisme, dont la compétence n'est pas remise en cause, aurait pu nous être très utile dans le débat démocratique de notre assemblée, si toutefois vous aviez souhaité un vrai débat démocratique.

Nous évoquerons ici deux exemples d'absence de vrai débat démocratique sur les sujets.

D'abord, la mise en place de la zone à faibles émissions. Nous approuvons le principe de la mise en place de telles zones qui peuvent en partie répondre à l'urgence de réduction de la pollution de l'air, particulièrement dans la quinzaine de territoires visés par le contentieux européen sur les particules fines et le dioxyde d'azote.

En revanche, on ne peut que s'étonner de la méthode utilisée pour définir le contour de cette zone sur la Métropole de Lyon. On peut s'interroger sur la limitation de cette zone à faibles émissions à cinq communes. Pourquoi ces cinq ? Les autres, qui sont limitrophes, ne seront donc pas polluées ? C'est sûrement que la pollution connaît les limites administratives et sait qu'elle doit s'arrêter aux panneaux communaux –on nous l'a déjà faite celle-là, il y a quelque temps !–. D'ailleurs, n'en déplaise à monsieur Hémon, les 115 000 véhicules par jour au Pérollier ne sont pas de l'absence de pollution et s'il se passe la même chose que ce qui s'est passé à Paris, on peut tout de même s'inquiéter. Quand on nous dit cinq communes, certaines ne sont concernées que partiellement d'ailleurs, ce qui a amené la Commune de Caluire et Cuire à donner un avis défavorable au découpage.

Plus étrange encore, la Ville de Lyon donne un avis favorable mais elle impose des réserves à la Métropole. On a bien compris aujourd'hui, monsieur le Président, que vous êtes majoritaire à la Métropole mais pas à la Ville de Lyon. Mais, toutefois, que les mêmes élus votent ici sans réserve et avec réserve dans leur Ville, on peut s'interroger sur l'engagement réel en faveur du développement durable.

Pour autant, les réserves émises sont tout à fait légitimes, qu'il s'agisse d'être associé à la stratégie d'éloignement du trafic de transit de l'agglomération, d'un suivi et d'une évaluation associant les Communes dès la conception du dispositif et, enfin, d'une discussion avec la Métropole sur la mobilisation des forces de police municipale pour le contrôle de la zone à faibles émissions. Car aujourd'hui on est bien en peine d'avoir des éléments utiles pour prendre une position éclairée.

Il en est exactement de même avec la limitation du boulevard périphérique à 70 kilomètres/heure –c'est notre deuxième exemple–. Là encore, il n'est pas question sur ce rapport d'aborder le fondement de votre choix puisque vous avez préféré la communication politique au débat démocratique. Vous annoncez ce choix à la presse, sans même avoir ouvert le débat dans notre instance représentative. Les élus locaux seraient-ils donc trop bêtes à votre goût ? À moins que vous pensiez, comme monsieur Griveaux, le porte-parole du Gouvernement que vous soutenez, que les gens "qui clopent et qui roulent en diesel" sont des parias de notre société.

Mais qui va être pénalisé au quotidien ? Les habitants des communes les moins bien desservies en transports en commun. Autrement dit, ceux qui sont déjà pénalisés car ils n'ont pas les moyens d'habiter en centre-ville de Lyon.

Il semble me souvenir qu'un ancien Ministre du Gouvernement actuel avait brandi son "joker" sur la limitation à 80 kilomètres/heure sur les routes nationales, estimant sans doute qu'une nouvelle fois, ce sont les populations qui n'avaient guère le choix qui allaient être pénalisées. J'aimais bien ce propos courageux ! On aimerait tellement que cet ancien Ministre, sur la question des 70 kilomètres/heure du boulevard périphérique, brandisse aussi son "joker". Ce serait plus cohérent et montrerait qu'enfin, ici, certains comprennent que nos concitoyens les plus vulnérables, ceux qui n'ont pas la chance d'habiter au bon endroit, ont parfois fort légitimement l'impression d'être pris pour des "pigeons".

Par ces décisions dogmatiques, prises sans concertation et sans pédagogie, vous accentuez le sentiment d'une partie de la population d'être en permanence mise à contribution sur le sujet du développement durable, de devoir se serrer la ceinture continuellement. C'est aussi le sentiment d'une fiscalité écologique qui devient confiscatoire alors même que son produit ne va pas systématiquement à la lutte contre le réchauffement climatique mais est versé directement et indistinctement au budget de la nation.

Autant dire qu'en termes de pédagogie, l'écologie pourrait sans doute faire quelques efforts pour être davantage acceptée. Et c'est justement vers cette écologie de responsabilité que nous souhaitons agir. Nous regrettons que ce ne soit pas forcément votre choix.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Philip, vous vouliez dire un mot peut-être ?

M. le Vice-Président PHILIP : Oui, monsieur le Président, quelques mots après cette discussion intéressante.

D'abord, la première conclusion qu'il faut tirer, c'est que tout le monde soutient une subvention qui est importante et qui fait partie des subventions très importantes que nous votons, à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et que tout le monde est d'accord pour dire que c'est quelque chose d'extrêmement important.

Ensuite, il y a un certain nombre de discussions qui ont eu lieu et je voudrais les commenter rapidement.

La première, c'est les réserves qui ont été faites par le Parti radical de gauche (PRG), par exemple, sur le fait qu'il n'y avait pas de mesures contraignantes pour les automobilistes, remarque qui a été refaite ensuite par d'autres. Je crois que ce n'est pas tout à fait exact parce que –comme vous le savez– la ZFE, c'est une délibération qui aura lieu en janvier. C'est quelque chose qui est soumis à concertation, c'est quelque chose sur lequel on écoute encore les gens pour essayer de trouver la meilleure solution possible. Donc tout n'est pas définitivement décidé mais ce qui est décidé aujourd'hui, c'est de dire qu'on favorise, dans la ZFE, les gens qui font la plupart des kilomètres parcourus et qui représentent la majorité de la pollution tout simplement. Et Pierre Hémon a extrêmement bien expliqué que, quand on fait une zone centrale qui est la zone où se produit la pollution, on va améliorer l'air dans la ZFE mais on va aussi l'améliorer à l'extérieur de la ZFE ; et je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Pierre Hémon de façon parfaite et extrêmement claire.

Je voudrais simplement dire, parce qu'il y a de l'insatisfaction sur les dates de mise en œuvre, là aussi, qu'il y aura des discussions, qui ne sont pas tranchées dans la délibération. Est-ce qu'on va annoncer des choses au-delà de 2021, par exemple ? Personnellement, je le souhaite. Les arbitrages ne sont pas terminés. Donc vous ne pouvez pas critiquer, à ce stade, une délibération qui n'est pas écrite et qui n'est pas non plus sur la table. On verra bien le jour venu. Mais tout ce qui est dit aujourd'hui est quelque chose que nous enregistrons parce que nous essayons d'améliorer les choses au fur et à mesure.

Pour ne pas être trop long, monsieur le Président, je rappelle tout de même, pour ceux qui ont dit qu'on prenait des décisions déconnectées les unes des autres, etc., que finalement, comme l'a dit Sarah Peillon, rien n'était isolé : l'éco-rénovation, la prime Air Bois, le milliard d'euros par mandat sur les transports en commun, la future ZFE, les 70 kilomètres/heure, les décisions que nous allons prendre sur le transport routier ; tout cela c'est bien dans une logique, c'est bien un puzzle dans lequel on ajoute des pièces à chaque fois. Je crois qu'on peut nous reprocher beaucoup de choses mais pas de ne pas agir logiquement et je crois que la bonne phrase est celle qu'a prononcée Sarah Peillon : "Rien est isolé".

Ensuite, il y a des critiques plus sérieuses qui ont été faites sur la ZFE –toujours sur cette délibération qui n'est pas écrite–, en particulier sur l'absence de débat démocratique. Je suis du genre un peu calme donc je vais répondre calmement mais tout de même expliquer que je suis allé personnellement à chacune des Conférences des Maires pour présenter le plan Oxygène et les décisions de la ZFE. J'ai écouté les discussions de tous les Maires des 58 Communes du Grand Lyon.

Dans la future délibération, j'essaie d'introduire le maximum de réponses aux remarques qui ont été faites. J'ai reçu individuellement les cinq Communes –on a parlé de Lyon, Villeurbanne, Bron, Vénissieux, Caluire et Cuire–, j'ai reçu les cinq personnes concernées pour les écouter justement ; j'ai même reçu d'ailleurs d'autres Maires qui posaient un certain nombre de questions. Et c'est vrai que j'ai entendu des choses du genre : "On va faire en sorte que Lyon ait de l'air pur et cela s'arrête à la limite de Lyon, ce ne sera pas chez moi" ; c'est facile comme discours. Mais Pierre Hémon, une fois de plus, a bien expliqué que cela ne tient pas debout et que nous essayons au contraire d'améliorer les choses sur l'ensemble de l'agglomération.

Donc on peut avoir des réserves, c'est la démocratie et c'est tout à fait légitime puisqu'on est dans une phase de concertation. On écoute tout le monde, on reçoit, avec le Président, les associations concernées, toutes les associations de professionnels des véhicules utilitaires légers, des marchés, des transports routiers, etc. et on écoute. Et pour ceux qui trouvent que cela ne va pas assez vite, on écoute aussi les difficultés de ceux qui finalement approuvent le fait de mettre en œuvre ces réformes progressivement mais qui nous disent qu'ils ne peuvent pas le faire en 24 heures, qui ne peuvent même pas le faire en une seule année et qu'il y a des problèmes tout simplement liés au marché, aux disponibilités des stocks et au fait qu'il faut faire les choses progressivement. Je note d'ailleurs qu'une Ville tout ce qu'il y a de plus écologiques comme Grenoble ne fait pas plus vite que nous, ne fait pas mieux que nous et a les mêmes problèmes que nous avec les professionnels. Voilà ce que je voulais dire.

Je vais peut-être revenir tout de même sur le dernier intervenant et sur la question des 70 kilomètres/heure, simplement pour rappeler que cela c'est une responsabilité du Préfet, à l'exception du boulevard périphérique qui est maintenant de la Métropole et qu'en réalité, la décision a été prise il y a longtemps par le Préfet de mettre à 70 kilomètres/heure l'arrivée des autoroutes dans Lyon. Et nous l'avons fait finalement, d'ailleurs, à la demande très pressante du Maire de Bron, des élus de Vénissieux, de Villeurbanne, de ceux qui sont autour de ce boulevard périphérique ; c'est tout de même logique que quand on est à 70 kilomètres/heure, il ne faut pas arriver dans la Métropole et accélérer subitement à 90 kilomètres/heure. Donc c'est une décision qui relève de l'État et, pour le petit morceau qui nous concerne, nous avons pris des décisions logiques. Et, encore une fois, Pierre Hémon a parfaitement expliqué que ces décisions ne sont pas des décisions limitées au boulevard périphérique et que l'action va être beaucoup plus importante.

Dernier point, y compris d'ailleurs pour Caluire, tout ce qui est dit dans les délibérations est étudié, travaillé. Je ne sais pas personnellement quelles sont les décisions que nous prendrons dans la délibération du mois de janvier. J'ai rencontré le Maire de Caluire tout à l'heure, on en a parlé. On va travailler avec un esprit relativement démocratique, justement, en essayant d'écouter tout le monde et de satisfaire tout le monde jusqu'à un moment où, la politique étant l'art du possible, on mettra sur la table quelque chose qui nous paraîtra le mieux possible et vous aurez l'occasion de vous exprimer au mois de janvier sur la délibération. Mais, à ce stade, vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas démocratique parce que l'on écoute tout le monde, y compris ceux qui sont relativement négatifs et qui nous proposent d'évoluer différemment, ce qui n'est pas un blocage. À ce stade, nous travaillons sur toutes les hypothèses.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Philip. Quelques mots très rapides.

Madame Gardon-Chemain, je voulais juste vous dire que votre intervention n'est pas adaptée aux enjeux. En fait, l'enjeu est énorme et il ne peut pas se résumer comme vous l'avez fait dans cette intervention, à des slogans, des procès d'intention, des caricatures, des petites phrases, des petites blagues. C'est un véritable enjeu. Je pense que les membres de votre groupe, qui sont ici, avec qui je discute souvent de ces sujets-là –je ne vais pas les citer les uns après les autres mais ils sont nombreux–, participent à cette réflexion d'une manière très sérieuse et très posée. Et moi j'ai envie de vous dire qu'il faut que l'on continue à discuter ensemble, madame Gardon-Chemain, pour que l'on arrive à vous convaincre que cet enjeu est majeur pour notre Métropole et pour notre pays, pour votre Commune, pour les habitants de votre Commune, pour les habitants de la Métropole et qu'il ne peut pas se résumer à votre intervention. En tout cas j'espère que, dans les mois qui viendront, on aura l'occasion d'en rediscuter de manière plus approfondie. J'ai compris que sur le périphérique vous vouliez aller plus, vite moins vite mais sur le défi climatique, je n'ai pas compris qu'elle était votre position, s'il fallait aller plus vite plus loin, etc.

Beaucoup de choses ont été dites. Monsieur Geourjon dit qu'il faut mettre en place un observatoire du bruit et de la température. Je pense qu'il faudra effectivement y venir. Il existe déjà un certain nombre de choses, il faut les faire mieux connaître, je pense, mieux les partager pour pouvoir être mieux informés sur ces sujets.

Sur la ZFE, nous avons beaucoup concerté et –Thierry Philip l'a indiqué– la discussion n'est pas fermée. Tout comme d'ailleurs Pierre Hémon évoquait les véhicules individuels à 2029 mais on aura sans doute l'occasion –je ne sais pas si ce sera nous ou d'autres mais en tout cas, ici, dans cette enceinte et ailleurs– de discuter sans doute avant 2029 de ces sujets qui vont extrêmement vite et les mutations également.

Ma conviction, c'est qu'il faut aller effectivement plus vite, qu'il faut aller plus loin, que l'on doit améliorer nos actions. On ne peut pas se contenter de ce que l'on a fait jusqu'à présent. On a été très ambitieux, on a fait beaucoup de choses, on a fait de belles choses, quand on les compare à ce qui s'est fait dans d'autres métropoles. Nous n'avons pas ici à rougir collectivement de ce que nous avons engagé en matière de lutte contre le changement climatique dans cette Métropole, eu égard au développement de cette Métropole et à l'arrivée de populations extrêmement importantes et à l'arrivée d'activités extrêmement importantes. Les résultats en sont là.

Pour autant, il ne faut pas les regarder en étant uniquement satisfaits, il faut aller plus vite, il faut aller plus loin. Nous ferons un certain nombre de propositions. Nous en ferons y compris lors de la présentation du budget 2019 et nous aurons l'occasion d'en reparler assez rapidement. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il faut répondre à cet enjeu. Je l'ai dit tout à l'heure à l'occasion de la Commission générale, il faut absolument, pour des raisons d'attractivité et pour des raisons de santé publique, que nous soyons en capacité de répondre aux enjeux du changement climatique de manière extrêmement forte. Et cela demandera bien évidemment des choix, cela demandera des choix budgétaires, cela demandera des choix en termes d'habitudes, en termes de pratiques de nos citoyens et c'est pour cela d'ailleurs qu'il faut associer très rapidement nos concitoyens à cette réflexion.

Quand on a voulu faire ce que l'on appelle le "[R] Challenge" avec les différentes applications numériques, ce n'est pas simplement pour faire innovation, c'est pour faire en sorte que nos concitoyens puissent demain s'approprier les données en temps réel sur la qualité de l'air parce que demander des efforts aux uns et aux autres sans qu'ils n'aient d'information, cela paraît extrêmement difficile et c'est dans cette direction que nous devons aller.

Il nous faudra répondre au défi climatique en étant attentifs –nous l'avons dit tout à l'heure et je veux le redire aussi– à ce que les mesures prises ne viennent pas aggraver la situation des plus modestes –vous l'avez dit monsieur Millet–, la situation des plus fragiles, ne viennent pas aggraver les inégalités sociales sur cette Métropole. C'est un ensemble qu'il faudra travailler. Bien évidemment, nous avons pris un certain nombre de mesures, nous aurons l'occasion d'en reparler. Nous allons redéfinir ce plan Energie-climat territorial, notamment avec Bruno Charles et un certain nombre d'autres élus, Thierry Philip, Michel Le Faou et d'autres qui sont présents ici, puisque ce sont des questions transversales. Nous aurons l'occasion de reparler de ces sujets.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Thierry PHILIP, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du comité territorial Rhône de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (ATMO AuRa), n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° 2018-3111 - proximité, environnement et agriculture - Solaize - Syndicat intercommunal des eaux de Communay et Région - Approbation des conventions de transfert de patrimoine et de vente d'eau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3111. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne la Commune de Solaize et le Syndicat intercommunal des eaux de Communay et Région. C'est l'approbation des conventions de transfert de patrimoine et de vente d'eau afin de permettre aux habitants de la Commune de Solaize de payer au même prix le mètre cube d'eau que l'ensemble de la Métropole puisque c'était la dernière Commune qui était en marge du prix de l'eau et payait un tout petit peu plus cher. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous. Intervention retirée.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD (non inscrit) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3113 - proximité, environnement et agriculture - Francheville - La Mulatière - Oullins - Sainte Foy lès Lyon - Restructuration du collecteur de l'Yzeron - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Autorisation de demande de subvention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3113. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Ce rapport concerne les Communes de Francheville, La Mulatière, Oullins et Sainte Foy lès Lyon. Il s'agit de la restructuration du collecteur de l'Yzeron (individualisation complémentaire d'autorisation de programme) et de l'extension du collecteur de l'Yzeron qui a commencé en 2002 pour un montant total qui arrivera à environ 24 M€.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Colin. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, j'espère que le Gouvernement italien ne s'est pas déjà prononcé sur le sujet, sinon je vais me retrouver encore dans une situation embarrassante.

Le groupe Europe Écologie-Les Verts votera ce rapport tant il nous semble apporter une contribution efficace au problème que posent les crues de l'Yzeron. Au vu de ce que nous avons constaté dans plusieurs régions de France, il est clair qu'au-delà des risques économiques importants pour l'ensemble des Communes concernées, ce sont bien des vies humaines qu'il est question de préserver.

Les travaux et études proposés entrent dans le cadre du plan d'actions de prévention des inondations 2013-2019 qui reprenait le contrat de rivière établi en 2002. Cela devrait permettre de traiter plusieurs problèmes hydrauliques que le collecteur actuel qui traverse l'Yzeron à Francheville induit, notamment des ensablements et des inondations.

La question de la prévention des risques liés aux crues de l'Yzeron est d'autant plus complexe que des projets d'implantation de commerces, tel que Carrefour, ont été réalisés en 1989, bien avant le plan de prévention des risques naturels d'inondation, sur une zone humide, supprimant ainsi une zone d'expansion de crues. Il en va de même avec l'implantation d'autres activités économiques sur des remblais dans le lit majeur de l'Yzeron, accélérant de fait les flots pour les habitations en aval.

Pour ralentir les crues, plusieurs propositions avaient été formulées, notamment celle d'aménager sous les parcs de stationnement des bassins de rétention d'eaux pluviales, mais elles n'ont pas été retenues. Aujourd'hui, un autre projet fait l'objet d'une controverse : il s'agit de la création d'un barrage sec –ou d'une retenue de crues, selon les appellations techniques– contre laquelle de nombreux habitants de Francheville s'opposent et même le Maire de Francheville, si j'ai bien compris son propos lors de ma visite sur le terrain en juin dernier.

Pour le groupe Europe Écologie-Les Verts, il est important que le point de vue du collectif "Vivre avec l'Yzeron sans barrage" soit entendu car il dénonce le fait que, par anticipation, plusieurs opérations immobilières fleurissent en aval de cette retenue en limite de zone inondable, ce qui fait courir un risque important pour la vie des populations futures.

À ce titre, nous soutenons la demande du collectif d'une vraie réflexion sur la gestion des eaux de ruissellement dans les communes de l'ensemble du bassin car c'est d'abord de prévention effective de la sécurité des riverains dont il s'agit, fragilisée par la violence d'événements naturels aggravée par les constructions des hommes.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Colin, quelques mots ?

M. le Vice-Président COLIN : Quelques mots. Je crois qu'il faut dissocier les deux choses parce que ce collecteur, qui complète et optimise le système d'assainissement collectif pour protéger la qualité de la rivière, va être construit par la Métropole alors que la retenue d'eau dont tu nous parlais est prise en charge par le Syndicat de l'Yzeron. Donc ce sont deux choses différentes mais, néanmoins, c'est lié, j'entends bien. On a rencontré Michel Rantonnet, il y a quelques semaines, pour faire évoluer les choses. On est allé sur le site. Je crois que c'est un projet qui est aujourd'hui nécessaire lorsqu'on voit ce qui s'est passé au niveau des inondations en France, dans quelques départements français. On s'aperçoit que ce projet est aujourd'hui nécessaire et plus qu'urgent. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3079 - développement solidaire et action sociale - Etablissements et services pour personnes âgées et en situation de handicap - Enveloppe de tarification 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3079. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Ce rapport prévoit de parler de l'enveloppe de tarification pour les établissements EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et les établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap.

D'abord, par rapport à une question qui avait été posée lors de la commission, je voudrais dire qu'en fait, ni la Métropole ni les Départements n'indexent aujourd'hui les taux directeurs d'évolution sur l'inflation ; d'ailleurs, certains Départements sont toujours au taux zéro. Donc les taux d'évolution sont importants. Nous, nous avons le souci de veiller à ce que les plus défavorisés ne soient pas encore plus défavorisés par un taux qui ne les avantagerait pas mais nous restons vigilants sur ce problème de taux.

Mais il est tout de même important de noter qu'il n'y a pas que les taux qui amènent des aides au niveau des EHPAD et des établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap. Il y a aussi tout ce que nous votons en PPI pour des travaux d'accompagnement, soit de mise aux normes, soit des lieux spécifiques, de façon à ce que l'impact ne soit pas reporté sur les résidents.

Nous avons dû ajuster notre prise en charge des mutuelles, ce qui est maintenant une obligation. Donc il faut absolument que l'on aide les plus défavorisés qui ont l'aide sociale à ne plus avoir de frais en la matière.

Nous essayons d'accompagner le mieux possible la création de places. Il faut noter tout de même que nous avons créé, en 2015, 98 places, 159 en 2016, 15 en 2017 et 59 en 2018 et il y aura 109 places supplémentaires lorsque l'EHPAD de Bron sera terminé.

Sur le secteur des personnes handicapées, ont été créées 84 places en 2015, 4 en 2016, 90 en 2017 et 29 en 2018. Il y a aussi de l'accompagnement pour des services, pour des établissements qui accueillent des personnes adultes handicapées psychiques.

Donc tout cet accompagnement est bien à côté de tout ce qui peut être fait en matière de tarification.

Ensuite, il est vrai qu'il y a eu des problèmes dans le cadre de la convergence négative qui conduit à revoir le point du GIR (groupe iso-ressources) métropolitain et certains établissements, en 2018 en particulier, ont vu leur dotation diminuer ; il y a eu deux EHPAD en 2018, il y en aura plus en 2019, il y a les quatre CCAS (Centres communaux d'action sociale) Lyon, Villeurbanne, Ecully et Meyzieu. Mais toute cette perte de dotation a été compensée en 2018, elle le sera en 2019 et il faudra être attentif pour 2020.

Lors de la contractualisation avec les CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens), des études particulières d'accompagnement sont faites et des réajustements sont aussi possibles, si la tarification venait à être vraiment préjudiciable à un établissement.

Tout cela pour dire que le taux d'évolution n'est pas la seule donnée que nous devons prendre en compte parce que de nombreuses mesures existent à côté pour aider les EHPAD et les établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, je reviendrai après sur les propos de madame Gandolfi, effectivement sur les mesures d'accompagnement, sur le nombre de places ouvertes mais mon propos est surtout sur la question des difficultés que rencontrent les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, notamment les adultes, sur laquelle je voudrais intervenir.

Notre groupe votera ce rapport, bien évidemment, mais il n'a échappé à personne que la négociation des CPOM -c'est-à-dire contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens- sous-entend que les établissements disposent de moyens et de ressources, tant quantitativement que qualitativement, nécessaires et suffisants pour atteindre les objectifs négociés avec la Métropole en matière de qualité d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement. Je rappelle que l'essence même de ces structures est d'offrir un ensemble de services à des personnes dont le handicap est lourd et nécessite une prise en charge par un tiers.

Les budgets de ces associations sont très serrés et fortement structurés par leur masse salariale. Or, l'annonce par le Gouvernement de la suppression des emplois aidés ou plutôt la réduction massive des crédits qui y sont

alloués a considérablement impacté la masse salariale de ces structures qui aujourd'hui se retrouvent dans une situation difficile sur le plan économique.

Sans entrer dans des détails techniques de comptabilité, il faut savoir que désormais, pour le même budget, ces associations peuvent faire appel à moins de personnels –malgré le fait, comme disait madame Gandolfi, qu'on ouvre le nombre de places–, que ces personnels sont très sollicités, ce qui entraîne *de facto* des niveaux d'absentéisme pour maladie de durée importante et que, pour les remplacer, les associations en question ont obligation de recourir à de l'intérim, ce qui est très cher. Ces structures se trouvent donc dans un engrenage infernal qui fait porter des risques certains sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de personnes lourdement handicapées, ce qui n'est pas acceptable.

Certes, un nouveau dispositif existe : les PEC (parcours emploi compétences) mais qui ne peuvent être signés que si les associations s'engagent sur une mise en situation professionnelle, un accompagnement et une formation, sous couvert de vérifications par les conseillers de Pôle emploi, dont on sait toutes et tous ici qu'ils sont déjà surchargés.

Le résultat est catastrophique : les associations ne trouvent pas de ressources ou n'ont pas de proposition de Pôle emploi et la boucle infernale continue.

J'en appelle donc à nos Parlementaires qui siègent à l'Assemblée nationale ou au Sénat pour sensibiliser notre Ministre du travail et notre Préfet sur cette situation très critique afin que des aménagements soient proposés rapidement aux associations accueillant des personnes lourdement handicapées et qu'elles puissent disposer rapidement de ressources dignes de ce nom.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2018-3080 - développement solidaire et action sociale - Résidences autonomie - Tarification et contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) - Approbation et signature d'un avenant budgétaire - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3080. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Il s'agit maintenant des résidences autonomie. Nous voudrions proposer à ces résidences autonomie l'élaboration de CPOM –comme cela a été dit, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens– sur la base de ce qui se fait déjà pour les EHPAD. Ceux-ci auraient deux objectifs : simplifier les démarches administratives contradictoires lorsqu'il est question d'attribuer des subventions aux résidences autonomie et surtout de vérifier la qualité des services offerts en résidence autonomie puisque, comme pour les EHPAD qui en bénéficient déjà, c'est la connaissance mutuelle qui fait qu'on donne une subvention ou pas.

En fait, ces résidences autonomie avaient rédigé des mini-CPOM lorsqu'elles ont répondu à des appels à projets pour des actions, pour lutter contre l'isolement et pour essayer d'anticiper la perte d'autonomie ; elles avaient déjà rédigé des CPOM mais c'était sur un volet vraiment très réduit. Donc il s'agit maintenant de le développer, comme on le fait pour les EHPAD, sur toutes les activités qui concernent ces résidences autonomie.

À noter –parce que peut-être la question va se poser dans l'intervention suivante– que les exigences réglementaires au niveau des résidences autonomie normalement, maintenant, ne permettraient plus de n'offrir qu'une chambre en résidence autonomie mais d'avoir aussi une kitchenette, quelque chose de beaucoup plus individualisé pour une vie plus autonome ; les bailleurs comme Grand Lyon habitat ou Est Métropole habitat sont saisis de ce problème et vont, je pense, essayer de faire des propositions mais ils ne peuvent pas pousser des murs pour faire des coins kitchenette là où il n'y a pas les mètres carrés.

En fait, l'idée de cette délibération est d'autoriser des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Il y aura aussi un taux directeur qui sera sans doute associé à cela mais il n'est pas encore tranché. Il fera l'objet de groupes de travail dans les mois qui viennent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Gandolfi. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, ce rapport nous donne l'occasion d'évoquer un sujet beaucoup plus large que les résidences autonomie et qui concerne le pouvoir d'achat

des retraités. Je ne vous ferai pas la longue liste des critiques envers la politique gouvernementale sur la baisse du pouvoir d'achat du fait de l'augmentation de la CSG, des taxes sur le fuel et l'essence et la non-revalorisation des petites retraites.

Pour ne pas aborder ici des choix de politique nationale, je me concentrerai sur la situation des retraités dans notre territoire et, plus particulièrement, sur le régime indemnitaire de notre assemblée.

Imaginons –c'est un cas d'école–, un simple citoyen, retraité de la fonction publique, issu du ministère de l'Éducation nationale et dont l'intérêt pour la chose publique l'amène à assurer des responsabilités électives locales et même nationales en qualité de Parlementaire. Imaginons aussi que, par son investissement total pour l'intérêt général, il accède à la présidence d'une collectivité puissante comme une grande Métropole. Notre retraité cumulerait alors des indemnités locales et nationales au plafond autorisé par la loi, il n'y a rien à redire ici.

Imaginons encore que, par son talent, il soit repéré au niveau national et accède –imaginons-le– à un grand ministère régalien. Cette fonction de Ministre fait l'objet d'une rémunération, dont il ne nous appartient pas ici de juger du bien-fondé. En revanche, le travail intense serait tel qu'il devient alors impossible pour notre retraité de la fonction publique d'assurer une présence effective dans les instances locales dont il est toutefois resté membre.

Et c'est de là qu'est née notre inquiétude sur le pouvoir d'achat de notre petit retraité de la fonction publique. En effet, quand on lit l'article 69 de notre règlement, seuls quatre cas d'absences sont prévus, qui ne correspondent malheureusement pas à la fonction de Ministre : raison médicale, non ; représentation officielle de la Métropole, non plus ; concomitance de réunions d'organes délibérants ou parlementaires liés aux mandats exercés, encore non ; réunion convoquée selon la procédure d'urgence, c'est toujours non.

Et là c'est grave car rappelez-vous cette déclaration de janvier 2007 d'un Sénateur du Rhône que l'on ne nommera pas –je le cite– : "Mes revenus sont plafonnés, je ne touche donc rien en tant que Maire de Lyon et Président de la Métropole, je suis tombé à 4 000 € par mois, c'est un cauchemar".

La question de notre groupe est donc, monsieur le Président : dans le cas où l'un d'entre nous serait, par pur hasard, nommé au Gouvernement tout en restant membre de cette instance, est-il envisageable de lui maintenir ses indemnités ou le règlement de notre assemblée ne le permet donc pas ? Question subsidiaire qui tombe aujourd'hui : étant absent de la dernière commission des finances et visiblement de cette séance, un ancien Ministre pourrait-il également avoir une baisse de ses indemnités ? On vous le demande ici en Conseil car, lorsque la question vous a été posée par les journalistes, vous avez refusé de répondre. Avez-vous oui ou non appliqué les réductions prévues par notre règlement pour les absences de tous les élus de cette assemblée, fussent-ils Ministres ?

La question, on ne la pose pas directement à monsieur Collomb, il n'est pas là pour y répondre et, par ailleurs, cela fait longtemps qu'il ne siège plus parmi nous et, par ailleurs, il n'est pas non plus en charge de l'application du règlement. Ce n'est pas lui qui avait autorité sur les services de la collectivité, ce n'est donc pas à lui de contrôler le bon fonctionnement de notre institution. C'est à vous, monsieur le Président, de faire respecter la légalité dans nos procédures. Mais, si on lit la presse, on comprend parfaitement qu'actuellement, c'est un peu difficile.

Comment ne pas être choqué de lire que des dossiers n'avancent pas car ils sont bloqués par votre propre Cabinet politique contre votre volonté ? Comment ne pas être choqué de lire que vous avez demandé à votre ancien chef de Cabinet de ne plus assurer des actions politiques en faveur du parti La République En marche pendant ses heures de travail ? Comme si vous n'aviez pas autorité sur les emplois du temps des personnes membres de votre Cabinet ! Mais alors qui pouvait autoriser votre propre chef de Cabinet à s'absenter et à utiliser les moyens de la Métropole pour favoriser un parti politique ?

Personne ne saura se défaire sur Gérard Collomb, il ne siège plus depuis près d'un an et demi ici ou même sur la référente départementale de La République En marche, elle n'a jamais siégé ici. Soyons sérieux ! Quand tout le monde se pose la question de savoir s'il y a encore un pilote dans l'avion, malheureusement, il y a à la Métropole un peu de cinéma et ce sont malheureusement nos territoires et nos habitants qui pâtissent de ces querelles politiciennes.

Mes chers collègues, la Métropole de Lyon mérite beaucoup mieux que cela et aujourd'hui, notre groupe est plutôt heureux de ne pas siéger dans l'exécutif et de ne pas devoir participer à cette mascarade.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : J'allais dire "merci, monsieur Vincendet", je le dis tout de même parce que je suis courtois. Monsieur Vincendet, d'abord, puisque vous m'avez posé une question, je vais vous y répondre. Sur les indemnités, je connais l'esprit d'ouverture du Président de la République, Emmanuel Macron, je ne suis pas sûr que vous risquiez quelque chose à être demain appelé comme Ministre, donc la question ne se posera pas pour vous. Mais puisque vous l'avez posée pour Gérard Collomb, bien évidemment, nous avons appliqué les règles, que nous avons d'ailleurs adoptées ensemble dans un règlement intérieur, sur les indemnités telles que vous les avez en tête, donc la question ne se pose pas. Je n'ai pas été interrogé par les journalistes, donc je n'ai pas pu donner cette réponse.

Si j'avais été interrogé, j'aurais donné exactement cette réponse que je viens de vous donner. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2018-3081 - développement solidaire et action sociale - Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour l'expérimentation d'un projet de plateforme de l'aide à domicile - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3079. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Il s'agit d'attribuer une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation, dont il a été déjà un peu question par Valérie Glatard dans le cadre du PMI'e. Effectivement, il s'agit d'une complémentarité, sur le même modèle de ce qui a été fait dans le cadre du PMI'e, pour aider les référents qui accompagnent des bénéficiaires du RSA à pouvoir trouver des emplois plus rapidement. On met des offres d'emplois sur une plateforme. Il s'agit effectivement de faire une plateforme à l'attention des services d'aide à domicile pour développer un service qui soit plus adéquat pour les employeurs, une offre de services qui soit bien plus claire aussi pour les publics, éventuellement proposer des offres de formation ; comme on a déjà eu l'occasion de le dire dans l'hémicycle, il ne s'agit pas de mettre en face de personnes fragiles, d'autres personnes fragiles. Donc cette subvention qui va être donnée à cette plateforme devra prendre en compte toutes les exigences et les besoins qui sont exprimés au niveau des services d'aide à domicile.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour monsieur Gachet.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération, comme les deux précédentes, concerne les services aux personnes âgées et en situation de handicap. Les dossiers sont toujours bien argumentés, les services ont fait un bon travail et, pourtant, ils nous laissent un peu sur notre faim.

Nous traitons de dossiers pour lesquels chaque avancée doit être inscrite à l'actif de la Métropole. Pourtant, nous n'atteignons pas les niveaux qui devraient être ceux d'une Métropole inclusive. Il ne s'agit pas ici du débat sur le verre à moitié vide ou à moitié plein, le verre n'arrive pas à se remplir. La demande est forte et les moyens, même augmentés, demeurent insuffisants face à l'augmentation de la demande.

Le projet qui fait l'objet de cette délibération a été présenté au COPIL (comité de pilotage) de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) le 12 mars dernier, nous ne reviendrons pas dessus. Cependant, quelques réflexions issues des inquiétudes du milieu professionnel.

Il y a bien entendu la crainte de voir s'installer la concurrence entre les services lucratifs et le secteur associatif de l'insertion sociale.

Lorsque la délibération évoque savoir-faire et actions innovantes qui pourraient intégrer les SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile) ou encore lorsqu'il s'agit de professionnaliser les employeurs dans la gestion des ressources humaines et valoriser les métiers et les parcours de formation et d'insertion du secteur de l'aide à domicile, il est bien question du travail largement engagé par le secteur associatif, et ce, malgré de grandes difficultés de financement sur lesquelles je ne reviendrai pas.

La vision défendue par les fédérations associatives, rappelée dans leur communiqué du 30 octobre dernier, rejoint la définition du travail social donnée en 2017 par le Haut Conseil du travail social –je cite– : "Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. À cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire" –et je cite encore– : "il est au cœur des politiques publiques, notamment de prévention dans l'accompagnement des personnes fragiles et dans le maintien du lien social et familial." Dans cet esprit, il reste un sujet de préoccupation que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ici : celui de la formation des salariés et de la reconnaissance des métiers.

La plateforme devrait, dans ce domaine, apporter un progrès attendu : sortir de l'ambiguïté d'une équation trop facile entre les métiers d'aide à domicile et l'insertion des bénéficiaires de minima sociaux, une ambition dans ce dossier que nous voulons voir s'appliquer à l'ensemble du secteur sans créer de déséquilibre entre les SAAD de quelque obédience qu'ils soient. Les enjeux de professionnalisation sont essentiels à l'amélioration des services pour lesquels la recherche des moyens nécessaires doit être poursuivie.

La Métropole a fait déjà, elle fait encore et pourtant il lui reste à faire. De cela, nous devons avoir conscience pour toujours et encore être en capacité de répondre à la demande d'aujourd'hui et d'anticiper sur la demande de demain.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération vient en appui de la fiche action numéro 23 du plan métropolitain des solidarités sur la valorisation des métiers de l'aide à domicile et s'articule également avec l'objectif du PMI'e de favoriser le retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA.

Quelques points de contexte au préalable : comme rappelé dans la délibération, le secteur des services à la personne est un secteur en tension, d'autant plus depuis la suppression des emplois aidés. Rappelons que ce dispositif permettait aux structures d'embaucher et de former du personnel loin de l'emploi. En effet, les métiers du service à la personne sont de beaux métiers de service et d'humanité. Les personnes qui s'y investissent s'épanouissent dans ces métiers et s'y plaisent une fois formées.

Actuellement, le problème de recrutement, qui risque de s'amplifier face au mur gériatrique des années à venir, est surtout dû au manque de valorisation du métier. Les réseaux partenaires sont existants mais n'ont pas ou peu de candidats à proposer. Bien sûr, de belles initiatives existent comme le Trophée des services à la personne, soutenu d'ailleurs par la Métropole, permettant de mettre en valeur les personnes investies dans ce secteur.

En dehors du champ métropolitain, précisons également que le manque d'engouement pour ces métiers est lié à la rémunération insuffisante. Un exemple : dans la convention collective de l'aide à domicile, une personne qualifiée (auxiliaire de vie sociale) est rémunérée 9,92 € de l'heure contre 9,88 € pour une aide à domicile ; difficile de trouver dans ces 4 centimes supplémentaires l'unique motivation à se professionnaliser.

C'est pourquoi le volet accompagnement sur la montée en compétences des équipes présenté dans la délibération est intéressant. En effet, les entreprises et associations de services à la personne ont souvent des difficultés à accepter des dossiers lourds et complexes car elles n'ont pas les employés *ad hoc*. L'idée de favoriser la VAE (validation des acquis de l'expérience) et d'accompagner les employeurs dans cet accompagnement est un point très positif et attendu par les structures qui peinent parfois à monter ces dossiers jugés complexes. Or, la VAE est un point capital pour les structures car elle garantit la fidélisation du personnel et la qualité pour les clients.

C'est pourquoi notre groupe votera cette délibération, la considérant comme un des points d'appui positifs du secteur des services à la personne.

Je terminerai mon propos en soulignant que ces initiatives positives pour encourager le maintien à domicile ne doivent pas occulter que la meilleure manière de garder le plus longtemps les personnes à domicile est que la ville soit accueillante et faite pour les personnes âgées. Rester à domicile suppose, en effet, que soit assurée une fluidité entre trois espaces :

- l'espace public : les aménagements urbains, les transports, par exemple,
- l'espace collectif ou partagé, dont l'aménagement appartient aux acteurs de l'habitat,
- l'espace privé : le logement.

L'adaptation de l'espace urbain au vieillissement implique donc d'agir dans de multiples domaines, notamment les transports collectifs, la voirie, la conception des quartiers, la localisation des activités et des services.

Plusieurs travaux, notamment ceux conduits par le réseau Villes amies des aînés, démontrent que la mobilité quotidienne des personnes âgées est corrélée à la qualité de l'environnement géographique. Quelques chiffres pour illustrer ce qu'est un environnement propice au vieillissement, c'est-à-dire un environnement qui incite les habitants à sortir quotidiennement de chez eux et à agir en prévention de l'isolement et d'autres troubles comme les chutes :

- la présence de commerces de proximité dans un rayon de 300 mètres,
- un arrêt de transports en commun à moins de 150 mètres,
- la présence d'espaces verts,
- des bancs sur les cheminements.

Nul doute que la Métropole, via ses compétences en termes d'aménagement urbain, de transports, devra de plus en plus mettre au cœur de ses politiques publiques l'intégration des publics âgés sous peine de devoir se heurter à une augmentation de la "mort sociale" comme le définissent Les petits frères des pauvres, c'est-à-dire l'enfermement à leur domicile des âgés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère NACHURY : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots à propos de cette délibération proposant de subventionner à hauteur de 100 000 € l'expérimentation d'une plateforme métropolitaine de l'aide à domicile par la Maison de l'emploi et de la formation.

Cette plateforme a pour objet d'aider les employeurs dans la gestion des ressources humaines et de proposer aux demandeurs d'emploi des métiers et des formations.

Trois constats :

- le secteur de l'aide et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées à leur domicile est un vivier d'emplois actuellement et plus encore dans l'avenir ;
- le maintien à domicile est une orientation affirmée par les autorités sanitaires et sociales –voir le programme régional de santé examiné ici récemment–. Vieillir à domicile est une orientation souhaitée par 83 % des seniors, ainsi que l'indique la récente enquête CSA ;
- les métiers de l'aide à domicile sont accessibles sans diplôme ou sélection mais avec une évidence de formation et de suivi.

Cependant, deux observations :

- l'aide et l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées à leur domicile ne sont pas sans exigences particulières. La formation initiale et continue est indispensable mais n'est pas suffisante ; des dispositions personnelles sont nécessaires : bienveillance, respect, adaptation à chaque situation ;
- l'écueil pour attirer et fidéliser des professionnels dans ce secteur de l'aide à domicile est souvent le faible niveau de rémunération comme la difficile évolution dans l'emploi.

Nous aurions aimé que la Métropole se saisisse aussi de ces problématiques.

Avec ces réserves, nous soutiendrons cette expérimentation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Madame Gandolfi.

Mme la Conseillère déléguée GANDOLFI : Oui, je rajouterai quelques mots. Bien évidemment, la plupart de ces interventions rejoignent effectivement les préoccupations de la Métropole.

S'il y a effectivement un secteur où la formation est importante, je crois que c'est bien celui-ci –comme vous l'avez dit– parce qu'il est vraiment très important de s'assurer de la qualification et des compétences des personnes qui vont intervenir auprès des bénéficiaires de ces services. Encore aujourd'hui, on a refusé un agrément de service d'aide à domicile –et on en est au dixième, je crois– par rapport à ce qui nous est demandé parce que les directeurs de ces services n'avaient pas montré les compétences requises pour être sûrs que toutes les qualités étaient bien garanties d'une bonne empathie, d'une bonne intervention auprès des aidants. Donc, au niveau de la formation, cela paraît vraiment un incontournable.

Ensuite, lors du précédent Conseil métropolitain, nous avons voté la revalorisation des services d'aide à domicile. Cela faisait plus de dix ans que cela n'avait pas été revalorisé. C'était vraiment nécessaire –comme cela a été dit– pour rendre un peu plus attractifs ces métiers. Les tarifs sont donc également importants.

Ensuite, il faut savoir que par l'intermédiaire de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), on a déjà aidé des organismes comme France Alzheimer et d'autres à faire de la formation et de l'accompagnement pour que ces services d'aide répondent aux besoins de demain ; on sait que les maladies d'Alzheimer vont se multiplier, etc.

Effectivement, on a bien entendu tout ce qui a été dit dans ces interventions et je pense que c'est vraiment un souci partagé par la Métropole. Cette plateforme devrait vraiment nous aider à répondre à un certain nombre d'exigences que vous avez formulées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Gandolfi. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC (La Métropole autrement) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GANDOLFI.

N° 2018-3083 - éducation, culture, patrimoine et sport - Sainte Foy lès Lyon - Rillieux la Pape – Lyon 6° - Lyon 3° - Lyon 2° - Lyon 4° - Collèges publics - Dotations complémentaires 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3083. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une dotation complémentaire pour 2018 pour des collèges publics, qui concerne des dépenses que certains collèges n'arrivent pas à financer : par exemple, des fuites d'eau ou d'autres choses de ce type ; nous avons aussi des transports scolaires qui ont été mal estimés en début d'année. Donc nous versons une dotation complémentaire pour sept collèges pour cette année 2018. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Desbos. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président, chers collègues, à plusieurs reprises, je suis intervenue au nom de la mairie du 6° sur la question de la mise en place d'une cantine pour les collégiens du collège Vendôme. Cette délibération est pour nous du pain béni : elle souligne entre autres le manque d'équipement sportif de ce collège, et –profitons-en– se pose aussi la question de la cantine.

Je vous rassure, même si la pédagogie est affaire de répétitions, je ne vous referai pas l'exégèse de ce dossier.

En revanche, je me fais une nouvelle fois porte-parole des différentes associations des parents d'élèves qui ne désarment pas et vous invite à prendre connaissance du document actuellement distribué au collège. Ces parents d'élèves souhaitent juste un projet cohérent à long terme et une juste utilisation des deniers publics. Et nous ne pouvons qu'y souscrire.

Par ailleurs, il semble que sans que nous n'en ayons eu aucune information, des analyses soient faites sur le bâtiment qui était réservé depuis des années par le Conseil général pour l'extension du collège Vendôme, en particulier pour la cantine mais pas uniquement. Qu'en est-il ?

Faut-il se réjouir que nous ayons été entendus ou faut-il malheureusement comprendre qu'en fait, la Ville de Lyon avait un autre projet pour ce bâtiment –ce qui expliquerait enfin les mauvaises options de ce dossier– ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desbos, vous voulez dire un mot ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Oui, simplement, je ne sais pas si vous parlez du bâtiment qui est juste en face, à l'angle des rues Crillon et Vendôme. Ce bâtiment ne nous appartient pas, donc bien évidemment je ne suis pas du tout au courant s'il y a des travaux ou des études qui ont été faits. C'est la Ville de Lyon qui est à même de pouvoir répondre sur cette particularité, je n'ai pas de connaissance particulière.

Mme la Conseillère CROIZIER : Peut-être que monsieur l'adjoint à l'urbanisme de la Ville a quelques informations ?

M. LE PRÉSIDENT : Si vous le voulez bien, je vais distribuer les paroles. Enfin, c'est comme vous le souhaitez. C'est un bon conseil, donc je vais le faire ; si Michel Le Faou a quelques mots à dire, il le dira mais, si vous me le permettez, j'essaie d'organiser les temps de parole. Merci beaucoup, madame. Monsieur Le Faou, vous avez quelque chose à dire ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Je n'ai pas beaucoup d'éléments complémentaires à rajouter suite à l'intervention d'Éric Desbos. Si ce n'est tout de même que, sur ce sujet du collège Vendôme, un certain nombre d'interrogations existent et subsistent, notamment la question liée à la restauration scolaire et le fait que l'établissement fonctionne aujourd'hui sur deux sites. Il est vrai que l'on pourrait attendre que, dans une temporalité qui n'est pas aujourd'hui définie, le collège puisse fonctionner sur un seul et même site ; je pense que cela contribuerait aussi à l'amélioration du fonctionnement de l'entité scolaire proprement dite. Mais ceci n'est pas d'actualité, eu égard à la programmation financière des collectivités et notamment celle de la Métropole de Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-3084 - éducation, culture, patrimoine et sport - Vénissieux - Restructuration partielle du collège public Elsa Triolet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3084. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Ce rapport concerne la restructuration du collège Elsa Triolet. Nous avons là le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre et des travaux. C'est un collège qui avait bien besoin de travaux, il sera donc adapté à l'enseignement d'aujourd'hui avec tout pour la réussite de nos élèves et une attention particulière pour les élèves en SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté). C'est une dotation de 9 M€ au total sur cet établissement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Desbos. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, nous nous félicitons des travaux de restructuration décidés pour le collège Elsa Triolet, d'autant que ce collège des Minguettes accueille une population scolaire particulièrement modeste. Ces travaux sont aussi le résultat d'un engagement important des équipes pédagogiques et administratives, des parents d'élèves, pour obtenir le meilleur pour les élèves.

Depuis de nombreuses années, nous avons alerté le Conseil général puis la Métropole de la vétusté indigne des plateaux techniques des SEGPA, locaux et matériels. Le démarrage rapide des travaux pour ces secteurs répond à cette urgence, c'est une bonne chose. Les enjeux de revalorisation ne manquent pas pour cet établissement mais nous insistons, avant tout, sur la nécessité de lutter contre le délabrement du bâtiment, bien avant de penser à la promotion du programme Edumix.

Nous avons appris qu'un nouveau collège devrait voir le jour à Vénissieux, à destination des jeunes de Saint Fons et Vénissieux car la population scolaire de ces deux communes est en nette augmentation. C'est une bonne nouvelle, comme celle de l'ouverture d'un restaurant scolaire au collège Michelet.

Cependant, concernant la situation des collèges de Vénissieux, nous devons à nos habitants et enseignants de vous rappeler le besoin urgent et important de travaux qui existent au collège Aragon, un des plus anciens de Vénissieux, situé dans un quartier qui augmente en population. Voilà plus de dix ans maintenant que les enseignants, les parents d'élèves et nous-mêmes alertons sur la situation de ce collège qui, hormis les portails et parkings d'entrées, n'a pas connu de travaux importants : toilettes devenues inutilisables, salles de physique vétustes, voire dangereuses avec des tables de travail obsolètes, préau bruyant et mal isolé.

Monsieur Desbos connaît tout cela puisqu'il siège au conseil d'administration pour la Métropole. Le sentiment d'être délaissé grandit dans ce collège, nourrit le doute, la fuite vers le privé. Il devient incompréhensible, après tant d'alertes données par les uns et les autres, que rien ne soit fait.

Monsieur le Président, nous avons besoin pour ce collège de réponses précises rapidement et, d'une manière générale, il nous semble que nous avons besoin, d'ici la fin de ce mandat, d'un bilan de l'état de nos collèges, des travaux nécessaires, voire des constructions et reconstructions, de manière à agir le plus efficacement possible et à donner une perspective aux parents et personnels concernés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Desbos.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Effectivement, madame le Maire, vous avez raison, le collège Aragon est un des collèges le plus en difficulté. On a dû faire des choix pour ce mandat et le collège Elsa Triolet a été en premier mais le collège Aragon bien évidemment est dans notre perspective. D'ici la fin du mandat, on va commencer à regarder le collège Aragon de très près, et peut-être aussi ensemble sur le prochain mandat, on ne sait jamais.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-3085 - éducation, culture, patrimoine et sport - Fontaines sur Saône – Collège Jean de Tournes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3085. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le collège Jean de Tournes à Fontaines sur Saône.

C'est un collège sur lequel nous avons une programmation de 11,5 M€ et nous allons passer à 14,5 M€, donc une augmentation de 3 M€. Nous avons la certitude qu'il y a eu une sous-estimation du coût initial des travaux –à l'époque, nous n'étions, pas aux manettes des collèges– et le contexte économique est largement défavorable aujourd'hui ; en effet nous avons parfois des appels d'offres sur lesquels certaines entreprises ne se positionnent pas –c'est pour nous quelque chose d'assez compliqué–, où les coûts sont largement supérieurs à ce qui avait été prévu. Nous avons aussi un site occupé, ce qui fait que les entreprises ne sont pas les premières à vouloir répondre. Ce sont des conditions difficiles mais une bonne nouvelle pour l'économie car cela veut dire qu'il y a une reprise économique et que les entreprises peuvent choisir, en quelque sorte, leurs clients. Malheureusement, cela nous pénalise un peu et donc nous avons besoin de rajouter 3 M€ pour le collège Jean de Tournes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, au nom du groupe, je souhaite intervenir de façon plus générale sur ce sujet ô combien important des collèges et apporter quelques réflexions en amont. Je précise tout de suite que, sur cette délibération concernant le collège Jean de Tournes, je crois que mon collègue de Fontaines sur Saône est particulièrement ravi comme je le suis pour les premiers aménagements extérieurs du collège Alain de Saint Fons.

Notre politique en faveur des collèges est innovante et multiforme. Comme toutes les politiques liées à l'éducation, sa pleine réussite ne pourra se faire sans un partenariat renforcé et c'est ce sur quoi je souhaite intervenir ce jour.

Ainsi, bien sûr, nous avons à gérer le bâti. La rénovation des collèges et la construction de nouveaux établissements sont les gros postes de ce budget. Ils ont une nécessité pédagogique car les enseignants comme les élèves trouvent ainsi un meilleur cadre de travail.

Les collèges ont aussi un rôle urbanistique. Par le foncier qu'ils représentent, par la masse de bâtiments qui les composent, ils sont des éléments importants dans un quartier : des éléments d'attractivité lorsqu'il y a une amélioration et, à l'inverse, la dégradation de la situation au collège est toujours un facteur négatif pour l'attractivité du territoire. On le voit sur des territoires en difficulté comme Saint Fons, caractérisé par une population scolaire importante, le passage des élèves au collège est souvent corrélé avec un choix de déménagement vers un autre territoire. Le parcours résidentiel est aussi lié à une stratégie scolaire des parents ; ils ont une nécessité en matière de qualité de vie car l'ambiance dans un collège dégradé rejaille à l'extérieur sur l'attitude des élèves, de la même manière que l'ambiance d'un quartier se ressent à l'intérieur du collège.

Nous ne pouvons pas avoir une logique purement immobilière dans la gestion des collèges. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les services de la Métropole sont pleinement mobilisés sur des dispositifs comme Edumix qui vise à repenser les lieux comme les pratiques d'enseignement, avec des pédagogues, artistes, chercheurs, développeurs, élèves. La prochaine édition aura lieu dans une semaine à l'École centrale de Lyon mais je n'oublie pas que la première s'est tenue sur les collèges Elsa Triolet de Vénissieux et Alain de Saint Fons en février 2017 ; j'en tire une certaine satisfaction pour le territoire des Portes du sud, évoquant ici ou là l'attractivité de nos communes, y compris au niveau scolaire. J'ai souvent reçu des réactions surprises et surprenantes de la part d'élus. C'est la force de notre Métropole que de permettre cette innovation partout. Je pense aussi au projet Totem sur lequel nous travaillons pour des collèges de quartiers en politique de la ville afin de mieux les insérer dans leur quartier. Un collège, ce n'est pas un lieu isolé, c'est un lieu dans un quartier.

Finalement, c'est bien une logique humaine qui préside à la gestion de la compétence sur les collèges, d'où les actions en matière éducative par un cofinancement d'actions, par les classes culturelles numériques ; le dispositif Collège au cinéma, les actions sur la santé ou le parcours citoyen, que ce soit par le Conseil métropolitain des jeunes ou le voyage mémorial à Auschwitz. Cette dimension citoyenne que nous connaissons souvent dans nos communes avec les écoles primaires, nous devons absolument la cultiver avec les collèges. Les commémorations du 11 novembre en seront aussi l'occasion.

Nous pouvons aussi travailler sur les savoir-être. Que cela concerne les questions difficiles du harcèlement scolaire ou de la tranquillité pure, les sorties de collège sont de plus en plus difficiles. Pour régler ce problème, il faut associer les préoccupations d'aménagement urbain, de médiation, de prévention, d'éducation aux médias, de parentalité également.

La sécurité des établissements scolaires fait beaucoup parler en ce moment. Dans les faits, elle est souvent beaucoup plus complexe que les réponses simplistes reposant sur une logique de moyens humains ou technologiques. Les enjeux, ce sont les effectifs mais aussi l'image des établissements et finalement la réussite des élèves car c'est bien pour cela que nous nous engageons.

J'en viens alors à la question du partenariat. La Métropole et ses services ne peuvent rien réussir seuls et c'est d'ailleurs dans une relation étroite que nous travaillons, services des Communes et de la Métropole, sur la rénovation des collèges. Il y a sans doute beaucoup de travail encore pour fluidifier les pratiques et les procédures afin de répondre à une urgence pédagogique toujours plus forte. Nos Communes ont une expertise forte sur les lieux d'implantation, les besoins en termes de déplacements. Il y aurait surtout beaucoup à faire en matière de travail commun avec l'Éducation nationale. Plus que des utilisateurs de nos locaux, ils doivent être des partenaires ; je sais que nous, collectivités locales, nous essayons de les considérer comme tels mais ce partenariat doit se renforcer.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Desbos, vous voulez ajouter quelque chose peut-être ?

M. le Conseiller délégué DESBOS : Non, si ce n'est parfait, c'est tout à fait notre programme et donc on va essayer de le réaliser ensemble. Évidemment, travailler avec les Communes, c'est une évidence. Il ne faut pas oublier que l'on a tout de même, sous notre mandat, 270 M€ de PPI mais ce n'est pas suffisant. Il faut inventer le collège de demain, on y travaille tous les jours collectivement. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-3090 - éducation, culture, patrimoine et sport - Saint Didier au Mont d'Or - Lecture publique - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour la mise en réseau de 8 bibliothèques par le biais d'un contrat territoire lecture sur le territoire ouest-nord - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3090. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport vise à soutenir un projet ambitieux de mise en réseau de sept bibliothèques du territoire ouest-nord et une bibliothèque du territoire Val de Saône par le biais d'un contrat territoire lecture. Il s'agit des bibliothèques de Champagne au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Limonest, Lissieu, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or et Collonges au Mont d'Or.

Ce rapport illustre le troisième volet de notre politique de lecture publique, à savoir le soutien aux coopérations intercommunales qui émergent au sein de CTM (Conférences territoriales des Maires) qui en ont exprimé la demande dans le cadre du pacte.

Il faut souligner que ce projet est né dans le cadre de travaux de la commission thématique lecture publique du territoire ouest-nord, commission animée par la Métropole. Les usagers de ces huit communes pourront ainsi, à partir de septembre 2019, avec un abonnement unique, emprunter et rendre des documents dans toutes les bibliothèques concernées, bénéficier d'une meilleure amplitude horaire, avoir accès à un portail Internet commun et à une programmation culturelle riche et cohérente.

La Métropole a accompagné cette initiative des Communes à travers une aide en ingénierie, en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale. Au vu des ambitions du réseau, la Métropole a poursuivi son soutien en signant un contrat territoire lecture de trois ans, dont la subvention métropolitaine sera votée annuellement en Conseil. Ce contrat permettra de contribuer les trois premières années, en partenariat avec l'État et les Communes, au financement d'un poste de coordinateur à mi-temps exclusivement dédié au réseau.

Voilà un bel exemple de la place donnée à la voix des territoires dans la politique culturelle de la Métropole. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Picot. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller JEANDIN : Monsieur le Président, chers collègues, je vais présenter cette intervention pour le compte de monsieur Denis Bousson, Maire de Saint Didier au Mont d'Or, qui est concerné par cette délibération mais qui a dû s'absenter.

Nous profitons de cette délibération qui concerne la Commune de Saint Didier au Mont d'Or à propos de la lecture publique et l'attribution d'une subvention pour la mise en réseau de huit bibliothèques par le biais d'un contrat de territoire lecture sur le territoire ouest-nord. Pour être précis, effectivement, il convient de souligner que la Commune de Collonges au Mont d'Or s'est jointe à notre Conférence territoriale.

Nous voulons, par cette intervention, montrer toute la dynamique qui s'est créée entre nos Communes pour mener à bien ce projet de réseau intitulé "Rebond" (Réseau des bibliothèques ouest-nord).

Nos huit Communes signataires de la convention sont dotées de bibliothèques et de médiathèques publiques dont les collections sont riches et où tous les supports sont représentés. Cependant, chacune de ces Communes ne peut répondre, avec ses seuls moyens, à l'ensemble des besoins des publics. C'est pourquoi nos élus en charge de ce sujet et nos bibliothécaires collaborent étroitement depuis longtemps et notamment par la signature d'une charte de collaboration intercommunale depuis début 2017.

Ce réseau signataire de la convention renforcera notre coopération, accroîtra l'accès de tous les résidents de ce territoire à l'information, à la documentation et au biais culturel et permettra un meilleur service public.

Les objectifs sont les suivants :

- créer une dynamique de territoire par une carte commune et un tarif unique,
- faciliter l'accès aux documents,
- enrichir l'offre documentaire,
- faciliter et enrichir le travail des salariés et des bénévoles,
- rationaliser des coûts pour les Communes par une mutualisation des moyens,
- développer des services de proximité en permettant la circulation des documents,
- enfin, faciliter la mise en place d'animations.

La mise en place de cette mutualisation, la contribution de la Métropole pour nous accompagner, nous soutenir et nous conseiller à partir de la charte, est à mettre en évidence. Comme le rappelle la convention, nos Communes bénéficieront de la continuité de prêt et de conseil, via la bibliothèque municipale de Lyon, l'animation des coopérations volontaires à l'échelle de la Métropole et le soutien à notre mutualisation pour la Conférence territoriale des Maires ouest-nord.

La Commune de Saint Didier au Mont d'Or prend en charge le futur coordinateur territorial et la convention tripartite État-Métropole-Commune est signée pour une durée de trois ans.

Nous souhaitons que cette initiative intercommunale et le travail réalisé par toutes les parties prenantes montrent l'importance de la mutualisation et de la dynamique qui se met en œuvre à partir de nos territoires et dans nos territoires pour renforcer notre devoir de proximité.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Madame Picot ? Non, vous avez tout dit en introduction ? Donc je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-3092 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-3093 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif Coup de pouce - 2^{ème} session 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Poulain a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3092 et 2018-3093. Madame Poulain, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée POULAIN, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, la délibération numéro 2018-3092 concerne le soutien à la vie associative et a pour but de promouvoir le développement des associations et l'engagement citoyen. Par développement des associations, on entend donc le service aux autres associations, comme la promotion du bénévolat, l'accompagnement à la professionnalisation, la structuration des associations, l'aide au fonctionnement ou encore la mise en place de projets. Il s'agit aujourd'hui d'apporter une subvention pour six projets associatifs pour un montant total de 20 400 €.

La délibération numéro 2018-3093 concerne le dispositif Coup de pouce qui a pour but d'apporter une aide ponctuelle pour des projets conduits par des associations. Il s'agit de la deuxième session pour l'année 2018 et d'accorder des subventions pour un montant total de 26 000 € pour 17 associations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, je ne veux en aucune façon mettre en difficulté notre excellente collègue Virginie Poulain mais les observations que je ferai, qui ne mettent pas en cause le vote que nous ferons pour cette délibération, sont d'ordre personnel.

En effet, je me demande parfois si nous sommes toujours dans le monde ancien, empli d'obscurité et de secrets ou dans le monde nouveau, lumineux et transparent. Il est soumis à notre vote des délibérations auxquelles systématiquement des pièces manquent : bilan comptable, bilan d'activités, projet de convention ou de contrat.

Prenons quelques exemples : pour les subventions aux associations, aucun bilan comptable de l'exercice précédent. La demande nous est présentée alors qu'il est exigé à l'appui du dossier qui est présenté dans les différentes MDM (Maisons de la Métropole), et ce, malgré nos demandes répétées. Aujourd'hui, sur les 85 délibérations qui ont été soumises, 35 mentionnaient une convention ou un contrat à approuver afin que vous puissiez les signer ; aucun de ces documents n'est joint.

Et je peux me livrer ici –si vous le permettez, monsieur le Président, puisque c'est vous qui dirigez le débat– à un petit sondage d'une minute : qui a lu ici, dans cette assemblée, la convention de la délibération numéro 2018-3010 dont tout le monde a parlé tout à l'heure à propos d'ATMO ?

Merci, monsieur Hémon, vous êtes le seul.

M. LE PRÉSIDENT : C'est un succès, monsieur Diamantidis.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Merci, monsieur le Président, de m'avoir accordé cette permission. Cela veut donc dire que nous sommes mal informés. Pour nos actions d'insertion et de solidarité auprès des associations, aucun objectif chiffré pour les actions futures ni aucun résultat chiffré concernant notre aide de l'exercice précédent ne nous sont présentés, alors qu'ils existent certainement.

À ce propos, j'ai d'ailleurs compulsé récemment le bulletin périodique de l'association Notre-Dame des sans-abri qui, annuellement, fait le bilan de son plan PERLE (Parcours évolutif du retour vers le logement par l'emploi) et j'ai été impressionné par la précision de leur bilan des actions menées : 1 305 personnes orientées vers le PERLE ; 531 personnes mises à l'emploi, soit 66 % des bénéficiaires ; 1 090 contrats signés, 53 % de ces contrats sont en CDI ou en CDD de plus de six mois, 40 % environ de ces personnes ayant accédé à l'emploi ont, par la suite, accédé à un logement.

Ce type d'informations précises, que nous souhaiterions lire dans les bilans d'activité des associations que nous subventionnons au titre de l'insertion et de la solidarité et de l'emploi, me semblent indispensables car c'est ainsi que nos actions et nos soutiens auront un sens, dans une logique d'efficacité et de transversalité de nos politiques publiques pour limiter le saupoudrage et garantir la bonne utilisation et la bonne gestion de l'argent public.

J'avoue ne pas comprendre ce blocage d'information, alors que nous disposons d'un outil performant avec notre site extranet Grand Lyon Territoires et que les demandes des associations nous parviennent dématérialisées. Depuis longtemps, nous demandons aux services qu'une information complète et transparente soit donnée aux élus afin que leur vote, dont ils sont responsables, soit éclairé. D'ailleurs, je me permets de vous rappeler que l'article L 2121-13-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) et la jurisprudence dominante en la matière créent l'obligation d'une information transparente pour les élus d'une assemblée délibérante. Il ne serait donc pas souhaitable que nos débats soient entachés d'irrégularité.

Monsieur le Président, nous vous demandons donc instamment d'intervenir auprès de vos services afin que satisfaction soit donnée à notre légitime demande.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Madame Poulain, vous vouliez rajouter quelque chose ?

Mme la Conseillère déléguée POULAIN : Oui, je voudrais juste rappeler le fonctionnement des associations. Elles peuvent toutes télécharger les demandes de subventions sur le site de la Métropole. Les dossiers sont ensuite répertoriés par projets ; il y a la culture, la solidarité, le sport, la citoyenneté, tous les secteurs sont représentés. Les dossiers sont ensuite traités dans chaque direction en fonction du thème. C'est aussi le cas des subventions Coup de pouce, dont le principe a été adopté en septembre 2017.

Pour information, il ne manque aucun document dans les dossiers transmis par les associations. Selon la loi, les conventions sont établies pour toutes subventions supérieures à 23 000 €, les associations doivent fournir les budgets et les bilans, ce qui est fait.

Ensuite, les élus en charge de la vie associative examinent les dossiers avec les services et tout le monde est bien conscient de la gestion de l'argent public et, s'il en est besoin, je précise aussi que toutes les demandes de subventions ne sont pas accordées.

Les documents transmis par les associations sont accessibles par tous les élus, il n'y a pas de blocage d'information. Je veux bien entendre que le fonctionnement ou l'accès aux documents concernant la vie associative n'est pas forcément très clair, il s'agit certainement d'un problème de communication envers les élus mais certainement pas une volonté de dissimuler quoi que ce soit.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Poulain. Je mets les deux rapports aux voix :

- Rapport n° 2018-3092 -

Adopté à l'unanimité.

- Rapport n° 2018-3093 -

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée POULAIN.

N° 2018-3131 - éducation, culture, patrimoine et sport - Demande de création de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences - Approbation des statuts - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-3131. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, par jugement du 4 octobre 2018, le tribunal administratif de Lyon a annulé l'arrêté préfectoral du 10 juin 2015 modifiant les statuts de l'EPCC (établissement public de coopération culturelle) Musée des Confluences.

Cette annulation est relative à la composition du conseil d'administration composé de 24 membres répartis en trois collèges, dont un collège de représentants du personnel comprenant un seul représentant du personnel. Or, l'article L 1431-4 du code général des collectivités territoriales énonce que le conseil d'administration de l'EPCC est composé de représentants du personnel élus à cette fin –au pluriel–. La composition du conseil d'administration ne prévoyant qu'un seul représentant a donc été jugé irrégulière.

Néanmoins, le Tribunal administratif a décidé que l'annulation ne prendrait effet qu'au 1^{er} janvier 2019 afin de permettre la constitution d'un nouvel EPCC sur le même objet avant la date fatidique et permettre ainsi la continuité du service public.

Il est donc proposé de créer ce nouvel EPCC à compter du 1^{er} décembre 2018 afin qu'il puisse être opérationnel dès le 2 janvier 2019. Il se substituera à l'ancien dans l'ensemble de ses droits, obligations, actes et délibérations. Les statuts du nouvel EPCC intègrent le retrait du Département du Rhône signifié par le Département le 28 février 2018 et approuvé par le conseil d'administration du 26 octobre 2018, la présence de deux représentants du personnel au sein du conseil d'administration et, enfin, le principe de parité femmes-hommes au sein du conseil d'administration qui n'est pas en place actuellement.

Il vous est donc proposé d'approuver la création de ce nouvel EPCC Musée des Confluences au 1^{er} décembre 2018 et d'en approuver les statuts joints à la délibération.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Avant de faire mon intervention, je voulais remercier pour les mots d'accueil que vous m'avez adressés tout à l'heure ainsi que celles et ceux des collègues qui m'ont transmis le "bonne chance" et quelques mots d'accueil ; je vous en remercie encore.

Sur le fond, sur le Musée des Confluences, monsieur le Président, mes chers collègues, c'est vrai que c'est une chose plutôt étonnante que de délibérer sur la création juridique d'un musée qui a déjà existé, qui a déjà été inauguré et qui a déjà reçu de nombreux visiteurs –très nombreux même– et d'excellentes expositions.

Pourtant, il faut bien le faire car il peut arriver même aux plus grandes collectivités territoriales ou à l'État d'avoir un problème avec les accords grammaticaux et ne pas comprendre que le mot "représentants" au pluriel impliquait qu'il fallait au moins deux représentants du personnel au conseil d'administration du musée, comme vient de le rappeler madame la Vice-Présidente. Alors oui, on peut comprendre la confusion, la Ville et la Métropole de Lyon étaient habituées à ce que plusieurs fonctions soient exercées par le même homme mais ce furent des temps révolus.

Cette péripétie juridique nous donne tout de même l'occasion de rappeler combien ce musée est important pour notre Métropole, son rayonnement et peut-être surtout pour l'accès au savoir du plus grand nombre. Alors on peut voir ce musée par le petit bout de la lorgnette, comme ce fut trop longtemps le cas. Il a coûté cher, très cher pour certains –en tout cas moins que le Grand Stade–, sa construction aurait peut-être pu être menée différemment mais le résultat est là : nous avons aujourd'hui un équipement majeur qui peu à peu devient l'un des symboles de notre territoire.

Sans ce musée, le quartier de la Confluence n'aurait tout simplement pas d'équipement culturel permanent majeur puisque le projet de Maison de la danse semble définitivement enterré.

Le Musée des Confluences a su convaincre, y compris au sein même de cette assemblée certains de ses plus farouches détracteurs –dont l'un n'est pas présent aujourd'hui–. En fait, certains jaloussaient l'équipement du Conseil général ; maintenant qu'il est le nôtre, on le trouve tout simplement superbe.

L'examen de cette délibération est aussi l'occasion de poser une nouvelle fois la question de la compétence de la gestion des grands équipements métropolitains. Est-il juste que le Musée d'art contemporain, l'Opéra national de Lyon, l'Auditorium de Lyon, le parc de la Tête d'Or –pour ne citer qu'eux– ne soient gérés que par une seule Commune alors qu'ils sont, de fait, de réels équipements métropolitains ?

Mais il faut aussi voir la question dans le sens inverse : est-il juste que les habitants de la Métropole aient parfois le sentiment que l'attention de la Métropole ne se concentre que sur la ville centre alors que les Communes, notamment les plus petites ou les plus éloignées du centre-ville, ne bénéficient plus des mêmes aides pour leurs investissements, comme le faisait systématiquement le Département du Rhône en son temps ? Certainement pas. Nous aurions tous à gagner à une plus grande lisibilité et surtout à une plus grande logique dans la répartition des compétences.

Quoiqu'il en soit, cette renaissance juridique de l'EPCC Musée des Confluences doit être l'occasion pour nous de rappeler notre attachement à ce musée qui est incontestablement devenu l'un des atouts de notre Métropole. Nous devons tous rechercher encore plus activement de nouveaux leviers pour financer son développement futur, grâce notamment au mécénat. Il doit continuer à être un levier d'attractivité et de rayonnement pour le Grand Lyon et il doit surtout continuer à être un lieu d'émancipation et d'accès à la culture et à la connaissance pour le plus grand nombre.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres.

Dans la nouvelle rédaction des statuts de l'Établissement public de coopération culturelle Musée des Confluences joints à la présente délibération, il convient de lire l'article 7 comme suit :

"Le conseil d'administration est composé de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes désignés, d'une part, et des femmes désignées, d'autre part, ne soit pas supérieur à 1. Il comprend vingt-quatre membres, répartis dans trois collèges :

a) - le collège des représentants des personnes publiques comprend :

- douze représentants élus de la Métropole de Lyon,
- deux représentants de l'École normale supérieure de Lyon,
- un représentant élu de la Ville de Lyon,

Ces représentants sont désignés par les organes délibérants ou les conseils des personnes publiques qu'ils représentent, pour la durée de leur mandat électif restant à courir.

- Le Maire de la Ville de Lyon ou son représentant".

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-3118 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Opérations d'urbanisme – Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3118. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant les comptes-rendus au concédant des opérations d'aménagement. Cette délibération porte principalement sur l'approbation par le concédant, en l'occurrence la Métropole, des comptes-rendus au concédant qui sont réalisés par les différents aménageurs auprès desquels nous avons mis en œuvre des opérations d'aménagement concédées.

Il s'agit aussi, au travers de cette délibération, de solliciter un accord pour revoir l'échéancier du versement des participations dues par la Métropole pour les ZAC de Lyon 9° - La Duchère et de Villeurbanne - Gratte-Ciel nord, de proposer deux avenants aux concessions d'aménagement pour acter la modification des échéanciers de versement des participations pour ces deux opérations et de contracter un protocole de liquidation ou une prorogation de la concession pour les opérations Lyon 9° - ZAC de l'Industrie et Rillieux la Pape - les Balcons de Sermenaz.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport annuel montre l'état d'avancement des opérations d'aménagement sur la Métropole. On peut constater qu'elles avancent bien, permettant d'offrir du foncier pour l'activité et l'habitat dans le cadre de projets urbains d'ensemble. La Métropole y consacre chaque année des sommes très importantes sur son budget d'investissement.

Nous souhaitons dire quelques mots sur la répartition géographique des opérations : plusieurs créations de ZAC en quartier politique de la ville (La Duchère, Vénissieux, Rillieux, Bron, Vaulx en Velin), ce qui est une bonne chose pour le développement de ces quartiers et pour leurs habitants, avec un regret toutefois : une seule est labellisée éco-quartier, celle de La Duchère –si je ne m'abuse–. Pourquoi ne pas viser une telle ambition pour toutes nos opérations en politique de la ville et ailleurs également ?

Même si deux nouvelles ZAC ont été créées en 2017 dans d'autres quartiers en politique de la ville en première couronne (à Saint Fons et Vaulx en Velin), même s'il y a quelques grandes opérations (à La Soie, aux Gratte-Ciel ou à Meyzieu avec la ZAC des Gaulnes), il ressort qu'à la fois en nombre d'opérations et en taille des programmes, c'est largement la Ville de Lyon qui est bénéficiaire de l'intervention métropolitaine : plus de 80 % du foncier économique commercialisé en 2017 est à Lyon, plus de 70 % des participations d'équilibre concernent les ZAC lyonnaises, avec notamment Confluence et Part-Dieu, pour respectivement 154 et 107 M€ au total.

Il est normal que la ville centre soit dotée de grands projets urbains qui mobilisent des moyens élevés –cela nous ne le contestons pas– mais notre collectivité doit néanmoins veiller à mettre en œuvre, dans les faits, la Métropole multipolaire que prévoient le schéma de cohérence territoriale (SCOT), le PLU-H, en développant aussi des opérations sur les autres communes, et ceci sans tarder car les besoins en foncier sont importants pour limiter la hausse des prix, qui ne fait que s'aggraver, comme l'a encore montré une enquête récente d'un mensuel lyonnais.

Les opérations publiques représentent 25 % de la construction de logements : c'est à la fois beaucoup car cela a permis de construire plus de 2 000 logements –ce qui est un nombre conséquent– mais en même temps insuffisant pour construire le logement abordable nécessaire à nos concitoyens et pour réaliser les espaces et les équipements publics nécessaires. Il faut donc engager de nouvelles opérations publiques et, pour un développement urbain plus équilibré à l'échelle de la Métropole, il est nécessaire d'encadrer les mutations urbaines en cours sur le quartier Grandclément à Villeurbanne : aujourd'hui, il y a un PUP (projet urbain partenarial), Alstom, sur une partie du

quartier Grandclément, mais cela ne suffira pas à faire une ville de qualité, un quartier durable -espérons-le, un éco-quartier-, à l'échelle des 120 hectares identifiés comme secteur du projet.

Outre les nouvelles opérations publiques à lancer pour disposer de foncier à court et moyen termes, nous avons aussi besoin de mettre en place d'autres outils sur la question foncière et d'y consacrer plus de moyens financiers. Établissement public foncier, office foncier solidaire, nous souhaitons que des réflexions soient engagées ou en tout cas partagées pour une mise en œuvre dans le mandat prochain.

Nous voterons la délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vessiller. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller LLUNG : Monsieur le président, chers collègues, derrière ce technique compte-rendu aux collectivités à propos des zones d'aménagement concerté se cachent des débats politiques qui s'inviteront lors du prochain mandat et, d'une manière ou d'une autre -n'en doutons pas-, dans la campagne électorale à venir.

Un mot d'abord de ce bilan quantitatif, exprimé en mètres carrés de surface de plancher, en euros et le tout découpé par opération. Sous ce jour, tout va bien : les opérations publiques produisent environ 2 000 logements par an, assurant une production de logements sociaux à hauteur de 26 % et une production d'accession sociale pour 24 %, l'autre moitié étant le logement libre.

Bien sûr, l'expression "déficit de ZAC" effraie les esprits comptables mais elle masque l'essentiel : ce chiffre, ainsi que le rachat d'équipements, mesure la production et le financement des équipements et espaces publics liés aux besoins de la population, c'est-à-dire la qualité de vie de notre espace urbain. Une ZAC permet en particulier de maîtriser le coût du foncier et la programmation de logements pour permettre aux habitants de se loger -de nous loger tous ici- à un prix d'acquisition accessible ou à un prix de loyer en rapport avec les revenus de chacun.

Mais le nombre de ZAC diminue : 70 en 1992, moins de 30 aujourd'hui. Même si quelques-unes sont prévues, la tendance est là et elle témoigne d'un état d'esprit différent au profit des opérations privées comme les projets urbains partenariaux, mode privé qui produit essentiellement des logements plus petits et surtout plus chers.

Entre 2012 et 2017, la production de logements et le volume des transactions ont augmenté et ils ont aussi accéléré. L'offre a augmenté mais les prix aussi, de l'ordre de 8 % à Lyon et à Villeurbanne. Le prix de l'immobilier, ce n'est pas qu'une question d'offre comme la fédération des promoteurs immobiliers s'évertue à le répéter aux journalistes, surtout ces derniers temps : il y a près de 15 ans que les prix du logement sont décorrélés de l'offre par la libéralisation du crédit. Les acquéreurs ont eu l'immense joie de payer pendant 22,5 ans en moyenne contre 15 ans auparavant un logement plus petit et plus cher.

J'entends parfois dire que l'explosion des prix de l'immobilier est un signe d'attractivité de notre territoire mais c'est faux. La croissance de la population de la Métropole est principalement due à son solde naturel positif tandis que le solde migratoire qui mesure de manière plus pertinente l'attractivité -en tout cas, c'est un des critères- n'est que de 0,2 % pour la période 2010-2015.

L'activité de construction est nécessaire, elle participe de l'économie et de l'emploi, je n'ai rien contre. Mais cette flambée des prix a des conséquences immenses sur la cohésion sociale de la Métropole et des communes. Notre collectivité dispose d'outils dont nous pourrions user stratégiquement pour refroidir les excès spéculatifs. Encore faut-il avoir la volonté de les mobiliser et je ne suis pas sûr que nous partagions tous ici cette conception.

L'autre inquiétude qui naît à la lecture de ces données concerne la cohésion interne au territoire. S'il y a des ZAC dans plusieurs communes de la Métropole -Béatrice Vessiller le rappelait à l'instant-, les opérations majeures d'urbanisme nouvellement créées le sont sur le territoire centre et pour ne pas dire lyonnais. Allons plus loin : le compte-rendu de ce soir montre qu'il reste à la Métropole à s'acquitter de 178 M€ au titre des déficits des ZAC, donc une partie des équipements publics, de 262 M€ au titre du rachat d'équipements, ce qui nous fait un total de 440 M€ d'équipements publics. Sur cette somme, trois opérations (Part-Dieu, Confluence et Girondins) mobilisent 366 M€, c'est-à-dire 83 % des crédits. Villeurbanne et les autres Communes de la Métropole, ce qui représente 60 % de la population de la Métropole, ont droit à 64,3 M€, déficits de ZAC et rachat d'équipements confondus. C'est cela le modèle lyonnais, et ce n'est pas un modèle d'équité.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas de besoins similaires dans les Communes ? Bien sûr que si. Mais, en dehors de Lyon et de Villeurbanne, dans leur grande majorité, les Communes n'ont pas l'ingénierie nécessaire pour anticiper correctement leur évolution démographique. Elles n'ont pas non plus les moyens suffisants pour financer les nouveaux équipements, notamment les écoles dont leurs habitants ont besoin, ne serait-ce que par un plan urbain partenarial mais qui est de compétence métropolitaine. Il leur reste comme ressource la taxe d'aménagement, dont le rendement est particulièrement faible faute d'en faire un outil stratégique et dont 87 % des recettes sont pour la

Métropole alors même qu'elle ne mobilise pas particulièrement ses compétences dans ces projets. Il est temps de changer d'état d'esprit : la cohésion du territoire passe par la coopération et l'équité et non pas par la loi du plus fort.

Mes chers collègues, en ce domaine comme en d'autres, il n'y a pas qu'une seule manière d'envisager ou de concevoir la Métropole. La période politique et électorale qui s'ouvre le montrera sans doute, dès lors que les habitants vont prendre progressivement conscience des enjeux.

Nous voterons ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Quelques éléments de réponse suite aux deux interventions de nos collègues, Béatrice Vessiller et Richard Llung.

Tout d'abord, juste apporter une précision : les participations qui intervenaient en équilibre jusqu'à présent sur les opérations de ZAC étaient financées sur le budget de fonctionnement et, à partir de 2018, nous passerons sur l'investissement ; précision importante et qu'il faut avoir à l'esprit.

Sur les opérations et notamment la réalisation d'éco-quartiers au titre de ces opérations d'aménagement, certes, la première opération qui a connu ce label est bien évidemment celle de La Duchère. Je ne doute pas que, dans les années qui viennent, nous soyons en capacité de pouvoir faire certifier un certain nombre d'opérations au titre du label éco-quartier pour les opérations d'aménagement que nous allons mener sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Au titre de cette délibération, il faut aussi bien avoir à l'esprit qu'il s'agit d'une photo de ce qui s'est passé en 2017. Ce qui s'est passé en 2017 n'est pas ce qui s'est passé les années antérieures et ce qui se passera les années suivantes et que les opérations d'aménagement conduites par la Métropole sont équitablement réparties sur le territoire métropolitain.

Je voudrais juste citer ici un certain nombre de Communes qui connaissent ou vont connaître des opérations d'aménagement dans les mois et années qui viennent : il s'agit de 14 opérations d'aménagement au titre du renouvellement urbain sur un certain nombre de Communes de notre territoire métropolitain et qui, pour la majeure partie d'entre elles, ne sont pas situées sur le territoire de la Commune de Lyon : des opérations sont en cours actuellement sur Saint Priest, sur Meyzieu, sur Sathonay ; des opérations d'aménagement sont menées par la Métropole sur la Commune de Dardilly, sur la Commune de Limonest ; des opérations vont démarrer bientôt sur Oullins, sur Saint Genis Laval. Nous avons aussi dans les cartons un certain nombre d'opérations significatives qui concernent notamment la Commune de Villeurbanne ; nous avons en cours l'opération des Gratte-Ciel nord mais on connaît ici tous le cursus qui nous a menés à stopper cette opération, lié à la non-décision de la Région sur la prise en compte d'une soule foncière liée à la libération du foncier mais aujourd'hui ceci est derrière nous et nous espérons tous que le projet puisse avancer rapidement ; nous avons encore dans les cartons deux opérations importantes concernant la Commune de Villeurbanne, à savoir le secteur de Grandclément et le secteur de Saint Jean.

Donc vous le voyez, ce qui peut être une photo, à l'instant T, ce qui s'est passé sur l'année 2017, ne se vérifiera pas dans les années qui viennent et je ne doute pas que les autres Communes de la Métropole puissent connaître aussi le développement urbain qu'a connu la ville centre. Nous allons en tout cas poursuivre dans cette direction-là.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3120 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Secteur Raby - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Les Terrasses - Approbation du programme des équipements publics (PEP) définitif - Conventions de remise d'ouvrage et de partenariat - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3120. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Justement, pour illustrer mon propos sur le fait que les opérations ne se déroulent pas toutes sur le territoire centre, que ce soit Lyon et Villeurbanne, nous allons évoquer ici le

secteur de la caserne Raby, la future ZAC des Terrasses qui va se réaliser de l'autre côté du boulevard périphérique sur la Commune de Bron. Il s'agit ici, par cette délibération, d'approuver le programme des équipements publics, les conventions de remise d'ouvrage et de partenariat et l'individualisation partielle d'autorisation de programme. Avis favorable de la commission sur cette délibération, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL : Quelques mots, monsieur le Président, pour faire la promotion de ce nouveau quartier de la Ville de Bron et de la Métropole. Un site plein d'histoire, pour avoir accueilli le commandement de la gendarmerie sud-est, la caserne Raby, qui date de 1964, au nom d'un général de gendarmerie, Jean Raby, né en 1889, combattant de la guerre de 1914 et mort en déportation en 1943. Aujourd'hui, vous le savez, la gendarmerie est installée à Sathonay Camp depuis 2012.

L'aménageur de ce site de 16 hectares est Lyon Métropole habitat (LMH), qui est propriétaire du site depuis fin 2017, avec comme partenaires Nexity et Icade pour l'activité économique et la SIER (Société immobilière d'études et de réalisations) pour la deuxième phase de logements.

C'est un foncier de 16 hectares qui accueillera 1 000 logements familiaux, soit 2 300 habitants pour Bron, ainsi que deux hôtels et des résidences spécialisées. C'est un site composé de trois plateaux, avec une vue à l'ouest sur Lyon et sur le pôle hospitalier est, avec tous les hôpitaux, notamment l'hôpital cardiologique –en pleine rénovation, vous le savez– ; un site en liaison directe avec des équipements publics (la piscine olympique de Bron, la MJC, le stade Duboeuf) et surtout une façade économique le long du boulevard Laurent Bonnevey, sur une distance de 700 mètres, à la croisée de Bron, Lyon, Villeurbanne, qui a bien entendu l'avantage d'une visibilité très importante depuis le périphérique. Cette façade doit accueillir 42 000 mètres carrés dédiés à l'activité économique : bureaux et parc d'activités tertiaires.

Il s'agissait pour moi aujourd'hui de faire la promotion de ce site et de cette façade économique au cœur de l'agglomération, à proximité des hôpitaux et visible tous les jours par les quelque 150 000 véhicules qui empruntent le boulevard périphérique. C'est une belle adresse qui doit pouvoir intéresser des entreprises, des sièges sociaux à la recherche de sites d'implantation d'avenir et également à la recherche de sites de grande visibilité. La Métropole et son Président l'ont bien compris en organisant, à la rentrée, une conférence de presse sur le site et en le plaçant comme un des sites majeurs de développement de la Métropole.

Je voudrais aussi pour terminer que l'on puisse prendre la mesure de la nécessité d'optimiser l'accessibilité et la desserte en transports en commun de ce site. D'ores et déjà, une étude de faisabilité d'une passerelle modes doux sur le boulevard Laurent Bonnevey est lancée pour relier ce futur morceau de ville au quartier des Genets et aux hôpitaux est. Cela permettra une liaison plus directe, piétonne et modes doux, au futur tram T6 qui sera inauguré en novembre 2019 et qui desservira l'entrée ouest des hôpitaux. Cette passerelle permettra aussi le passage au cœur du futur quartier de lignes de transports structurantes, y compris la future ligne centre-est qui contribuera à desservir ce site.

Voilà en quelques mots le message que je voulais faire passer. Pour celles et ceux qui passent par le boulevard périphérique, à la limite de Villeurbanne et Bron, à hauteur de la route de Genas ou du pignon de l'hôpital cardiologique, à 70 kilomètres/heure –pas tout de suite mais bientôt–, regardez vers l'est pour découvrir ce site et contribuer à en faire la promotion afin qu'il puisse accueillir de grandes enseignes économiques pour plus d'emploi dans notre Métropole.

Nous voterons bien entendu cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Longueval. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3126 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 7° - Site Ginkgo - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3126. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit ici d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour cette fois-ci non pas une ZAC mais un projet urbain partenarial mis en œuvre sur la commune de Lyon et plus spécifiquement sur le septième arrondissement,

sur le site dit Ginkgo. Ceci va permettre de réaliser un certain nombre de logements mais aussi des opérations à vocation économique avec 25 000 mètres carrés de surface de plancher dédiés à de l'activité et la production de 650 logements environ sur ce site, ce qui pourra se mettre en œuvre, notamment pour la partie logement, à compter de l'approbation de notre futur plan local de l'urbanisme et de l'habitat. Avis favorable de la commission sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3128 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Réaménagement de la place Grandclément - Conception et la réalisation d'aménagements transitoires concertés - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3128. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne le réaménagement de la place Grandclément sur la commune de Villeurbanne –commune sur laquelle la Métropole intervient, contrairement à ce que certains voudraient faire croire–. Elle porte sur une autorisation de programme complémentaire de 190 000 € afin de conduire des aménagements temporaires, concertés (dans le cadre du projet de réaménagement de la place Grandclément à Villeurbanne) et transitoires. Cette opération est mise en œuvre en coordination avec l'arrivée prochaine du T6 nord, opération conduite par le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise), ligne forte qui va permettre de relier les hôpitaux Est à La Doua et dont le tracé passera par la place Grandclément. Il s'agit, au travers de cette délibération, de pouvoir prendre en compte ces aménagements transitoires.

Nous avons fait le choix de séquencer les aménagements de cette place pour tenir compte de la réalisation actuelle de la mise en site propre de la ligne C3, qui est en cours et qui sera livrée pour le début de l'année prochaine et l'arrivée future de la ligne T6, dont un premier tronçon est en cours de réalisation sur la partie lyonnaise et brondillante et qui sera ensuite prolongée sur Villeurbanne. Afin de tenir compte aussi de l'arrivée future de ce tramway, notamment dans ce secteur et eu égard au choix de faire passer le tramway par la partie sud de la place, il a été aussi acté le fait de séquencer les travaux afin de faire en sorte que nous ne soyons pas dans une situation où ce secteur serait indéfiniment en travaux avec, d'une part, la fin des travaux du C3, les travaux préparatoires à la réalisation de la ligne T6 et ensuite les travaux relatifs à la place Grandclément.

Donc il a été fait le choix de réaliser tout ceci de façon concomitante mais dans le cadre du prochain mandat. D'où le choix aussi d'aménager de façon transitoire la partie est de cette place pour faire en sorte qu'un accent soit mis, notamment sur la végétalisation des lieux et pour prendre en compte aussi, dans le cadre de ces actions de concertation et d'aménagements transitoires, le futur de cette place et de définir aussi, en concertation avec nos concitoyens, la façon dont cette place pourra être aménagée. À noter que nous avons retenu d'ores et déjà l'équipe de maîtrise d'œuvre qui va conduire ces études : il s'agit de l'équipe Base/Sitétudes qui a une expérience significative dans la mise en œuvre de ce genre d'expérimentation.

Avis favorable de la commission sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, la place Grandclément est une place importante pour Villeurbanne, une place de quartier, car elle accueille des commerces, des équipements publics, un vaste espace public, un marché. C'est aussi une fonction de carrefour un peu compliqué avec les cinq voies arrivant sur la place. C'est sur cette place que l'on trouve aussi un des sites de mesures de la qualité de l'air du réseau ATMO –dont on a voté la subvention tout à l'heure–, le capteur de Grandclément mesurant la pollution liée au trafic urbain. Souhaitons qu'avec les travaux et la mise en site propre du C3, on réduise significativement le trafic et donc la pollution de cette nature.

Avec la création de ce site propre, il a été décidé de revoir le plan de circulation pour simplifier le fonctionnement de la place, améliorer les traversées piétonnes. Après les travaux du C3, il nous est proposé dans cette délibération de réaliser des aménagements "transitoires" de la place. Transitoires ? Le terme peut surprendre car cet été, avec le C3, la place a fait l'objet d'aménagements qui semblent être tout à fait transitoires, à moins que ce ne soit que du provisoire ? Le provisoire avant le transitoire, serait-ce un nouveau genre dans l'aménagement urbain conduit par la Métropole et le SYTRAL sur Villeurbanne ?

Le provisoire dont les Villeurbannais bénéficient actuellement est une immense étendue bitumée dans la partie Est de la place, où quelques malheureux grands pots de terre accueillent quelques malheureux arbres chétifs, ne permettant aucun usage de cet espace public, si ce n'est l'envie de le fuir au plus vite tellement tout cela n'est ni beau ni convivial. Et cela devrait durer plus de deux ans puisque les aménagements transitoires, qui succéderont aux provisoires –vous suivez ?–, seront livrés en 2021 et qu'ils devront être suivis, d'ici 2024, des aménagements définitifs de la place, concomitamment à la mise en place du tramway T6 nord. Le tracé du T6 a été montré dans les documents préparatoires ; 2024 est la date annoncée aujourd'hui mais le calendrier du projet ne sera connu du SYTRAL qu'au début du mandat prochain.

Rappelons-nous, chers collègues villeurbannais ou élus du SYTRAL, que dans les documents de présentation du projet C3 des années 2013-2014 puis 2016, on y trouvait des objectifs très vendeurs comme "embellir la place, renforcer la place du végétal". Or, à l'issue du projet C3 dans quelques mois, rien de tout cela ne sera fait ; il faudra attendre 2021 puis 2024 pour voir réellement la place embellie et peut-être végétalisée. Et que dire de la rue Léon Blum dont les trottoirs ont été agrandis dans le cadre du projet C3 sans aucune plantation d'arbres ? L'espace disponible sur les trottoirs agrandis est occupé par des véhicules en stationnement illicite mais pas l'ombre d'un arbre, au sens propre et figuré !

Rappelons aussi que les attentes de nos concitoyens en matière de nature en ville, d'espaces de respiration sont énormes ; on l'a vu dans le cadre des réunions de concertation du PLU-H. Donc comment réaliser aujourd'hui un projet de transport en site propre –dont les travaux ont duré plus de deux ans– sans les espaces publics de qualité sur tout l'itinéraire ? Nous avons bien entendu les remarques sur le tramway T6 mais cela n'explique pas toute cette phase séquentielle.

Dans ces aménagements, la question de la végétalisation est donc pour nous primordiale. Elle n'est pas mentionnée dans les objectifs d'aménagements transitoires mais nous avons bien noté les informations que vous nous avez données à ce sujet, monsieur le Vice-Président, qui sont plutôt rassurantes sur les objectifs du projet. En effet, la place du végétal, c'est à la fois la qualité paysagère de la ville et, dans une ville qui se densifie beaucoup, c'est évidemment important mais c'est aussi une question de confort d'été : dans la stratégie d'adaptation au changement climatique telle que notre assemblée l'a votée en décembre dernier, il est prévu de lutter contre les îlots de chaleur urbains, notamment en infiltrant les eaux de pluie et en passant de 12 % actuellement à 20 % en 2030 la couverture d'arbres sur les voiries métropolitaines. Sur la place Grandclément, dont la surface est importante, les plantations d'arbres de haute tige, de parterres plantés, l'infiltration des eaux pluviales doivent être réalisées sans tarder et surtout sans attendre 2021 –espérons-le– au moins dans la partie de la place qui ne sera pas concernée par le futur tramway T6 puisque celui-ci passera au sud en direction de la rue Jean Jaurès et de la place des Maisons neuves.

Vous l'aurez compris, nous regrettons un calendrier des aménagements provisoires transitoires un peu trop étiré, d'autant que le projet C3 aurait dû être livré avec les réalisations d'espaces publics annoncées initialement.

Avec ces réserves et avec les informations données par notre collègue Vice-Président, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, la place Grandclément est en quelque sorte le centre historique de Villeurbanne. C'est là, semblerait-il, que les premières pierres ont été amoncelées pour faire la "villa urbana" à côté de Lugdunum et devenir, au fil du temps et de l'histoire de notre agglomération, Villeurbanne.

Cette place est aussi chargée d'histoire car c'est là qu'a eu lieu la rafle de Villeurbanne en 1943 et que furent arrêtées, triées et finalement expédiées dans les camps les victimes dont beaucoup ne revinrent pas. Toutes les années à la même date, la Ville –et je sais que monsieur le Maire, Jean-Paul Bret, y est très attaché–, nous commémorons cet événement odieux en mémoire des victimes.

C'est sur cette place que se trouve l'ancienne mairie de Villeurbanne –aujourd'hui un bureau de poste–, l'église de la Nativité et la maison Berty-Albrecht qui abritait les réunions secrètes du réseau de résistance Combat et qui aujourd'hui abrite un tissu associatif important.

Il est donc important pour nous et pour tous ceux et celles qui sont attachés à l'histoire de notre ville –et au-delà de l'aménagement en site propre de la ligne C3 et la future arrivée du tram T6– que cette place garde la mémoire de son histoire. Son aménagement devra donc être en cohérence avec cette mémoire et nous espérons et pensons que cela sera le cas. Cette place connaît aussi une forte pression démographique depuis plusieurs années car le quartier accueille de nouveaux immeubles d'habitation alors qu'il reste encore beaucoup de sites ou d'ateliers et de petites entreprises. Non loin de là, la gare de Villeurbanne reçoit déjà une ligne de tram, le T3, qui croisera le futur T6. L'aménagement des nouveaux équipements de transport C3 et T6 rapprochera le vieux centre villeurbannais du reste de l'agglomération.

La place elle-même est un nœud de voiries qui, sous l'effet des travaux, connaîtra les gênes de circulation nuisibles à la tranquillité des habitants. La gestion du chantier devra donc prendre en compte cette difficulté particulière. Il est donc important que les travaux prévus soient une réponse aux demandes et besoins de ses habitants pour aussi inscrire le quartier dans l'avenir de l'agglomération et de Villeurbanne.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots à mon tour pour parler de l'aménagement de la place Grandclément, qui –Hector Bravo vient de le rappeler– nous est chère sur le plan de l'histoire de notre ville ; une petite erreur tout de même qu'il a faite : l'initiative historique se situe à Cusset et non pas place Grandclément –merci de l'entendre– mais il est vrai que la place Grandclément a été le siège de la première grande mairie –si on peut dire–, qui a pris d'ailleurs le nom d'un Maire qui s'appelait Jules Grandclément et elle a été aussi un lieu d'histoire, comme il a appelé.

Le réaménagement de la place Grandclément est inscrit à la PPI 2015-2020. Michel Le Faou a présenté les choses assez longuement, je vais le dire moi-même un peu plus rapidement. Le phasage des travaux de cette place est lié à une double intervention du SYTRAL sur deux lignes fortes :

- la ligne C3, avec un double site propre qui devrait être terminé plutôt en avance par rapport à ce qui était prévu initialement, c'est-à-dire fin 2019 ;

- la future ligne T6, qui va se terminer dans ce mandat aux hôpitaux Est mais dont le prolongement ensuite va se poursuivre sur Villeurbanne jusqu'à la Doua mais d'abord jusqu'à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne, et cela sur la période 2020-2024.

Le phasage des travaux de la place –cela peut paraître un peu technique mais, comme madame Vessiller a un peu ironisé sur le transitoire et le provisoire, il est bien peut-être de dire les choses telles qu'elles sont– avait été initialement prévu avec la fin de la réalisation de la ligne C3 dont je viens de dire qu'elle aura lieu fin 2019. C'était le scénario initial.

Le projet de tracé de la ligne T6 le long de la place Grandclément est intervenu il y a finalement peu de temps, en tout cas dans ce mandat. C'est seulement il y a un an que le scénario qui a été privilégié, le scénario de T6 le long de la partie sud de la place Grandclément, vient modifier évidemment le scénario initialement prévu. Et il introduit davantage de complexité pour le réaménagement de la place proprement dite. Plutôt que de dire "transitoire", "provisoire", parlons quelquefois un peu de complexité et disons que c'est lié aussi au trajet de la ligne T6, dont je pense, madame Vessiller, sur le fond, a plutôt tendance à se réjouir d'autant plus qu'il s'agit d'une ligne de tramway.

D'où la nécessité –chacun peut le comprendre– d'introduire une phase intermédiaire d'aménagement. En effet -Michel Le Faou l'a évoqué mais les élus villeurbannais aussi car nous l'avons porté au sein du comité de pilotage (COPIL)-, cette place ne peut pas attendre la fin de la réalisation du T6 pour voir un début de réaménagement, d'où cette notion de "transitoire". Et c'est ce qui nous a conduits, au comité de pilotage de juillet 2018, à envisager un scénario qui à la fois préserve la future emprise du T6 et permette aussi d'engager les travaux de réalisation et d'aménagement de la place sur la partie non concernée par la ligne T6. J'aurais un plan, peut-être que chacun me suivrait davantage mais c'est la réalité.

Donc c'est forcément un peu plus complexe, d'où cette délibération qui prévoit le principe d'aménagements transitoires, aménagements qui –je le rappelle aussi– seront concertés avec la population dans les mois qui viennent.

Pour finir, en réponse peut-être plus précise à madame Vessiller, qui s'est beaucoup répandue –y compris auprès de moi d'abord– pour se gausser des travaux de réaménagement de la partie est de la place Grandclément, qui est bitumée. Il s'agit d'un vrai regret que l'on peut partager, le SYTRAL est en effet sans doute allé un peu vite dans l'aménagement provisoire et je reconnais que le bitume a peut-être été un peu vite posé et que la réflexion sur ce qu'on fait aujourd'hui en termes de perméabilité aurait pu être au rendez-vous. Cela reste néanmoins un aménagement transitoire –provisoire, peu importe– qui, dans deux ans, sera remplacé puisqu'il ne dépend pas de la ligne T6. Donc acceptons tout de même aussi cette notion d'aménagement transitoire.

Ensuite, sur l'ironie qui est faite sur l'absence de végétalisation, il y a même eu la couleur des pots qui étaient gris et les arbres qui étaient chétifs –et en rajoutant ici : malheureux, ni beau, ni à faire...–, je veux lui rappeler tout de même un certain nombre de choses, surtout à une élue écologiste qui devrait davantage se préoccuper de ces choses-là. D'abord, les pots sont gris ; le gris est une couleur et a été choisi en lien avec le SYTRAL, la Métropole et notre coloriste qui intervient habituellement sur les façades, donc ce n'est pas parce que ce n'est pas rouge et vert que ce n'est pas bien. Le gris est une belle couleur, personnellement c'est ce que je trouve ; et le bleu aussi, j'aurais pu le rajouter.

Sur les végétaux chétifs, je lui ai dit à plusieurs reprises : quand on plante des végétaux dans un pot, si on a un petit peu pratiqué cela, on ne plante pas des végétaux de haute tige qui sont trop hauts parce qu'en général, l'échec est souvent au rendez-vous et donc il faut savoir un peu laisser du temps au temps et accepter d'avoir des végétaux –en l'occurrence, ce sont des magnolias persistants donc qui auront des feuilles vertes persistantes toute l'année– et il faut donc leur laisser un peu le temps de se développer. Pour ceux qui ont déjà planté des arbres ou qui sont attentifs à cette dimension écologiste des plantations végétales, on ne met pas des gros arbres dans des petits pots –et pourtant les pots sont gros– (*rires*), sinon c'est l'échec assuré. Alors je veux bien qu'on dise des hautes tiges partout mais il faut avoir cette dimension du temps dans une ville.

J'ajoute –et je terminerai là-dessus– que, sur la place du végétal dans la ville, je veux bien que madame Vessiller dise comme nous et qu'elle ne nous fasse pas des leçons parce que je me souviens encore qu'il y a peu de temps, dans un parc à proximité, qui s'appelait "le terrain du Rectorat" et s'appelle aujourd'hui "le terrain Jacob Hugentobler", dont chacun salue aujourd'hui la réussite, y compris vous, quand il a fallu le faire, cela n'a pas été facile et les images caricaturales que vous venez d'utiliser ici pour la rue Léon Blum et pour la future place, étaient aussi au rendez-vous.

Alors peut-être acceptons un peu de voir ce qui se fait dans cette ville, de voir que la Métropole comme la Ville ont elles aussi la notion du végétal, que ce végétal compte, que la respiration en ville et la dimension climatique, nous la prenons en compte... –merci, je termine, merci de me rappeler à l'ordre– et que chacun peut en prendre sa part et pas simplement en revendiquer en quelque sorte son pré carré.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Bret. Vous voyez, madame Vessiller, c'est monsieur Bret qui a la main verte.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3094 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale – Lyon 3° - Adhésion de la Métropole de Lyon à l'Association syndicale libre (ASL) Le Rhodanien - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3094. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération doit vous amener à une désignation et un vote concernant la mise en place d'une association du type "copropriété" dans un espace où nous avons des parts de propriété ; nous devons désigner un représentant dans ce conseil et la création de cette association qui va gérer comme une copropriété.

M. LE PRÉSIDENT : Merci monsieur Kabalo. Avant de procéder à la désignation de notre représentant, je mets le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés s'étant abstenu.

Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'Association syndicale libre (ASL) Le Rhodanien

(dossier n° 2018-3094)

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner un représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'ASL Le Rhodanien. Je vous propose la candidature de monsieur Prosper KABALO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas fait voter la place Grandclément ? (*Exclamations, rires dans la salle*) Si, madame Vessiller. C'est mon allusion à la main verte qui vous a troublée mais je l'ai fait voter, sauf si la direction des assemblées me dit le contraire sinon je crois bien que je l'ai fait voter.

N° 2018-3095 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Décision modificative n° 2 - 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-3095. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Le dossier numéro 2018-3095 a trait à la décision modificative n° 2 pour 2018 et a reçu un avis très favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, cette décision modificative n° 2 vient, entre autres mouvements comptables, entériner des variations de recettes et de dépenses par rapport au budget primitif 2018.

On observe notamment que sont réajustés pour 2018 les crédits destinés à accueillir et accompagner les mineurs non accompagnés (MNA). Ce réajustement n'est pas seulement le fait d'une arrivée plus nombreuse de jeunes -comme le dit le projet de délibération- car de nombreux jeunes en 2018 n'ont pas été mis à l'abri et n'ont rien coûté à la Métropole ni à l'État. En effet, depuis quatre ans, notre collectivité est en total décalage avec ce que prévoit la loi, au mépris des droits les plus fondamentaux que sont l'hébergement, l'accès aux soins et l'accès à l'éducation.

Non, ce réajustement budgétaire est d'abord le résultat de la mobilisation de citoyennes et citoyens, de collectifs d'associations, une mobilisation qui s'est traduite par la mise à l'abri et l'accompagnement bénévole des mineurs non accompagnés mais aussi par l'interpellation de la Métropole afin qu'elle assure enfin ses missions de protection de l'enfance ; et nous avons tous en tête la forte mobilisation devant l'entrée de notre collectivité il y a quelques semaines.

Avec Ensemble et le GRAM, nous saluons l'engagement de ces habitantes et habitants, étudiantes et étudiants, collectifs et associations, comme la Coordination urgence migrants, le Secours populaire, Agir Migrants, Médecins du monde, RESF (Réseau éducation sans frontières), la CIMADE entre autres.

Mais, parallèlement à la mobilisation citoyenne et militante qui a obligé la Métropole à assumer quelques-unes de ses fonctions, nous continuerons d'utiliser le levier légal chaque fois que cela sera nécessaire et il est à souligner que, régulièrement, la loi vous est rappelée, monsieur Kimelfeld, ainsi qu'à votre exécutif et vos services.

Par exemple, la Métropole avait décidé il y a quelques semaines de demander l'expulsion des bâtiments de l'ancien collège Maurice Scève situé sur le quatrième arrondissement de Lyon ; au vu de la carence avérée en matière de protection des mineurs non accompagnés, le Tribunal a jugé finalement légitime l'occupation de l'ancien collège et ne vous a pas suivi dans votre demande d'expulsion.

De même, devant la mise en danger de plusieurs jeunes de moins de quinze ans, nous avons saisi le défenseur des droits sur plusieurs situations. Je sais que les services de monsieur Toubon se sont montrés très préoccupés des situations que nous avons portées à sa connaissance et qu'ils ont interrogé la Métropole. Nous avons aussi saisi l'avocat de la Métropole, ce qui a permis de trouver des solutions à des signalements qui restaient malheureusement sans suite.

Enfin, le Tribunal administratif a accepté de se saisir d'un référé liberté qui a été fait récemment par une avocate du Barreau de Lyon au nom d'un jeune garçon de seize ans atteint d'une maladie potentiellement grave. Selon l'avocat de la Métropole qui vous défendait lors de l'audience publique, il n'y avait ni urgence ni problème. Pourtant, là encore, le Tribunal a donné raison au jeune garçon et a ordonné à la Métropole de placer l'adolescent dans une famille d'accueil ou en foyer, et ceci dans un délai de 15 jours ; cela vient d'être fait.

Tous ces exemples montrent que vous avez besoin de cette pression, politique, citoyenne et parfois judiciaire, pour simplement respecter la loi et les droits des mineurs non accompagnés.

Alors, vous avez annoncé, par voie de presse, sans que cela nous soit encore présenté dans le détail, des avancées pour les mois à venir, avec la création de places à l'ASE (aide sociale à l'enfance), la réduction du recours aux

nuitées d'hôtel, qui sont très coûteuses et qui ne permettent pas le suivi indispensable à ces jeunes, ainsi que des rallonges budgétaires.

Nous y sommes attentifs et favorables, nous attendons cette présentation mais nous resterons également extrêmement vigilants aux côtés des associations et des citoyens mobilisés car, en matière de droits fondamentaux, monsieur le Président, nous n'avons pas une obligation de moyens mais bien une obligation de résultats.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère PIANTONI : Monsieur le Président, chers collègues, il nous est demandé d'approuver la seconde décision modificative de notre budget pour cette année. Puisque nous avons voté favorablement le budget initial et la première décision modificative, nous approuverons logiquement la délibération qui nous est proposée et nous souhaitons évoquer les raisons qui justifient ce vote favorable.

Tout d'abord, les modifications apportées à notre budget se font, pour la plupart d'entre elles, à la marge. Cela signifie :

- premièrement, que notre collectivité maîtrise ses finances et les grands équilibres de son budget et la décision modificative ne prévoit, dans l'ensemble, que d'actualiser ou de réajuster certaines valeurs qu'il nous était difficile de déterminer avec certitude lors de l'élaboration du budget initial. C'est par exemple le cas pour les dotations de l'État qui sont, pour certaines, plus importantes que prévu ;

- deuxièmement, le périmètre relativement restreint des modifications budgétaires constitue une présomption de sincérité du budget initial présenté et adopté en janvier. Nous attendrons évidemment le compte administratif pour porter un regard définitif sur cet exercice mais l'absence de sous-évaluation ou de surévaluation des dépenses et des recettes est un bon indice de sincérité budgétaire.

Ensuite, nous souhaitons revenir sur l'élément majeur de ce budget modificatif : la hausse significative des crédits de dépenses à caractère social et, plus particulièrement, des crédits destinés à répondre à la problématique des mineurs non accompagnés. Le rapport propose une augmentation de 13,5 M€ des frais de séjour et d'hébergement ainsi qu'une augmentation de 3,3 M€ du dispositif d'évaluation et de mise à l'abri.

Ces choix budgétaires traduisent une véritable volonté politique que nous tenons à saluer. La Métropole agit et remplit son rôle pour répondre aux enjeux liés à la prise en charge des mineurs isolés. C'est justement parce que cette volonté politique nous semble cruciale que nous souhaitons la souligner. Il s'agit d'un signal doublement positif au moment où, d'une part, l'accueil de mineurs isolés va s'intensifier et où, d'autre part, l'État durcit toujours plus les conditions d'accueil et d'hébergement des migrants.

Le groupe PRG votera donc favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci monsieur le Président. Chers collègues, il n'aura effectivement échappé à personne que la principale évolution de cette décision modificative est l'augmentation de 13,8 M€ dédiés à l'accueil, l'évaluation, la mise à l'abri et l'accompagnement des mineurs non accompagnés, portant ainsi le budget global *ad hoc* à près de 40 M€.

Au-delà de ces chiffres, je voudrais tout d'abord saluer le travail considérable fait par les équipes de la MEOMIE (Mission pour l'évaluation et l'orientation des mineurs isolés étrangers) qui doivent traiter un nombre important de dossiers chaque jour, avec leur lot de frustrations, voire d'agressivité, à gérer et encaisser.

Sauf erreur, le nombre de mineurs non accompagnés en 2018 est de l'ordre de 1 300 et cela ne représente qu'environ 50 % des personnes accueillies, c'est considérable. Et pour faire ce travail ingrat, les agents ne sont que 26 ; il n'est pas étonnant dès lors que parfois certaines situations individuelles ne soient pas traitées correctement ou que les services de la MEOMIE ne puissent gérer dans les temps acceptables les files d'attente.

À ce titre, la Métropole se trouve dans une situation compliquée faite d'injonctions contradictoires, entre l'importance des flux (40 par mois en 2017, 100 par mois de janvier à juin et plus de 150 depuis cet été), ses obligations légales que personne ne conteste, l'urgence sociale et sanitaire à gérer et les procédures internes de passation de marchés.

À ce jour, les capacités d'hébergement sont saturées quand elles ne sont pas inadaptées –je pense notamment aux hôtels sans suivi complet–, l'Éducation nationale est débordée et ne peut assurer la scolarisation de nombreux enfants.

Les annonces qui nous ont été faites par le Président de la Métropole pour 2019, "plus un seul jeune à la rue", nous satisfont mais reste à savoir quand tout cela sera réellement mis en œuvre car le plus tôt sera le mieux.

Mais, comme nous l'avons bien noté, il faut des structures adaptées à l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés car il ne faut pas oublier qu'une des missions premières de la Métropole est aussi la protection de l'enfance en danger et que les structures actuelles de l'aide sociale à l'enfance (en particulier les Maisons d'enfants à caractère social) doivent être désengorgées, au risque là aussi de mettre la Métropole dans une situation très délicate juridiquement.

Pour en revenir aux financements, nous avons noté en commission que cette évolution est pour tenir compte des flux connus à ce jour, lesquels ne présentent pas d'inflexion. En d'autres termes, il est à prévoir que, pour 2019, nous soyons une nouvelle fois contraints d'augmenter de plusieurs millions les sommes dédiées à l'accueil des MNA car les difficultés que nous connaissons à ce jour peuvent encore s'amplifier.

En effet, en tant qu'écologistes, nous pensons qu'en raison des nombreux conflits souvent liés à l'accès aux matières premières et au changement climatique dont nous voyons les conséquences aux quatre coins du globe, il est probable que les flux migratoires ne faiblissent pas en intensité. Ceci dit, la structure Eurostat a fourni des chiffres montrant une inflexion des arrivées de migrants depuis 2015, contrairement à ce qui a été écrit dans la loi 2018, du fait des blocages aux frontières turques et libyennes, sans pour autant distinguer les mineurs des adultes.

Il est donc nécessaire que l'État et le Gouvernement actuel ne renvoient pas aux seules collectivités locales la gestion des flux migratoires mais prennent aussi leur part de responsabilité. Dans ce cadre, il appartient également au Préfet d'organiser au niveau des départements la bonne gestion financière de l'accueil des mineurs.

Les élus Europe Écologie-les Verts voteront cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Sept minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, chers collègues, cette décision modificative n° 2 permet de réajuster des prévisions budgétaires tant en dépenses qu'en recettes. Nous sommes satisfaits de voir l'autofinancement brut augmenter, ce qui ne peut qu'accélérer la mise en œuvre de la PPI.

En revanche, l'augmentation de certaines dépenses à caractère social nous interpelle dans la mesure où il devient de plus en plus difficile d'avoir des prévisions budgétaires fiables, en particulier la prestation de compensation du handicap, l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) mais surtout l'augmentation sensible des frais de séjour et d'hébergement pour l'enfance, dont l'accompagnement des mineurs non accompagnés, soit plus de 13,5 M€ et une forte augmentation sur le premier semestre 2018.

On peut s'interroger sur la croissance d'une telle dépense. En 2017, 1 060 mineurs non accompagnés ont été pris en charge. Aujourd'hui, ce sont 1 300 mineurs non accompagnés qui sont pris en charge. Une telle dépense ne peut plus être mise à la charge de notre seule collectivité. C'est à l'État, dans le cadre d'une politique de solidarité nationale, de prendre en charge une partie de cette dépense qui grève à terme le budget des collectivités territoriales, d'autant plus que nous avons beaucoup de difficulté à évaluer à chaque exercice budgétaire ce type de dépense.

Au sujet du budget annexe de l'assainissement, on ne peut que regretter la ponction de l'État sur les ressources des Agences de l'eau qui pénalise à terme nos investissements, d'autant qu'avec l'Agence de l'eau, nous participons à la protection de notre environnement : la faune, la flore et surtout la surveillance de nos systèmes d'assainissement afin d'avoir des rejets toujours plus propres.

Au sujet des autorisations de programme, l'analyse des besoins prévisionnels implique l'augmentation d'une nouvelle autorisation de programme de 2,6 M€. Encore faut-il qu'en interne, nous soyons capables de mettre en œuvre et de réaliser ces autorisations de programme.

Le groupe Synergies-Avenir a émis des propositions pour accélérer la réalisation de nos investissements, à savoir déléguer la maîtrise d'ouvrage aux Communes pour de petites et moyennes opérations afin de rendre plus réactive et rapide la réalisation des dites opérations dans nos territoires. Nous constatons trop souvent qu'en raison de problèmes administratifs ou de disponibilité des équipes métropolitaines, des retards peuvent s'accumuler. Aujourd'hui, qu'en est-il ? Il est impératif de faire un point à ce sujet afin d'être le plus efficace et le plus efficient possible.

Le groupe Synergies-Avenir veillera à ce que la PPI soit bien engagée dans nos communes et alertera si nécessaire.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Huit minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller GOMEZ : Monsieur le Président, chers collègues, sans alourdir le débat, quelques mots au nom des élus Socialistes et républicains métropolitains sur cette décision modificative que nous nous apprêtons à voter car, dans ce dernier tiers de mandat, cette décision modificative est emblématique de notre modèle métropolitain ; emblématique car elle confirme à la fois notre projet politique et parce qu'elle démontre une nouvelle fois la solidité de sa structure légale.

À l'heure où notre agglomération poursuit son développement en termes d'investissements, de créations d'emploi, d'économie sociale et d'amélioration de notre qualité de vie, les chiffres annoncés dans cette délibération sont tout à fait encourageants.

En effet, cette décision modificative nous propose d'entériner une augmentation des dépenses de 11,8 M€ et en même temps une augmentation des recettes de 14,6 M€. Le différentiel –chacun le notera– nous permet donc une augmentation significative de notre autofinancement brut de 2,8 M€ tout en maintenant notre faible niveau d'endettement.

Sans entrer dans les détails, nous pouvons nous féliciter que le modèle financier de notre institution permette une maîtrise des dépenses, telle qu'annoncée en début d'année budgétaire. Un budget primitif se doit d'être sincère : la faible variation des sommes et des volumes dans la réalisation, tel que présenté dans cette décision modificative et avant le compte administratif, nous en donne une nouvelle fois l'illustration.

Cela a été rendu possible, d'une part, par le vote d'un budget prévisionnel solide, sérieux et sincère concernant nos dépenses –et notamment nos dépenses sociales qui sont l'objet principal de cette décision modificative– et, d'autre part, par une estimation sérieuse des recettes fiscales et dotations que nous n'avons pas voulu ou cherché à surestimer.

Sur les dépenses, d'une part, cette bonne gestion et anticipation nous permet de supporter des variations difficilement prévisibles en amont, surtout dans un budget métropolitain qui, reprenant les compétences sociales des Départements, est maintenant soumis aux fluctuations difficiles à anticiper, des variations de nombres ou périmètres de bénéficiaires de prestations sociales. La forte augmentation, par exemple, de nos dépenses liées à la prise en charge des mineurs non accompagnés de 16,6 M€ a pu ainsi être portée sans remettre en cause la construction budgétaire de la Métropole –je ne développe pas ce point sur le fond politique car notre collègue Sandrine Runel aura l'occasion de le faire après moi, en évoquant plus globalement les questions qui ont fait débat en commission ou le plan pauvreté–. Mon intervention est sur les aspects purement budgétaires et donc nous pouvons tous noter sans ambiguïté la capacité qu'a eu la Métropole à supporter une forte augmentation de cette ligne financière sans que sa structure ou ses équilibres budgétaires ne soient menacés ou même remis en cause.

Lors du débat budgétaire, la question des sommes budgétisées sur les demandes liées à l'autonomie ou au handicap avaient fait débat, certains craignant, redoutant ou dénonçant des estimations initiales inférieures aux besoins réels et donc le risque, en pratique ou en volonté, d'une "sous-politique sociale". Cette décision modificative nous dit que ces lignes sont plutôt même en recul sur nos estimations initiales, preuve que les lignes financières proposées étaient sérieuses et sincères. Cela avait alors fait débat dans cet hémicycle ; une réponse claire et concrète est maintenant apportée.

Sur les recettes, d'autre part, le maintien de nos équilibres financiers est rendu possible par la forte augmentation de nos recettes fiscales et dotations issue de la hausse des recettes du fonds de soutien aux Départements de plus de 8 M€, créé par la loi de finances 2014 pour réduire les inégalités entre les territoires concernant leurs besoins de prestations sociales. À noter aussi la réévaluation de la part départementale de la dotation de compensation de la taxe professionnelle de 6,1 M€.

Enfin, cette décision modificative permet de constater la réalisation de nos objectifs d'investissements et la bonne avancée de la programmation pluriannuelle des investissements avec 650 M€ de dépenses pour cette année 2018. Nous voyons tous les jours les avancées de cette PPI sur tous les territoires.

Notre Métropole avance, l'ensemble des territoires de la Métropole avance, sans esprit partisan qui viserait –comme d'autres Présidents de collectivité le font– à favoriser un territoire sur un autre et investir en fonction de logiques électoralistes et court-termistes.

Pour conclure sur cette partie, cette décision modificative nous montre une fois de plus que notre modèle métropolitain a la capacité à faire face aux défis nouveaux auxquels nous sommes confrontés tout en maintenant le cap que nous nous sommes fixé en mettant en œuvre le projet métropolitain qui est le nôtre et en réalisant les investissements qui participent grandement au dynamisme de notre agglomération et à l'amélioration des conditions de vie des Grand Lyonnais.

Sur cette conclusion, si vous me le permettez, monsieur le Président, je passe à présent la parole à Sandrine Runel.

Mme la Conseillère RUNEL : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, comme l'ont rappelé nombre d'entre vous, le budget de notre collectivité est sain et solide, ce qui permet de répondre aux besoins de nos concitoyens métropolitains les plus fragiles. Et ce besoin n'est pas des moindres, en démontre l'augmentation constante des budgets liés aux versements des prestations sociales et des prises en charge pour les personnes âgées ou handicapées.

Les politiques sociales doivent monter en puissance pour devenir de véritables politiques sociétales et c'est ce que tend à faire notre collectivité avec notamment la mise en œuvre, depuis bientôt un an, du projet métropolitain des solidarités.

En effet, investir dans la solidarité, ce n'est pas se limiter à maîtriser des dépenses. La solidarité dans notre collectivité n'est pas une variable d'ajustement des politiques publiques. Investir dans la solidarité, c'est à la fois une nécessité et un investissement sur du long terme.

Actuellement, 1 350 jeunes mineurs isolés d'origine étrangère sont pris en charge par la Métropole, dont 810 sont arrivés sur notre territoire cette année –en 2017, on en comptait 483–. Au regard de la situation internationale et européenne, nos services ont évalué à 270 le nombre de jeunes qu'il faudra certainement prendre en charge d'ici la fin de l'année.

Face à l'incapacité de notre système de faire face à l'arrivée massive de ces jeunes exilés, il est nécessaire d'agir et de proposer des solutions. S'il s'agit bien évidemment d'une compétence obligatoire pour notre collectivité, il s'agit avant tout d'un devoir de solidarité.

Depuis plusieurs mois, nous sommes un certain nombre, élus –et je salue ici André Gachet pour son engagement et Béatrice Vessiller pour sa ténacité car elle suit ce dossier, comme moi, depuis le Conseil général– mais aussi associations, services, professionnels et bénévoles, qui travaillons, réfléchissons et proposons des solutions pour sortir de cette crise.

C'est dans cette logique que nous avons réalisé cette année un important travail de révision du schéma d'accueil des mineurs non accompagnés pour mettre fin à l'engorgement que connaissent nos structures de prise en charge alors même que l'année est loin d'être terminée et que le nombre d'arrivants continue d'augmenter.

Cette méthode, basée sur la rencontre, la concertation, l'échange, l'expérimentation et l'évaluation de nos politiques, est –il nous semble– la plus à même d'apporter des résultats concrets sur le long terme.

L'objectif est donc de mettre en place un dispositif spécifique de prise en charge pour la mise à l'abri, l'accueil d'urgence et l'hébergement pérenne.

Le constat aujourd'hui est sans appel : 25 % des places du secteur de l'aide sociale à l'enfance sont occupés par des mineurs non accompagnés, 550 jeunes sont hébergés à l'hôtel.

Dans un premier temps, des dispositifs expérimentaux seront mis en place et permettront de sortir au plus vite les jeunes de l'hôtel. Pour ce faire, le Président de notre collectivité réunira très prochainement les associations qui ont fait ou feront dans les semaines qui viennent des propositions de prise en charge. Dans un délai de trois à six mois, 300 places en hébergement temporaire devraient être ouvertes pour répondre à ce désengorgement. À terme, l'objectif est de créer 550 places répondant au mieux aux besoins réels et spécifiques de ces jeunes.

En parallèle, nous devons renforcer l'accompagnement des mineurs. Aussi, un accompagnement de jour d'environ 300 places permettra un suivi efficace et une coordination de l'ensemble des acteurs : l'Éducation nationale, la Justice, la Santé.

À plus long terme, le dispositif spécifique de prise en charge des mineurs non accompagnés sera complété par le résultat du lancement des appels à projets pour des créations de places sur la base d'un tarif journalier de 70 à 90 €. L'objectif de disposer de 500 places pourra alors être adapté en fonction des arrivées et au regard des expérimentations qui auront été mises en œuvre très prochainement.

Notre ambition est donc bien de répondre aux besoins réels de prise en charge de ces jeunes et de ne pas laisser vivre ou survivre dans des squats des gamins de 15 ans. Je fais bien évidemment ici référence au squat Maurice

Scève où des recherches de solutions sont en cours avec la Métropole pour trouver des terrains ou des locaux qui permettront d'accueillir ces jeunes mineurs dans des délais très rapides.

De plus, cette ambition n'est pas que politique, elle est réelle, inscrite au budget et soumise à votre approbation aujourd'hui.

Cette ambition est également partagée et notre Métropole sait s'appuyer sur un réseau citoyen engagé et militant qu'il conviendra d'accompagner pour en structurer les modalités d'accueil et de suivi.

L'ambition de notre Métropole ne s'arrête pas là. Elle s'inscrit également dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée très récemment par le Président de la République et qui entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie. La lutte contre la pauvreté et les exclusions est en effet, aux termes de la loi, un "impératif national" fondé sur "l'égalité de dignité de tous les êtres humains". Elle est, à ce titre, une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation.

Mais qui mieux que notre Métropole peut répondre à ce défi ? Qui mieux que notre Métropole peut répondre à ces enjeux et s'inscrire dans ces objectifs ? Qui mieux que notre Métropole peut allier développement économique et action sociale ? Ainsi, comme le Président a souhaité s'y engager, il sera proposé que notre collectivité s'inscrive dans les dix territoires démonstrateurs et puisse, dès 2019, s'engager aux côtés de l'État au service des publics les plus fragiles dans une contractualisation ambitieuse.

C'est pour l'ensemble de ces raisons et dans ce contexte assumé de l'ensemble de nos responsabilités que le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots rapides sur cette décision modificative ou plus précisément sur un ses volets déjà largement évoqué : la hausse des dépenses sociales.

La majeure partie de cette hausse est la conséquence de la gestion d'une politique nationale qui est la politique d'immigration. En effet, 13,5 M€ supplémentaires sont nécessaires pour assurer les frais de séjour et d'hébergement pour l'enfance du fait de l'afflux sur notre territoire de mineurs non accompagnés lors de ce premier semestre 2018. Au total, ce seront désormais 47 M€ qui devraient être consacrés à ce sujet pour 2018, soit plus du tiers de l'aide sociale à l'enfance et une hausse de 15 M€ est d'ores et déjà programmée pour 2019 sur ce sujet précis. S'ajoutent à cela –cela a été dit– 3 M€ pour le financement du dispositif d'évaluation et de mise à l'abri des mineurs non accompagnés porté par l'association Forum réfugiés. Ce sont donc au total 16,5 M€ de dépenses supplémentaires pour cette question dans le cadre de cette seule délibération.

Comme le disait ma collègue Dominique Nachury en septembre, ce sujet est une question très complexe parce qu'il est à la convergence de deux politiques, celle de l'aide sociale à l'enfance et celle de l'asile et de l'immigration ; l'une relève de la Métropole, l'autre de l'État et plus particulièrement du ministère de l'Intérieur.

Nous le savons, c'est un sujet très délicat à traiter –cela a été dit–, douloureux humainement et qui va continuer à exister puisqu'au 30 septembre, le nombre de mineurs non accompagnés enregistrés par rapport à l'année dernière est en hausse de 22 %.

Alors, où est l'État ? Il était incarné jusqu'à il y a peu par un ministre de l'Intérieur théoriquement membre de notre assemblée. D'ailleurs, à ce sujet, je suis un petit peu inquiète parce que vous nous avez annoncé sa venue tout à l'heure et il n'est toujours pas arrivé ; je ne sais pas s'il s'est perdu en route, il a peut-être oublié le chemin. Je l'ai entendu dire, lors de son retour à Lyon –je le cite– : "J'ai quitté la place Beauvau car je considérais que ma mission était terminée. Il fallait faire passer de grands projets de loi et je l'ai fait. J'ai aussi réorganisé le ministère, j'ai mis en place la police de sécurité du quotidien ou encore le dispositif de reconquête républicain".

Alors, s'il était là, je dirais à cet ex-Ministre, membre absent de notre assemblée : non, tous les sujets n'ont pas été traités. Votre tâche n'était pas terminée et il aurait été responsable de votre part d'affronter les urgences nationales en continuant à assumer la mission qui vous avait été confiée et que vous aviez acceptée. En partant, vous avez abandonné votre poste et vous n'avez pas non plus facilité la tâche de la Métropole sur ce sujet des mineurs non accompagnés, vous qui prétendez agir pour Lyon et pour la Métropole. Mais il n'est pas là et je pense que cela lui sera transmis.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Balas ; un seul être vous manque et tout est dépeuplé, madame Balas.

Je voudrais revenir sur le sujet de cette décision modificative pour dire quelques mots sur le débat qui vient d'être abordé sur les MNA. D'abord, ce débat sur les MNA renvoie au défi –vous l'avez dit– que représentent les migrations de cette décennie qui dépassent, je crois, tout ce que nous n'avons jamais connu, par leur ampleur, leurs multiples origines, par la diversité des filières et de ce qu'on appelle la diversité des possibles ; moi, ce que je qualifie de "village mondial", qui fait que les pôles de richesse et de prospérité comme les Métropoles –et, en l'occurrence, cette Métropole– "aimantent" les chercheurs d'espoir et dorénavant –et vous l'avez évoqué ici– les plus jeunes.

C'est un enjeu mondial, c'est une responsabilité nationale, avec des conséquences locales extrêmement fortes.

Pour la Métropole de Lyon, c'est une conséquence de son attractivité. On a beaucoup parlé de son attractivité aujourd'hui dans nos débats et elle est plus que d'autres touchée par ce phénomène unique. Et cette Métropole –au risque de déplaire à un certain nombre ici– met en œuvre les solutions à hauteur des enjeux sans jamais aucune autosatisfaction sur les solutions que nous mettons en place.

Beaucoup de mesures ont été prises depuis 2015. Des mesures ont été prises en 2018 par la Métropole –vous l'avez dit– : des places supplémentaires en hôtel (550 places aujourd'hui), 140 places d'aide sociale à l'enfance (ASE) non prévues début 2018, un dispositif nouveau autour du premier accueil, des moyens de la MEOMIE augmentés avec aujourd'hui 26 agents. Bien évidemment, tout ceci n'est jamais suffisant.

Cela me permet aussi de saluer –quelqu'un l'a dit ici, je crois que c'est monsieur Artigny– le professionnalisme des agents de notre Métropole mais aussi de celles et ceux qui interviennent au quotidien, qu'ils soient dans l'Éducation nationale, qu'ils soient membres d'associations, auprès des mineurs non accompagnés.

Il faut donc adapter encore plus les structures d'aide sociale à l'enfance. Adapter, cela veut dire adapter aux attentes des mineurs non accompagnés qui sont des attentes différentes de la protection de l'enfance telle qu'on l'imagine, hors mineurs non accompagnés. D'abord, des mineurs non accompagnés qui ont une grande autonomie, un accompagnement sans doute différent de l'accompagnement de l'aide à l'enfance classique parce que des déracinements, des parcours différents, un accompagnement renforcé d'un point de vue sanitaire, d'un point de vue psychologique.

Nous étions réunis la semaine dernière avec pratiquement tous les Départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et tout le monde s'accordait à dire qu'il fallait que nous puissions prendre en charge de façon humaine et responsable ceux que nous devons accueillir.

Donc, il faut finalement des dispositifs dédiés –Sandrine Runel l'a évoqué, j'y reviendrai simplement dans les grandes lignes–. Il faut, dans les quelques mois qui viennent, créer 300 places d'hébergement temporaire, tout simplement pour fluidifier l'accompagnement et la mise à l'abri des cinq premiers jours parce que sinon, effectivement, dans la mesure où on ne peut plus évaluer, on ne peut plus accueillir, on a un "amoncellement" de personnes qui cherchent des lieux d'hébergement.

Nous avons aujourd'hui 550 places à l'hôtel, ce n'est pas satisfaisant, d'abord parce que l'accompagnement n'y est pas bon et on se rend compte, au moment du plan froid, que ces places-là sont prises par les mineurs non accompagnés et ne dégagent pas de places suffisantes pour le plan froid. Donc il faut que l'on sorte, à un moment donné, ces mineurs non accompagnés de l'hôtel pour créer de véritables places et pour limiter, au passage –et j'y reviendrai sur le budget–, les coûts de prise en charge à l'hôtel –cela a été évoqué par Sandrine Runel–.

L'impact budgétaire –on l'a vu sur la décision modificative– est réel ; il le sera évidemment sur le prochain budget avec les mesures que j'annonce.

Également, il est important pour moi que l'on puisse créer un accompagnement de jour qui permettra d'alléger les MEOMIE, ces lieux où les jeunes aujourd'hui vont toute la journée pour chercher des tickets de bus, une brosse à dents, un renseignement, faire une procédure. Avoir un accompagnement de jour qui soit déconnecté des MEOMIE nous permettra de donner plus de souplesse dans l'accueil avec des lieux qui seront sans doute moins en tension et donc plus faciles pour nos agents et plus faciles aussi pour les mineurs non accompagnés.

C'est un impact budgétaire réel mais un impact qui sera moitié moindre que celui que nous aurions assuré à dispositif constant, notamment le coût à l'hôtel. Si on se projette sur 2019 et si on projette une évolution telle que nous l'avons connue depuis 2015, nous aurions à dispositif constant environ 20 M€ supplémentaires. Les mesures que je proposerai ici, que j'aurai l'occasion de détailler dans quelques semaines, c'est 9 M€ avec ce nouveau dispositif tel que l'a évoqué Sandrine Runel.

Je voudrais dire simplement que je pense que la médiatisation, les injonctions, les réseaux sociaux, les interventions polémiques ne fournissent pas de solutions et n'ont jamais créé une seule place. Et j'invite celles et ceux qui aujourd'hui semblent très motivés sur ces questions à faire le même travail qui est fait aujourd'hui, –Sandrine Runel l'a évoqué– avec Murielle Laurent, Béatrice Vessiller et André Gachet, à travailler à livre ouvert avec celles et ceux qui souhaitent travailler concrètement sur ces questions. Et les associations sont nombreuses, madame Perrin-Gilbert, à être avec nous pour travailler à des solutions concrètes et nous allons

continuer et vous êtes cordialement invitée, si vous venez dans un esprit constructif, dans un esprit en proposant des solutions, à travailler avec nous sur cette question qui ne mérite, à mon sens, aucune polémique mais plutôt un sérieux et une grande concentration.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Écologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Boudot, Casola, Gachet (pouvoir à Mme Vessiller), Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupe Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf Mme Millet qui s'est abstenue) ;

- abstention : Mme Millet (Union des démocrates et indépendants –UDI– et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

M. LE PRÉSIDENT : On va passer aux questions sans débat mais vous ne partirez pas car il y a ensuite trois vœux. Donc on va essayer d'aller assez vite sur les questions sans débat.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-3048 - Parc de stationnement Antonin Poncet - Désignation du délégataire - Approbation du contrat de délégation de service public (DSP) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2018-3048. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2018-3049 - Bron - Carrefour de la Boutasse - Convention de participation financière et en nature avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-3052 - Saint Germain au Mont d'Or - Requalification de la rue du 8 mai 1945 - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-3054 - Sainte Foy lès Lyon - Secteur Chantegrillet - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-3055 - Rochetaillée sur Saône - Rue Henri Bouchard - Requalification de la voie - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2018-3058 - Fontaines sur Saône - Rue Pierre Carbon - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3049, 2018-3052, 2018-3054, 2018-3055 et 2018-3058. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable pour les cinq dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-3051 - Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pro2cycle pour la mise en place de la Maison du vélo et des modes doux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Hémon comme rapporteur du dossier numéro 2018-3051. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Avis favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2018-3053 - Solaize - Rue du 11 novembre 1918 - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-3057 - Craponne - Prolongement de l'impasse de la voie Romaine - Approbation du bilan de la concertation et du programme de l'opération - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Crimier comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3053 et 2018-3057. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le paragraphe commençant par : "L'enveloppe prévisionnelle des travaux, etc." du "**III - Programme et enveloppe prévisionnelle**" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- travaux d'aménagement (voirie et réseaux divers -VRD-, plantations, etc.) : 2 140 000 € TTC,"

au lieu de :

"- travaux d'aménagement (voirie et réseaux divers -VRD-, plantations, etc.) : 2 140 000 € HT,"

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

M. le Conseiller CHARMOT : Monsieur le Président, s'il vous plaît, vous avez fait un arrêt sur le numéro 2018-3053 et je pensais que vous alliez évoquer le numéro 2018-3057 pour que vous notiez l'abstention des deux élus représentant la Ville de Tassin la Demi Lune.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, c'est noté, toutes mes excuses.

- Rapport n° 2018-3053 -

Adopté à l'unanimité.

- Rapport n° 2018-3057 -

Adopté, M. Charmot et Mme de Malliard (Les Républicains et apparentés) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-3061 - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien au management de centre-ville - Attribution de subventions aux associations CentreNeuville, Tendance Presqu'île, Oullins Centre-ville, Lyon 7 Rive gauche et à la Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU) pour leurs programmes d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-3072 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2018 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-3073 - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR) pour son programme d'actions 2018 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-3075 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association I-Care Cluster pour l'animation et la structuration de la filière e-santé et autonomie, avec la création d'un living lab sanitaire et médico-social et la gestion de l'évènement Hacking Health Lyon - Année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3061, 2018-3072, 2018-3073 et 2018-3075. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2018-3068 - Contrat de plan Etat Région (CPER) 2015-2020 - Opération espaces publics du campus LyonTech la Doua - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2018-3069 - Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 - Opération Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Claude Bernard Lyon 1 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3068 et 2018-3069. Monsieur Bret, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRET, rapporteur : Avis favorable sur les deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

N° 2018-3071 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silk in Lyon pour l'organisation de la 1^{ère} édition Silk in Lyon du 15 au 18 novembre 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur du dossier numéro 2018-3071. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2018-3077 - Oullins - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Arménie formation échanges (RAFE) pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2018-3077. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-3078 - Convention relative au déploiement du système d'information commun aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la Métropole de Lyon et la Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné Madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2018-3078. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-3082 - Lyon - Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2017 et une partie 2018 - Avenant à la convention cadre - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2018-3089 - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Institut Lumière pour les travaux d'aménagement de la librairie de l'Institut Lumière - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3082 et 2018-3089. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Loïc CHABRIER, Christian COULON délégués de la Métropole de Lyon ainsi que M. Georges KÉPÉNÉKIAN, Mme Myriam PICOT, délégués de la Ville de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Institut Lumière, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-3089 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-3086 - Saint Priest - Construction d'un collège - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2018-3086 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2018-3087 - Culture - Soutien aux acteurs associatifs de la culture - Attribution de subventions aux associations artistiques et culturelles - Année 2018 - 2^{ème} session - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-3088 - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions d'équipement - Approbation des conventions financières pour 3 équipements culturels et artistiques d'intérêt collectif métropolitain - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2018-3091 - Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association Maison des jeunes et de la culture (MJC) Presqu'île Confluence pour l'organisation d'un évènement en résonance au festival Nouvelles voix en Beaujolais 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3087, 2018-3088 et 2018-3091. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les trois dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-3096 - Garantie annuelle Agence France locale (AFL) 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur du dossier numéro 2018-3096. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

N° 2018-3097 - Changement du mode de gestion chômage - Adhésion révocable - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2018-3097. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-3098 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des Présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2018-3098. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM, absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT, en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM, absent momentanément.

N° 2018-3099 - Travaux de désamiantage sur les biens de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2018-3100 - Nettoyage des biens immobiliers de la Métropole de Lyon - 9 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2018-3101 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination en système de sécurité incendie (SSI) sur le patrimoine de la Métropole de Lyon et pour des opérations immobilières impliquant la Métropole - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2018-3102 - Location de bâtiments modulaires, lot n° 2 Territoire de la future Métropole - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3099 à 2018-3102. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-3105 - Déchets - Contrat avec l'éco-organisme agréé de la filière des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) pour le soutien et la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus des déchèteries - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Vice-Présidente Frih comme rapporteur du dossier numéro 2018-3105. Madame Frih, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente FRIH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente FRIH.

N° 2018-3112 - Corbas - Eaux pluviales - Réhabilitation du bassin de rétention de Montmartin - Individualisation totale de l'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2018-3114 - Convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement des données des exercices 2015 à 2019 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) au titre de l'analyse de l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3112 et 2018-3114. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Gérard CLAISSE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2018-3114 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2018-3115 - Givors - Politique agricole - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation des Hauts de Bans - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur du dossier numéro 2018-3115. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2018-3116 - Quincieux - Exploitation du service de nettoyage et de viabilité hivernale - Convention 2018-2022 avec la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° 2018-3117 - Fourniture, assistance technique et remplacement d'éléments tubulaires de chaudières de l'unité de traitement et de valorisation énergétiques (UTVE) de Lyon-Sud - Lot n° 1 - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3116 et 2018-3117. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable sur ces deux dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-3119 - Saint Genis les Ollières - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon - Abrogation de l'emplacement réservé aux équipements publics n° 8 sur le territoire de la Commune de Saint Genis les Ollières - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-3122 - Feyzin - La Bégude - Requalification - Reventilation de l'autorisation de programme individualisée en 2016 - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Feyzin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-3127 - Neuville sur Saône - Secteur de Carnot - Terrain du Service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Etudes et acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2018-3130 - Fontaines Saint Martin - Élargissement de la rue du Prado à Fontaines Saint-Martin - Réalisation des travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3119, 2018-3122, 2018-3127 et 2018-3130. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Ce n'est pas très original mais la commission a donné un avis favorable pour ces quatre dossiers.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-3121 - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Nord - Protocole d'accord sur les modalités matérielles et financières de viabilisation pour l'opération réalisée par la société SNC Floriot Mermoz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-3129 - Lyon 7° - Ilot Fontenay - Place des Pavillons - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2018-3121 et 2018-3129. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable pour les deux délibérations, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-3123 - Saint Fons - Les Clochettes - Requalification des espaces extérieurs - Aménagement des abords du collège Alain - Réalisation d'une voie nouvelle est/ouest - Acquisitions foncières, démolition et études préalables - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Frier comme rapporteur du dossier numéro 2018-3123. Madame Frier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée FRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée FRIER.

N° 2018-3124 - Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de PUP Gimenez - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2018-3124. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur : Avis extrêmement favorable, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

N° 2018-3125 - Chassieu - Secteur du Raquin - Etudes et acquisitions foncières - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2018-3125. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLÈS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLÈS.

M. LE PRÉSIDENT : Si vous le voulez bien, nous avons des propositions de vœux.

**Vœu présenté par les groupes Les Républicains et apparentés
et Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés
pour soutenir l'appel solennel pour les libertés locales**

M. LE PRÉSIDENT : Les groupes Les Républicains et apparentés et Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ont déposé un vœu en Conférence des Présidents pour soutenir l'appel solennel pour les libertés locales. Je donne la parole à monsieur Cochet et monsieur Geourjon.

(VOIR annexe 1 page 100).

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Effectivement, c'est un vœu que nous allons porter à deux voix avec notre collègue Christophe Geourjon.

Je pense qu'un certain nombre d'éléments ont marqué les esprits, en particulier pour les élus locaux, notamment lorsqu'il y a eu un hashtag "balance ton Maire" –qui n'était certainement pas le bienvenu à une certaine époque– et de là est né un certain constat des différents représentants des collectivités territoriales pour faire ce qu'on appelle "l'appel de Marseille" qui rappelle quelques éléments mais je vais laisser Christophe développer ces éléments.

Je rappellerai simplement quatre points importants :

- les libertés locales, c'est d'abord un État respectueux des collectivités territoriales et de ses élus ;
- les libertés locales, c'est ensuite une concertation sincère entre l'État et les collectivités ;
- les libertés locales, c'est le respect par l'État de ses engagements contractuels et de sa signature ;

- et un petit rappel tout de même, dans ce vœu : d'ici 2022, les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards d'euros alors que l'État va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros. Et la question qui est posée par l'ensemble de ces représentants, c'est "à quand la réforme de l'État ?"

Mais je cède tout de suite la parole à Christophe Geourjon de manière à entrer peut-être plus dans le détail.

M. le Conseiller GEOURJON : Merci. Très rapidement, pour ne pas allonger indéfiniment ce Conseil, je dirai juste quelques mots.

Chers collègues, nous sommes tous des élus locaux, nous sommes tous attachés à la proximité, à l'efficacité et à la réactivité que cette proximité permet et je dirai même que cette proximité impose.

Je voudrais juste illustrer la nécessité de ce vœu par trois exemples concrets, dont nous avons déjà débattu dans les mois passés :

- à l'automne 2017, ici même, élus de la majorité et élus de l'opposition, nous nous sommes mobilisés ensemble pour faire évoluer la vision comptable du logement social portée par la majorité d'Emmanuel Macron ; c'était la réforme qui touchait les offices publics d'HLM ;

- toujours à l'automne 2017, nous avons été nombreux à regretter le dégrèvement de la taxe d'habitation décidé de manière unilatérale par le Gouvernement alors que cet impôt constitue une part importante des ressources de nos collectivités locales ;

- enfin, en juin de cette année, une fois encore, élus de la majorité et de l'opposition, nous avons contesté la mise sous tutelle des collectivités locales par l'État dans le cadre des mesures très restrictives imposées par l'État vis-à-vis de l'évolution des dépenses de fonctionnement et même de notre capacité d'investissement.

Vous l'avez compris, ce vœu déposé conjointement par les Républicains et UDI dépasse nos engagements partisans, il dépasse aussi la couleur politique du Président de la République. En toute honnêteté, depuis des années, nous constatons que l'État décide et fait payer les collectivités, l'État s'engage et ne respecte pas toujours sa parole, surtout quand elle a des conséquences financières.

Je ne doute pas, monsieur le Président, que vous soutiendrez ce vœu puisque vous avez signé vous-même l'appel de Marseille qui l'a inspiré.

Je vous remercie de voter ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Geourjon, quelques mots pour simplifier les choses et au risque de vous décevoir mais je crois qu'on a échangé, je vais demander à ce qu'on ne vote pas ce vœu tout simplement parce que je l'ai déjà signé au titre du Président de la Métropole et je l'ai signé dans le cadre de l'Assemblée des départements de France (ADF), puisque la Métropole d'ailleurs comme tous les Départements et membres de cette association, des Régions et des Villes ont signé cet appel.

Je l'ai signé tout à fait dans l'esprit dans lequel vous l'avez indiqué, considérant qu'il dépassait –comme vous l'avez dit– les enjeux partisans et qu'il dépassait la couleur politique du Président de la République et donc il me paraissait important de le signer.

D'ailleurs, je crois que depuis, cela commence à produire quelques effets, en tout cas dans une ouverture au dialogue. Donc je proposerai que nous n'adoptions pas ce vœu qui viendrait faire doublon avec ma propre signature. J'ai quelque part exaucé votre vœu avant même que vous l'ayez exprimé.

Donc je peux le passer au vote si vous le souhaitez... Allez-y monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, que vous l'ayez signé, c'est bien, c'est une belle reconnaissance. Il me semble, dans cette enceinte, qu'il y a un certain nombre de Maires qui ont été interpellés à un moment ou à un autre, c'est bien qu'ils puissent s'exprimer et je pense que c'était le moment où jamais de faire remonter et d'appuyer d'autant plus la signature que vous avez apposée au bas de ce document. Si je prends l'exemple de ma Commune, je l'ai fait adopter par mon Conseil municipal et je crois que c'est très bien qu'il y ait cette remontée qui vienne du terrain. Vous savez, le terrain est un élément important, notamment en direction du Président de la République.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'ai pas l'impression de ne pas représenter le terrain en étant Président de la Métropole. Il y a des Maires ici qui l'ont signé à travers leur association donc c'est pour cela que je vais le mettre aux voix.

On va recompter si vous voulez. On va recommencer si vous le voulez bien. Qui est contre ce vœu ?

M. le Conseiller COCHET : Il y a des Maires qui l'ont adopté et qui votent contre ici, c'est formidable !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Cochet, c'est une posture, je l'ai adopté. Allons-y, est-ce que vous pouvez compter monsieur... On va recompter, il y a un écart de deux voix ! On va recommencer. Si vous le voulez bien, on va faire dans l'autre sens.

(Le vœu est adopté par 66 voix contre 54).

M. LE PRÉSIDENT : Donc il sera porté plusieurs fois. (*Applaudissements*). Je vous remercie.

Qu'est-ce qu'il y a, madame Vessiller ? On ne va pas recompter une troisième fois pour un vœu que j'ai signé, qui est adopté. On va banaliser cette affaire-là, il est trop tard, madame Vessiller, maintenant.

Adopté.

(*Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2018-3132*).

**Vœu déposé par le groupe Les Républicains et apparentés
pour soutenir le réseau des missions locales jeunes**

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Républicains et apparentés a déposé un vœu en Conférence des Présidents pour soutenir le réseau des missions locales jeunes. Je donne la parole à monsieur Cochet pour le présenter.

(*VOIR annexe 2 page 102*).

Mme la Conseillère POUZERGUE : Non, ce n'est pas monsieur Cochet, c'est moi-même.

Monsieur le Président, mes chers collègues, en préambule, rappelons que dix missions locales jeunes se situent sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ces missions locales interviennent depuis plus de 35 ans auprès des jeunes de l'ensemble de nos communes.

À travers ce vœu, dont vous avez pris connaissance, nous voulons exprimer notre grande inquiétude quant à l'annonce faite par le Gouvernement de souhaiter encourager les fusions entre les missions locales et les agences de Pôle emploi, annonce faite –je le précise– sans concertation avec le réseau des missions locales.

Ces expérimentations sont de nature à remettre en cause à la fois la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des missions locales avec l'engagement politique et financier fort des élus.

Rappelons que les missions locales jeunes accompagnent chaque année plus de 1 400 000 jeunes. Cet accompagnement, par les missions locales, n'est pas le même que celui des demandeurs d'emploi. C'est un engagement spécialisé, qui peut intégrer un accompagnement à l'autonomie, à la mobilité, à la santé, entre autres.

De plus, les missions locales ont un lien privilégié avec les élus locaux de par le travail partenarial mis en place avec les Communes. Or, nous souhaitons le maintien de ces liens forts entre les Communes et les missions locales jeunes.

L'ensemble des Présidents des missions locales, à travers l'Union nationale des missions locales, quelle que soit leur appartenance politique, est fermement opposé à ce projet et une motion de l'assemblée générale a été votée en ce sens.

À travers ce vœu, nous vous proposons donc que la Métropole de Lyon demande au Gouvernement de clarifier ses intentions quant à l'avenir du réseau des missions locales et d'engager une concertation réelle avec les collectivités territoriales, les missions locales jeunes et les partenaires de la politique de l'emploi.

**Vœu déposé par le groupe Communiste, parti de gauche et républicains
"Gardons nos missions locales"**

M. LE PRÉSIDENT : Puisqu'un deuxième vœu est proposé par le groupe Communiste, parti de gauche et républicain qui est sur le même sujet, je vous propose de le présenter et, ensuite, je reprendrai la parole pour faire une proposition.

(*VOIR annexe 3 page 103*).

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, chers collègues, c'est au début de l'été que le Premier Ministre a annoncé la volonté du Gouvernement de lancer une "expérimentation" de fusion entre les missions locales "volontaires" et des agences de Pôle emploi.

L'Union nationale des missions locales, lors de son assemblée générale du 21 septembre dernier, a adopté à l'unanimité une motion refusant toute participation à cette expérimentation.

Depuis, une note quasi secrète de la DGEFP (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) et de Pôle emploi a donné tous pouvoirs aux directeurs territoriaux de Pôle emploi de lancer cette expérimentation.

Les élus locaux que nous sommes, Présidents et membres des conseils d'administration des missions locales, se trouvent donc au pied du mur mais vent debout et unis contre une telle pratique. Car non seulement cette volonté de fusion est incompréhensible mais elle a été faite sans aucune concertation avec les élus, leurs associations, pas plus qu'avec les instances des missions locales, telle l'Union nationale.

Ainsi, vous, Maires qui avez la volonté de pratiquer –et de financer– sur vos territoires des actions en direction des jeunes les plus défavorisés et des entreprises susceptibles de les recruter, serez demain démarchés par Pôle emploi pour vous inciter à détruire le plus bel outil du service public de l'emploi des jeunes que vous avez contribué à créer. Comble de l'ironie, on vous demandera de verser à Pôle emploi la subvention que vous accordiez jusqu'à présent à votre mission locale !

Ceci est inqualifiable et a conduit l'Union nationale des missions locales et l'Association des Maires de France, via un communiqué commun, à mettre en garde tous nos collègues élus.

Dernièrement, de la même façon, l'Assemblée régionale a adopté un vœu à une large majorité, réaffirmant son soutien aux missions locales et demandant au Gouvernement de clarifier ses intentions en la matière.

En effet, grâce à notre présence attentive –nous, les élus, j'entends– et au savoir-faire des équipes de conseillers des missions locales, nous impulsions l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique territoriale favorisant l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi. Elles sont concrètement et efficacement les opérateurs du déploiement des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Les expérimentations annoncées auraient tout simplement pour effet de remettre en cause la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé de nos jeunes de 16 à 25 ans ainsi que l'ancrage territorial des missions locales, donc la proximité dont nous connaissons l'importance.

Mesdames et messieurs les élus qui honorez depuis des années les missions locales de votre confiance pour accompagner les jeunes de nos Communes, le présent vœu a pour objet de vous demander solennellement :

- de réaffirmer votre attachement aux missions locales de vos territoires ;
- de réagir par tous les moyens à votre convenance contre cette supercherie que toutes les instances des missions locales et des élus locaux travaillent à dénoncer ;
- de refuser de participer à toute expérimentation de fusion entre les missions locales et Pôle emploi ;
- enfin, d'obtenir du Gouvernement la pérennisation des financements des missions locales.

Je vous remercie de votre attention.

Vœu pour soutenir le réseau des Missions locales Jeunes, version amendée

M. LE PRÉSIDENT : Quelques mots sur ces deux vœux. D'abord, je me suis permis, dans les jours qui ont précédé, de discuter ici avec un certain nombre de représentants des différents groupes politiques et un certain nombre d'élus ou de Maires. Je crois qu'on s'accorde tous à dire aujourd'hui qu'il faut soutenir le réseau des missions locales.

À partir de là, il y a les deux vœux et on va se battre sur l'un des deux vœux puisque maintenant, même quand je signe un appel, il faut refaire un vœu derrière. Je pensais qu'il était bon de trouver peut-être une synthèse et de faire une proposition en quelque sorte d'amendement aux vœux qui ont été proposés. Donc je me suis permis de faire une proposition qui vous est distribuée maintenant sur table ; je ne pouvais pas le faire distribuer avant.

(Le vœu est distribué –VOIR annexe 4 page 105–).

Cette proposition reprend dans les grandes lignes ce qui a été dit ici et simplement –je ne vais peut-être pas relire la totalité du vœu– qui réaffirme d'abord son soutien aux missions locales et au rôle des élus locaux dans leur gouvernance. Il était extrêmement important, je crois, de réaffirmer ce rôle des élus locaux –cela renvoie au débat que nous avons eu tout à l'heure autour de l'insertion–, qui s'oppose aux obligations de fusion mais qui encourage le renforcement du partenariat entre les missions locales et Pôle emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises. Il n'est pas interdit de favoriser le renforcement du partenariat entre ces missions locales et Pôle emploi– et de demander donc au Gouvernement, puisque aujourd'hui le Gouvernement n'a émis que des intentions, une clarification sur ces intentions sur l'avenir du réseau des missions locales. Enfin, bien sûr –et cela nous renvoie sans doute au vœu précédent–, il est demandé d'engager une concertation réelle avec les collectivités territoriales, les missions locales et l'ensemble des partenaires de la politique de l'emploi.

C'est cet amendement, ce vœu que je vous propose d'adopter. Je vous laisse peut-être quelques instants pour en prendre lecture mais je vous ai donné les grandes lignes qui ne font que reprendre les grands engagements qui pouvaient être précisés dans ces deux vœux.

S'il y a des interventions ?

Il n'a pas été distribué ? Si, il arrive.

(Les membres du Conseil prennent connaissance du vœu proposé).

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Mme la Conseillère POUZERGUE : Nous pourrions voter ce vœu en l'état puisque, effectivement, le vœu que nous avons proposé a été quelque peu amendé et est tout à fait acceptable pour nous en tout cas.

M. LE PRÉSIDENT : D'autres demandes d'intervention ? Madame Jannot, vous vouliez dire un mot ?

(Rumeurs dans la salle).

Pour clôturer cette soirée "en beauté" –si je peux me le permettre–, je mets aux voix le vœu que vous avez sur vos tables et qui est un amendement.

Adopté à l'unanimité, monsieur Boumertit n'ayant pas participé au vote.

(Le vœu est adopté et a donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2018-3133).

M. LE PRÉSIDENT : Voilà un vœu qui est adopté à l'unanimité. C'était presque la journée de la gentillesse.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 21 heures 07).

Annexe 1 (1/2)

**Vœu déposé par les groupes Les Républicains et apparentés,
Union des Démocrates et Indépendantes (UDI) et apparentés
pour soutenir l'appel solennel pour les Libertés locales**



Conseil métropolitain du 5 novembre 2018

Article 27 du règlement intérieur

Vœu pour soutenir l'appel solennel pour les Libertés locales

Mercredi 26 septembre 2018, lors du Premier Rassemblement des élus pour les libertés locales, les maires, les présidents de région et de département ont lancé un appel solennel pour une relance de la décentralisation.

Cet appel a été adopté unanimement au-delà des partis politiques et des clivages partisans.

La Métropole de Lyon s'associe à l'appel en adoptant le vœu ci-après et en appelant à une nouvelle étape de la décentralisation : les Libertés locales.

« Nous, élus de la République, unis dans la diversité de nos histoires et de nos sensibilités politiques, lançons aujourd'hui à Marseille un appel solennel pour les Libertés locales et constituons une association nous réunissant : les Territoires unis.

Au moment où les peuples grondent, partout en Europe, contre leurs classes dirigeantes, où la capacité du Gouvernement à réformer le pays est mise en doute par les Français, la République des territoires, elle, n'a toujours pas été tentée en France.

Tous les défis d'avenir de notre pays, qu'il s'agisse de la transition énergétique et écologique, de la recherche d'un nouveau modèle agricole ou encore de la réindustrialisation de notre pays par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est la force de tous nos voisins européens. C'est également au plus près du terrain, que se mènent au quotidien, avec nos collectivités et nos associations, la bataille contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, notamment handicapées, ou encore l'accès au logement et à la culture.

Notre pays meurt à petits feux de son ultra-centralisation. Que l'on ne s'y trompe pas, nous sommes d'authentiques républicains attachés à l'unité de notre pays, à ses institutions, mais nous ne pouvons plus accepter la prise de pouvoir et le mépris de plus en plus flagrant d'une technocratie, enfermée dans ses certitudes et coupée de nos territoires et de nos vies.

L'avenir de la France ne peut se résumer à quelques métropoles. Comme le disait Gaston Defferre, « la France est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. Il est injuste et dangereux de la maintenir sous le boisseau, de l'empêcher de s'exprimer, de décider pour elle-même ».

Au plus près du terrain, des élus colmatent les fractures de notre pays, portent l'essentiel de l'innovation et de l'investissement publics, maintiennent une qualité de vie et répondent avec toujours moins de moyens aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Le nombre inégalé de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays doit aujourd'hui tous nous alerter. Il est temps d'entendre leur demande de considération et de faire cesser les causes de leur découragement.

Annexe 1 (2/2)

Loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation en est une des chances. Ce qui la mine, c'est l'ultra-concentration parisienne, ce sont les promesses non tenues d'un Etat thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux sont vaguement consultés mais jamais écoutés.

Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est au contraire l'un des vecteurs modernes. Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait encore, comme jadis, être juste ?

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est le modèle qui permet de rapprocher décisions et investissements des vrais besoins.

Loin d'être un boulet pour les finances publiques, la décentralisation est la condition de la réforme de l'État, en supprimant les doublons qui ralentissent le temps de l'action publique.

Nous, élus de la République, appelons à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : les libertés locales.

Les libertés locales, c'est d'abord un État respectueux des collectivités territoriales et de ses élus. Nous ne sommes pas des opérateurs de l'État mais des élus du suffrage universel. Tous les leviers de transformation de la France reposent sur des compétences partagées État/collectivités (développement économique, transition écologique et énergétique, action sociale, mobilités, santé, éducation, numérique, formation, petite enfance...). Nous demandons un agenda partagé de réformes.

Les libertés locales, c'est le choix de l'innovation, du pragmatisme, et du bon sens, par la différenciation. C'est laisser les collectivités expérimenter. Pourquoi nos propositions pour coordonner les politiques de l'emploi, pour remettre à niveau les routes nationales ont-elles été balayées d'un revers de main ? La réforme constitutionnelle doit nous remettre sur le chemin de la République décentralisée.

Les libertés locales, c'est ensuite une concertation sincère entre l'État et les Collectivités. La Conférence nationale des territoires qui n'était qu'un lieu de concertation formelle où l'État et les collectivités locales constataient leurs désaccords, est un échec. Il faut désormais inventer l'outil efficace du dialogue et de la négociation.

Les libertés locales, c'est le respect par l'État de ses engagements contractuels et de sa signature : la remise en cause des contrats de plan État-Régions, le transfert de charges sur les Départements de près de 11 milliards d'euros sur les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés, l'avalanche de normes et de réglementations sur les communes doivent cesser.

Les libertés locales, c'est la participation équitable de l'État aux côtés des collectivités au redressement des comptes publics : d'ici 2022 les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards, alors que l'État va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros. A quand la réforme de l'Etat ?

Les libertés locales, ce n'est pas l'affaire réservée des élus locaux, des Communes, des Départements et des Régions, elle est celle des citoyens, l'affaire de la France, de son avenir et de sa démocratie. C'est un mouvement de tous les territoires unis pour une République décentralisée ! ».



Philippe COCHET
Président du groupe Les Républicains et Apparentés



Christophe GEURJON
Président du groupe UDI et Apparentés

Annexe 2**Vœu déposé par le groupe Les Républicains et apparentés pour soutenir le réseau des Missions locales Jeunes****Conseil métropolitain du 5 novembre 2018**

Article 27 du règlement intérieur

Vœu pour soutenir le réseau des Missions Locales Jeunes

Le 18 juillet 2018, le Premier ministre a annoncé, à l'issue d'un atelier « Action publique 2022 » consacré au service public de l'emploi, la volonté d'encourager des fusions entre les Missions Locales et les agences de Pôle Emploi sous forme expérimentale. Cette annonce a été faite sans concertation préalable avec le réseau des Missions Locales.

Les éventuelles expérimentations annoncées de fusion de Missions Locales avec Pôle Emploi, si elles sont mises en œuvre, sont de nature à remettre en cause à la fois la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des Missions Locales, avec l'engagement politique et financier fort des élus, gages de la performance de leurs actions.

Nous rappelons que les Missions Locales Jeunes accompagnent chaque année 1 400 000 jeunes. La connaissance des territoires et l'expertise de leur réseau acquises depuis plus de 35 ans font des Missions Locales un acteur incontournable dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi. L'accompagnement des jeunes par les Missions Locales n'est pas le même que celui des demandeurs d'emploi. Il s'agit d'un accompagnement spécialisé qui peut intégrer un accompagnement à l'autonomie, à la mobilité, à la santé... Les outils d'accompagnement ne sont donc pas identiques. Les Missions Locales sont les acteurs territoriaux des politiques de jeunesse et les opérateurs du déploiement des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

De plus, les Missions Locales ont un lien privilégié avec les élus locaux de par le travail partenarial mis en place avec les communes. Chaque Mission Locale est présidée par un élu local. Or, la note d'explication du processus de rapprochement transmise aux directions régionales de Pôle Emploi indique que la procédure opérationnelle donne tout pouvoir aux directeurs territoriaux de Pôle Emploi. Malgré cela, la note précise que « la participation aux expérimentations doit s'accompagner d'un engagement des élus à maintenir le niveau de leurs subventions pendant toute la durée de l'expérimentation ». Les collectivités devront payer mais les représentants élus ne décideront plus !

L'ensemble des Présidents de Missions Locales, à travers l'Union Nationale des Missions Locales, quelle que soit leur appartenance politique, est fermement opposé à ce projet et une motion de l'Assemblée générale a été votée en ce sens.

La Métropole de Lyon demande donc au Gouvernement :

- De clarifier ses intentions quant à l'avenir du réseau des Missions Locales
- D'engager une concertation réelle avec les collectivités territoriales, les Missions Locales Jeunes et les partenaires de la politique de l'emploi.


Philippe COCHET
Président du groupe les Républicains et Apparentés
Maire de Caluire-et-Cuire

Annexe 3 (1/2)

Vœu déposé par le groupe Communiste, parti de gauche et républicain

Communistes, Parti de gauche & républicains

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU 5 NOVEMBRE 2018

VŒU... GARDONS NOS MISSIONS LOCALES...

Au début de l'été, le Premier Ministre a annoncé la volonté du Gouvernement de lancer une « expérimentation » de fusion entre les Missions locales « volontaires » et des agences de Pôle emploi.

L'Union nationale des Missions locale, lors de son Assemblée générale du 21 septembre dernier, a adopté à l'unanimité une motion refusant toute participation à cette expérimentation.

Depuis, une note quasi secrète DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) – Pôle emploi a donné tout pouvoir aux directeurs territoriaux de Pôle emploi pour lancer cette expérimentation.

Les élus locaux que nous sommes, présidents et membres des Conseils d'administration des Missions locales, se trouvent donc au pied du mur... mais « vent debout » et unis contre une telle pratique. Car, non seulement cette volonté de fusion est incompréhensible mais elle a été faite sans aucune concertation avec les élus, leurs associations, pas plus qu'avec les instances des Missions locales, telle l'UNML.

Ainsi, vous, maires, qui avez la volonté de pratiquer -et de financer- sur vos territoires des actions en direction des jeunes les plus défavorisés et des entreprises susceptibles de les recruter, serez demain démarchés par Pôle emploi pour vous inciter à détruire le plus bel outil du service public de l'emploi spécialisé en direction des jeunes que vous avez contribué à créer ! Comble de l'ironie, on vous demandera de verser à Pôle emploi la subvention que vous accordiez jusqu'à présent à votre Mission locale !

Ceci est inqualifiable et a conduit l'UNML et l'AMF (Association des Maires de France), via un communiqué commun, à mettre en garde tous nos collègues élus.

Dernièrement, de la même façon, l'Assemblée régionale a adopté un vœu, à une large majorité, réaffirmant son soutien aux Missions locales et demandant au Gouvernement de clarifier ses intentions en la matière.

En effet, grâce à notre présence attentive et au savoir-faire des équipes de conseillers des Missions locales, nous impulsions l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique territoriale favorisant l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi. **Elles sont concrètement -et efficacement- les opérateurs du déploiement des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.**

Les expérimentations annoncées auraient tout simplement pour effet de remettre en cause la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé de nos jeunes de 16 à 25 ans ainsi que l'ancrage territorial des Missions locales, donc la proximité dont nous connaissons l'importance. Mesdames et messieurs les élus qui honorez depuis des années les Missions locales de votre confiance pour accompagner les jeunes de nos Communes, le présent vœu a pour objet de vous demander solennellement :

... / ...

groupe **Communiste, Parti de gauche et républicain** – 20, rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon Cedex 03

Tél. : 04 26 99 38 79 mël : groupecommuniste@grandlyon.com blog : elus-pcf-pg-grandlyon.fr

la métropole
GRANDLYON

Annexe 3 (2/2)

- de réaffirmer votre attachement aux Missions locales de vos territoires ;
- de réagir par tous moyens à votre convenance contre cette supercherie que toutes les instances des Missions locales et des élus locaux travaillent à dénoncer ;
- de refuser de participer à toute expérimentation de fusion entre les Missions locales et Pôle emploi ;
- d'obtenir du Gouvernement la pérennisation des financements des Missions locales.

Lyon, le 30 octobre 2018

Bernard GENIN,
Président

Françoise PIETKA,
Conseillère métropolitaine

Annexe 4**Vœu pour soutenir le réseau des Missions locales Jeunes - Version amendée****Conseil métropolitain du 5 novembre 2018****Vœu pour soutenir le réseau des Missions Locales Jeunes**

Le 18 juillet 2018, le Premier ministre a annoncé, à l'issue d'un atelier « Action publique 2022 » consacré au service public de l'emploi, la volonté d'encourager des fusions entre les Missions Locales et les agences de Pôle Emploi sous forme expérimentale. Cette annonce a été faite sans concertation préalable avec le réseau des Missions Locales.

Les expérimentations annoncées de fusion de Missions Locales avec Pôle Emploi, si elles sont mises en œuvre, ne doivent pas affaiblir les forces des missions locales :

- la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des 1 400 000 jeunes chaque année suivis
- l'ancrage territorial des Missions Locales, fondé sur l'engagement politique et financier fort des élus, gages de la performance de leurs actions.

La connaissance des territoires et l'expertise de leur réseau acquises depuis plus de 35 ans font des Missions Locales un acteur incontournable dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, accompagnement qui doit être absolument distingué de celui, tout aussi important, des demandeurs d'emploi.

Il s'agit d'un accompagnement spécialisé qui peut intégrer un accompagnement à l'autonomie, à la mobilité, à la santé... Les outils, les méthodes, les savoir-faire ne sont donc pas identiques.

Les Missions Locales sont les acteurs territoriaux des politiques de jeunesse et les opérateurs du déploiement des dispositifs publics d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

De plus, les Missions Locales ont un lien privilégié avec les élus locaux de par le travail partenarial mis en place avec les communes. Chaque Mission Locale est d'ailleurs présidée par un élu local. Or, la note d'explication du processus de rapprochement transmise aux directions régionales de Pôle Emploi indique que la procédure opérationnelle donne tout pouvoir aux directeurs territoriaux de Pôle Emploi, tout en précisant que « la participation aux expérimentations doit s'accompagner d'un engagement des élus à maintenir le niveau de leurs subventions pendant toute la durée de l'expérimentation ».

L'ensemble des Présidents de Missions Locales, à travers l'Union Nationale des Missions Locales, quelle que soit leur appartenance politique, l'AMF ainsi que plusieurs Régions sont opposés et des motions et vœux ont été adoptés en ce sens.

La Métropole de Lyon :

- Affirme son soutien aux Missions Locales et au rôle des élus locaux dans leur gouvernance
- S'oppose aux obligations de fusion et encourage le renforcement du partenariat entre les Missions Locales et Pôle Emploi dans l'intérêt des jeunes et des entreprises

et demande donc au Gouvernement :

- De clarifier ses intentions quant à l'avenir du réseau des Missions Locales
- D'engager une concertation réelle avec les collectivités territoriales, les Missions Locales et les partenaires de la politique de l'emploi

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 18 mars 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
